



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2026/2030



PRÉAMBULE	p. 4
ANNEXE 1 DIAGNOSTIC PARTAGÉ	p. 16
Présentation du territoire	p. 16
Données socio-démographiques sur le territoire	p. 21
Populations allocataires	p. 22
Données socio-économiques	p. 29
Prestations versées par la Caf	p. 30
Analyses par thématique	p. 32
Petite Enfance	p. 32
Enfance	p. 37
Parentalité	p. 45
Jeunesse	p. 52
Animation de la vie sociale	p. 59
Accès aux droits et aux services	p. 62
Logement et cadre de vie	p. 69
Santé	p. 71
Inclusion et handicap	p. 74
Sport	p. 78
Culture	p. 79
Accès à l'information	p. 80
Projet Social de Territoire (PST)	p. 82
ANNEXE 2 LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ ET LA CAF DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE	p. 85
ANNEXE 3 PLAN D'ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS	p. 86
ANNEXE 4 MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG	p. 88
ANNEXE 5 DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MILLAU EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2025	p. 90
ANNEXE 6 ÉQUIPE CTG	p. 91
ANNEXE 7 GLOSSAIRE	p. 92



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Entre :

- **La Caisse des Allocations familiales de l'Aveyron**, représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Anne CALVET et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- **La Commune de Millau**, représentée par la Maire, Madame Emmanuelle GAZEL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée « la Commune de Millau »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Millau en date du 5 novembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs.

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et le plan d'actions figurant en annexes de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aveyron et la commune de Millau souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

ARTICLE 2

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Millau concernent les champs d'intervention suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :
 - > un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - > à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
 - > Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - > L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :
 - > le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - > l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :
 - > une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - > l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;

- > l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :
 - > La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - > les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :
 - > La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - > les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :
 - > l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - > l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - > l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Millau et son CCAS, mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent le soutien aux services et équipements dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du handicap, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant⁽¹⁾ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, toutes les communes ou EPCI exerçant la compétence d'AO :

- Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents

(1) Article 17 de la loi plein emploi du 18 décembre 2023.

- Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.
- Soutiennent la qualité des modes d'accueil : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2026.

La CTG assurant une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil, le schéma pluriannuel y est inclus au travers des éléments suivant :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'Autorité Organisatrice (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4

LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé avec les acteurs du territoire (Annexe 1) a permis d'identifier les 10 enjeux suivants :

VIE SOCIALE

- La réduction des inégalités d'accès à l'information, aux services et amélioration de l'orientation des publics
- Le renfort de l'accompagnement des publics

INCLUSION

- Le renfort de l'inclusion et du vivre-ensemble
- Le maintien des parcours d'accompagnement continus, opérants, adaptés et humains

PARENTALITÉ

- La facilitation de l'accès à l'information et à l'orientation
- Le développement d'un accueil humain et à l'écoute

PETITE ENFANCE & ENFANCE

- L'information visible et compréhensible pour tous
- Le maintien d'une offre d'accueil de qualité pour la petite enfance et l'enfance

JEUNESSE

- Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et les familles
- Aider les jeunes à s'informer, s'exprimer et s'engager

Ces enjeux ont été traduits en 12 ambitions pour 2030 :

- Chaque personne a accès à une information de qualité avec une orientation ciblée par un accueil physique.
- Les structures se connaissent et ont la capacité de se contacter pour assurer un parcours coordonné des personnes
- Une réponse adaptée est apportée à chaque enfant et à chaque famille.
- La dynamique inclusive reste une priorité pour tous les acteurs du territoire
- Tous les acteurs œuvrant auprès des enfants et leurs familles sont coordonnés et sont en mesure d'assurer une logique de parcours
- Les millavois ont accès à des informations claires, liées à la parentalité
- Un temps fort pour les familles est maintenu avec pour objectif de valoriser l'offre sur le territoire
- Les structures vont vers des publics les plus éloignés
- Chaque enfant peut bénéficier d'une place d'accueil de qualité et adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille (horaires atypiques, transports, souplesse groupe, handicap...).
- Le territoire sait ajuster par anticipation son organisation en fonction des besoins d'accueil
- Les jeunes et les familles sont intégrées et impliquées au sein du réseau jeunesse
- Les jeunes identifient les canaux d'information et disposent d'espaces d'expression pour favoriser, à terme, leur insertion.

Les objectifs conjoints sont :

- En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- En matière de coopération avec les partenaires locaux ;

Les annexes 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires signataires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de l'Aveyron et la commune de Millau en lien avec son CCAS s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6

MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la commune de Millau et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Millau. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du comité de pilotage de la CTG, la Ville de Millau exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles. La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express de la Ville de Millau, la Caf peut transmettre au comité départemental des services aux familles les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7

ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8

COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9

SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du Comité de Pilotage CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 **DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre N+ 4. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 **EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de contradiction entre l'intitulé d'une clause et son contenu, seule la rédaction de la clause fera foi.

ARTICLE 12

FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13

RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14

CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Millau,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf	La commune de Millau
Le Directeur, Stéphane BONNEFOND	La Présidente, Anne CALVET

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Au nord de la région Occitanie, à l'extrême-sud du Massif Central, Millau constitue le deuxième pôle urbain de l'Aveyron, département dont elle est sous-préfecture. Célèbre pour son Viaduc autoroutier dessiné par l'architecte Norman Foster et pour les luttes du Larzac en faveur de l'agriculture paysanne et de la santé alimentaire, Millau est la seule ville de plus de 20 000 habitants, incluse dans un Parc naturel régional, celui des Grands Causses. Elle bénéficie d'une réelle attractivité liée à sa localisation en milieu rural de moyenne montagne, à son cadre de vie oxygénant, à son climat déjà sous influence méditerranéenne et à ses dynamiques créatives. Millau figure à la 12^e place du classement national 2024 établi par le site internet Ville de Rêve sur la base de 19 critères, tandis que le journal Le Parisien l'a désignée en octobre 2023 comme présentant la meilleure densité de petits commerces en France. Par sa superficie qui atteint les 168,23 km², Millau est la 25^e commune la plus étendue de France métropolitaine.

Millau bénéficie d'un bon niveau de desserte depuis les axes majeurs du territoire et d'une accessibilité intéressante au regard des polarités et métropoles urbaines du sud de la France, notamment par l'A75 qui traverse le territoire communal sur sa partie Ouest. Enfin la fusion des Régions en 2016 offre à Millau et à la Communauté de communes Millau Grands Causses un positionnement au cœur du territoire de la Région Occitanie.

Centre urbain et Communauté de communes : la Communauté de communes Millau Grands Causses s'étire des portes des Gorges du Tarn jusqu'à la bordure nord-ouest du Larzac. D'une superficie de 512 km², elle englobe quinze communes de la vallée du Tarn, du Causse Noir et de la vallée de la Dourbie. Sa population totale avoisine les 30 000 habitants. L'agglomération Millau-Creissels, maillée par un réseau de transports urbains, constitue le pôle majeur de services et d'emploi du territoire intercommunal, cependant qu'Aguessac, Rivière-sur-Tarn et Saint-Georges-de-Luzençon en forment les pôles de proximité.

En plus de l'économie, de la formation, du tourisme, de l'environnement ou encore de la gestion des déchets, la Communauté de communes assume la compétence de l'habitat. Dans ce cadre, elle anime une opération programmée de rénovation de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) en cœur de ville de Millau. En l'espace de deux ans, 68 logements ont été réhabilités ou sont entrés en rénovation grâce à ce dispositif, dont le périmètre éligible comprend le Centre ancien et le quartier Beauregard dans leur intégralité.



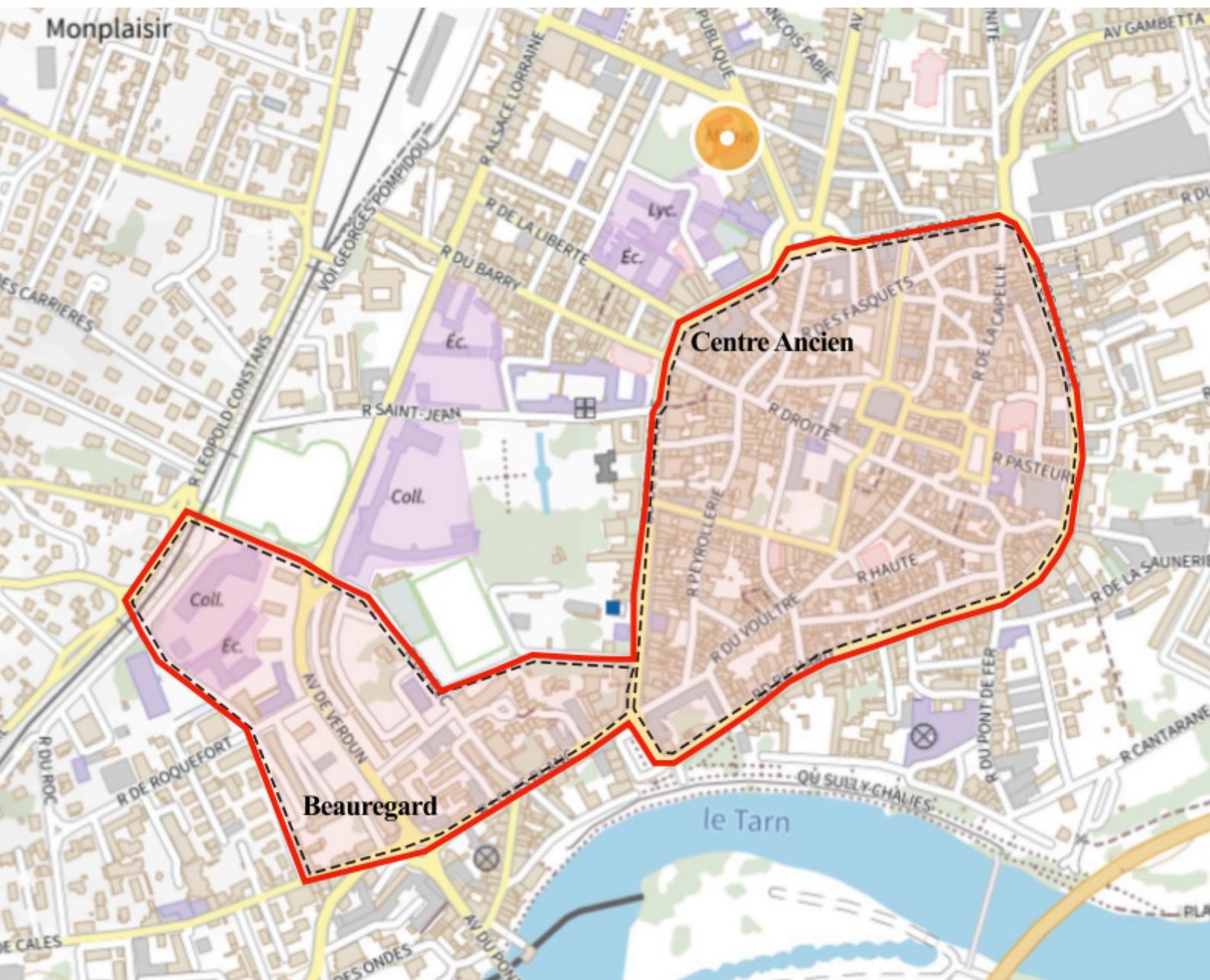
Un bassin de vie

Le bassin de vie de Millau en 2022, tel que défini par l'Insee, se déploie sur 40 communes (au lieu de 29 en 2012) réparties sur 6 intercommunalités et 3 départements (Aveyron, Gard, Lozère) : les 15 communes de Millau Grands Causses.

Les dénominations des communautés de communes suggèrent d'elles-mêmes les topographies accidentées de cet environnement et l'isolement géographique de certaines communes qui, malgré leur éloignement, ne peuvent que se rattacher au bassin de vie de Millau. Celui-ci regroupe ainsi 41 720 habitants, soit 6 720 de plus que le bassin de vie de 2012, en ayant agrégé 11 communes rurales supplémentaires.

Le quartier prioritaire « Centre-ancien/Beauregard »

Au 1^{er} janvier 2024, le quartier « Centre ancien-Beauregard » de la ville de Millau est entré en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Ce quartier a pour spécificité de correspondre au coeur de ville de Millau. Il concentre le patrimoine historique de la cité, intègre plusieurs équipements et associations socioculturels, possède des places urbaines emblématiques et accueille nombre de boutiques, échoppes et cafés-restaurants. Il y dénombre 369 logements sociaux avec une partie en reconstruction sur le secteur de Beauregard qui y accueillera fin 2025 un nouveau bâtiment pour les centres sociaux.



Quelques données du QPV issues du site SIG.Ville de l'Etat au 31 décembre 2024 :

- 2513 habitants (données 2020) soit 11,7 % de la population Millavoise
- Une population majoritaire à l'âge actif (entre 18 et 59 ans)
- 61 % des personnes vivent seules dans le QPV (42 % à Millau)
- 35,30% des familles sont monoparentales, soit plus du double que la part de la ville (16,4%) et trois fois supérieur à l'Aveyron (12,3%)
- 199 foyers bénéficiaires du RSA soit 43,1 % des bénéficiaires de la ville (au 31 décembre 2024 - Données CD 12)
- 36 % de la population du QPV vit en dessous du seuil de pauvreté (16 % à l'échelle de la ville, 14,7 % au niveau de la Communauté de communes et 14,5% en Aveyron)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans la continuité de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 et conformément à la volonté municipale de consolider une politique familiale et sociale ambitieuse et partagée, la Ville de Millau et son Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, et avec la collaboration des acteurs du territoire, ont engagé dès fin 2024 le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030.

Cette nouvelle contractualisation doit fixer sur les quatre prochaines années les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention. L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour la ville de Millau : il s'agissait de réinterroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent sur les différentes thématiques, d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de définir les améliorations à mettre en œuvre pour les années à venir.

Ce renouvellement répond à un double objectif :

- **mieux appréhender les évolutions et les besoins du territoire, à partir de données objectivées ;**
- **structurer une réponse coordonnée, adaptée et efficiente s'inscrivant dans un projet social de territoire**

La CTG constitue à ce titre un outil structurant pour fédérer les partenaires autour de priorités partagées, renforcer les coopérations locales, et garantir une équité territoriale dans l'accès aux services essentiels.

MÉTHODOLOGIE

Dispositif partenarial et concertation locale

Le diagnostic partagé a été élaboré selon une démarche participative pilotée par le chargé de coopération CTG, les services municipaux et du CCAS associant :

- les institutions partenaires (CAF, Conseil départemental, Éducation nationale, MSA, etc.) ;
- les opérateurs de terrain intervenant dans les champs de la petite enfance, la parentalité, le handicap, l'insertion, la jeunesse, les solidarités ;
- les représentants associatifs ;
- les habitants.

Une cinquantaine d'acteurs ont été rencontrés à l'occasion d'ateliers thématiques et de groupes de travail organisés entre décembre 2024 et juillet 2025. Ces temps d'échanges ont permis d'identifier les enjeux prioritaires, de partager des constats de terrain et de formuler des pistes d'actions concrètes.

Comités des partenaires et réunions de travail

Au total, entre décembre et juillet, 5 comités des partenaires ont été organisés, permettant de traiter les étapes clés du renouvellement avec un maximum de partenaires, et ce, de manière participative garantissant l'implication et l'expression de chacun dans le processus.

Six réunions thématiques se sont tenues entre mai et juillet pour préparer la rédaction des fiches actions.

Ces temps ont été ponctués par deux Comités de Pilotage, validant les directions proposées par les partenaires.

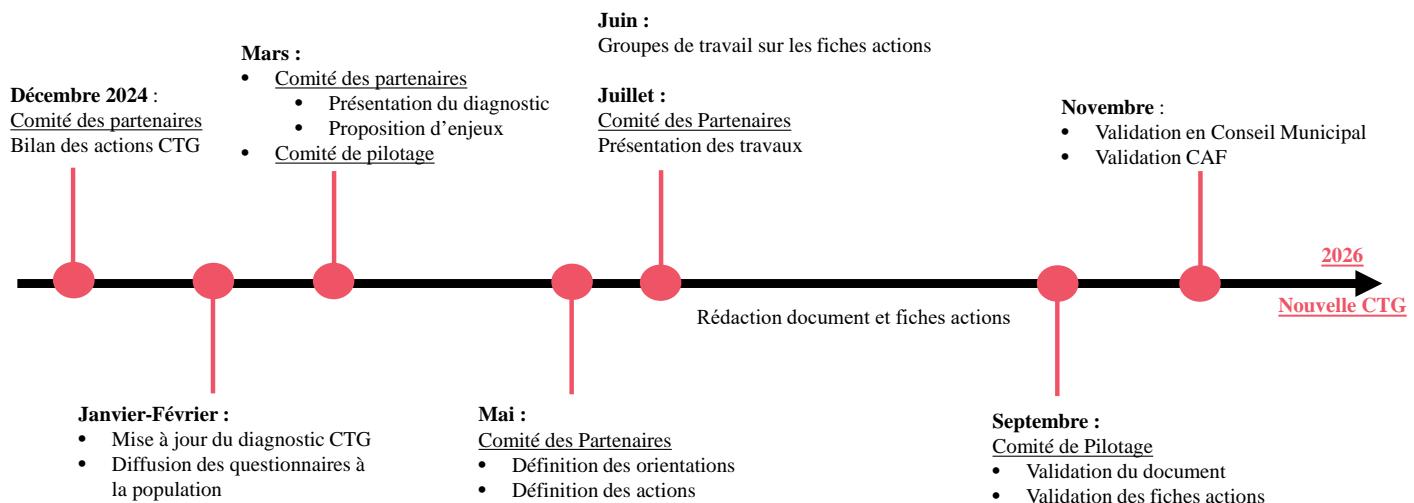
En parallèle, des temps d'échange individuels ont eu lieu avec les structures pour saisir leurs enjeux gravitant autour du renouvellement, transmettre des informations à ceux n'ayant pas pu être disponibles à chaque fois.

Enquête auprès des habitants

Durant les mois de janvier et février 2025, une enquête citoyenne, ouverte en ligne et en version papier, a permis de recueillir les avis de 650 millavoises et millavois. Cette consultation a été largement diffusée via les canaux municipaux, la CAF, les équipements de proximité, les structures sociales et les partenaires locaux. Ces questionnaires ont été construits sur la base de la première enquête ayant permis la réalisation de la CTG ainsi qu'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur le territoire, réalisés entre décembre 2020 et avril 2021. Les thématiques abordées et les questions ont été reprise afin de pouvoir constater les évolutions et les réponses apportées en 4 ans sur le territoire. D'autres questions ont été ajoutées pour obtenir des réponses sur de nouveaux projets issus du travail des 4 années de la CTG. Ainsi, il a pu être dégagé des tendances et distinguer des évolutions.

En parallèle, les données INSEE ont également été actualisées pour compléter cette consultation et avoir un regard le plus récent possible.

CALENDRIER DE RENOUVELLEMENT



Les actions de la CTG 2021-2025 se sont poursuivies en parallèle des rencontres et des réunions pour le renouvellement de la CTG et des agréments des structures d'animation de vie sociale.

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'État et les institutions

- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron
- La Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- L'Éducation nationale
 - Direction académique des services de l'Éducation nationale en Aveyron
 - Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

Les collectivités

- La communauté de communes Millau Grands Causses
- Le Département de l'Aveyron (Territoire d'Action Sociale, PMI)
- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Les associations et structures médico sociales

La dynamique et le foisonnement du milieu associatif à Millau sont tels que cette liste, aussi dense soit-elle, peut ne pas être exhaustive.

- Accueil Millau-Ségur, maison d'enfants à caractère social
- ADAVEM
- Le Bar'Bouille
- Centres sociaux de Millau Grands Causses
- EnVies EnJeux
- Familles rurales (Pôle Ressource Accueil Inclusif)
- Fondation Opteo, gestionnaire de l'IME du Puit de Calès et SESSAD
- Le Jardin du Chayran
- Maison des jeunes et de la culture (MJC)
- La ligue de l'enseignement
- Maison des adolescents
- Mission Locale de l'Aveyron
- Myriade
- Planning familial
- Resto du coeur
- Jeunesse Vacances Millavoises - La Salvage
- Secours catholique
- Secours populaire
- Tremplin pour l'emploi
- Trait d'Union

Les services Municipaux

- Service Politique de la Ville et Action Sociale
- Service Education Jeunesse

Les services du Centre Communal d'Action Sociale

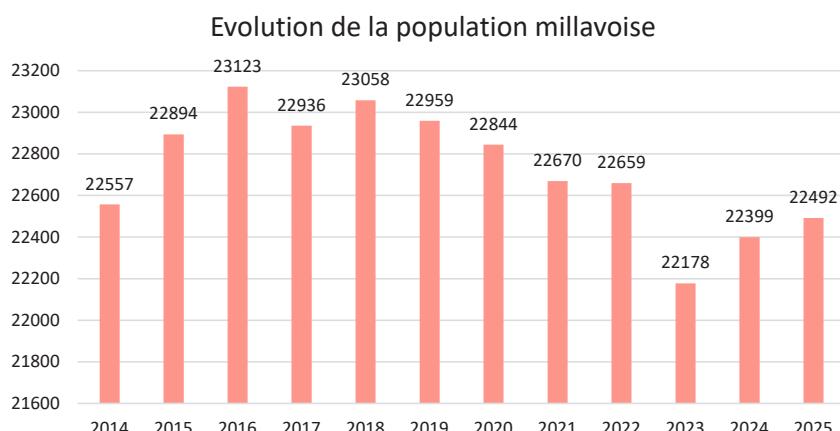
- Pôle Social
- Point info Séniors
- Pôle Petite Enfance

II. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE

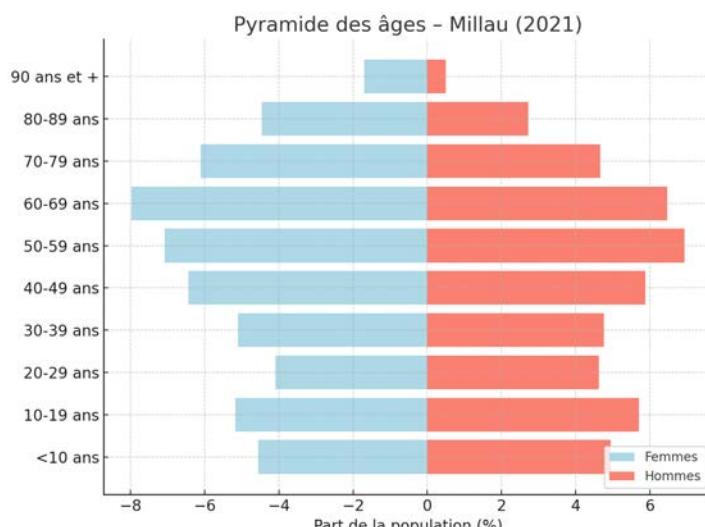
La présente section se concentre sur l'analyse des données socio démographiques du territoire. Elle vise à fournir un panorama des caractéristiques de la population, telles que la répartition par âge, la structure familiale, les niveaux de revenus et les principaux indicateurs sociaux. Ces éléments constituent une base pour comprendre les besoins des habitants.

POPULATION GÉNÉRALE

Au 1^{er} janvier 2025, la population de la commune de Millau représente 22 492 habitants (si nous calculons l'évolution sur un cycle de 6 ans comme le préconise l'Insee, la population a baissé de 2,51 %, soit une moyenne de -0,40 % par an depuis 2018).



La structure démographique de la ville reflète un vieillissement croissant de la population.

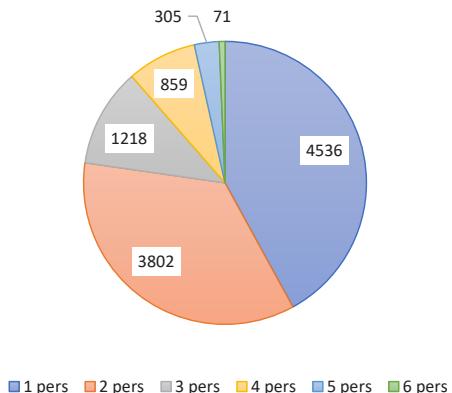


33 %
de la population a 60 ans
ou plus c'est 2,5% de plus
qu'en 2016

Les moins de 20 ans
représentent 20,4 %
de la population

En 2024, le solde naturel du territoire est déficitaire avec moins de naissances enregistrées par rapport au nombre de décès.

Taille des ménages (effectifs), en 2021



Concernant la taille des ménages, la part principale concerne les ménages composés d'une seule personne, soit 42 %, suivi des ménages de 2 personnes à 35 %.

III. POPULATIONS ALLOCATAIRES

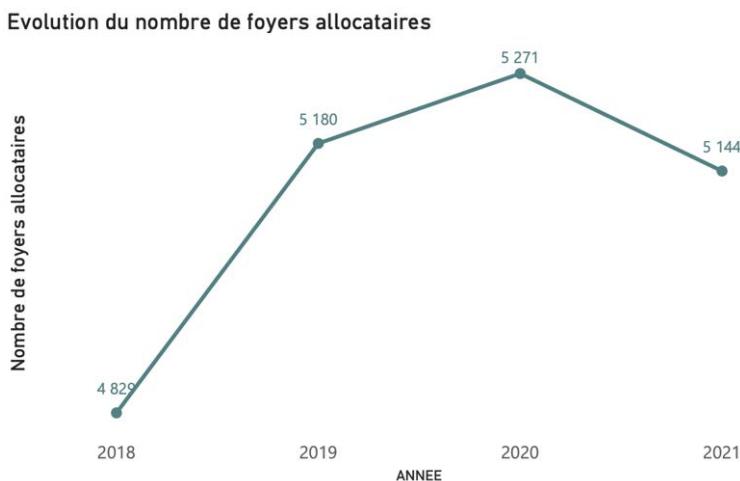
A. DONNÉES GÉNÉRALES

Les données concernant les populations allocataires de la CAF proviennent du site Data.Caf pour l'année 2021, il s'agit des données les plus actuelles disponibles.

Entre 2018 et 2020, le nombre de foyers allocataires a progressé de 4 829 à 5 271, avant de diminuer en 2021 pour atteindre les 5 144 foyers.

Sur la même période, le taux de couverture des habitants est passé de 47,0 % (2018) à 49,3 % (2020), puis 48,2 % en 2021.

Nous avons donc assisté à une augmentation des recours aux droits jusqu'en 2020, suivie d'une légère baisse l'année suivante. Ces dynamiques sont en corrélation avec la crise du Covid 19 avec, notamment, une augmentation des naissances sur une courte période.



Les allocations sont des aides financières versées par la Caisse d'Allocations Familiales. Elles ont pour but d'aider les familles et les personnes à faire face aux dépenses de la vie quotidienne, selon leur situation (nombre d'enfants, logement, revenus, handicap, isolement, etc.). Elles sont versées chaque mois, sous conditions de ressources ou de situation.

Les principales aides sont :

Prestations familiales

- Allocations familiales (AF) : pour les familles ayant au moins 2 enfants à charge.
- Complément familial (CF) : pour les familles modestes avec au moins 3 enfants de plus de 3 ans.
- Allocation de rentrée scolaire (ARS) : aide pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans.
- Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) : regroupe plusieurs aides (prime à la naissance ou adoption, allocation de base, complément de libre choix du mode de garde, prestation partagée d'éducation de l'enfant - PreParE).

Prestations logement

- APL (Aide personnalisée au logement).
- ALF (Allocation de logement familiale).
- ALS (Allocation de logement sociale).

Minima sociaux

- RSA (Revenu de solidarité active).
- Prime d'activité.

Prestations liées au handicap ou à la santé

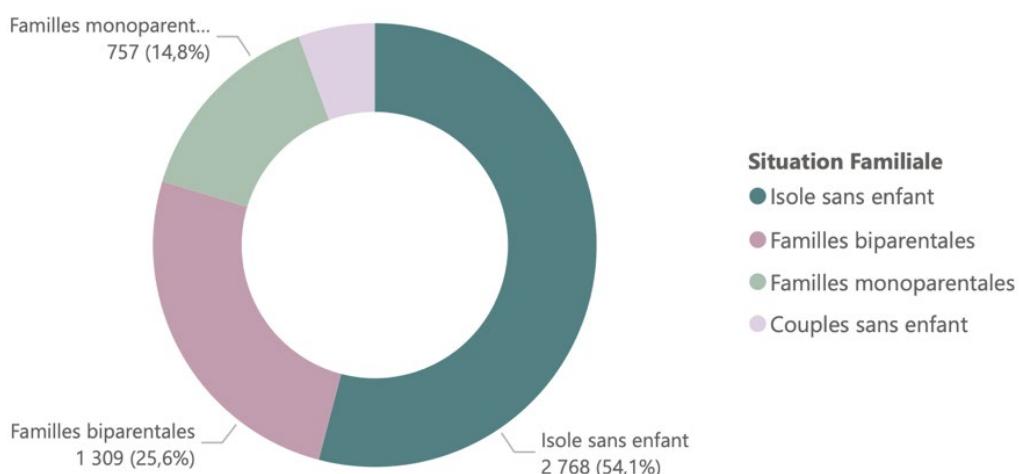
- AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et ses compléments.
- AJPP (Allocation journalière de présence parentale).

Autres aides spécifiques

- ASF (Allocation de soutien familial) pour les parents isolés.
- ARS (Allocation de rentrée scolaire) (déjà citée, mais souvent ventilée séparément dans les données).
- Prime exceptionnelle de rentrée / inflation (selon années).

B. STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

En 2021, Millau compte 5 144 foyers allocataires couvrant au total 10 600 personnes (ce qui établit un taux de couverture de 48,2 % des habitants de la commune).



Les personnes isolées représentent la part la plus importante avec 54,1 % de l'ensemble des allocataires.

Les familles biparentales représentent 1 309 foyers soit 25,6 % des allocataires.

Cette répartition confirme le poids des configurations isolées dans Millau et souligne, du côté des familles, une présence significative des ménages avec enfants, principalement dans des foyers composés de deux parents.

On dénombre 757 foyers monoparentaux, ce qui équivaut à 14,8 % des allocataires. Les familles monoparentales, définies par l'INSEE comme un parent isolé vivant avec un ou plusieurs enfants célibataires, représentent une part de plus en plus significative du paysage familial. Selon le recensement de 2021, la commune compte 1 017 familles monoparentales, soit 16,5 % de l'ensemble des familles. La grande majorité est constituée de mères seules avec enfant qui représentent près de 70% des parents seuls.

La situation est particulièrement marquée dans le quartier prioritaire « Centre ancien et Beauregard » dans lequel plus d'une famille sur trois est monoparentale (35,3 %), ce qui est environ le double de la moyenne communale.

La présence des familles monoparentales souligne la nécessité d'un accompagnement adapté, tant en matière d'accès aux droits et aux services que de soutien à la parentalité et à l'insertion.

C. LES ÂGES

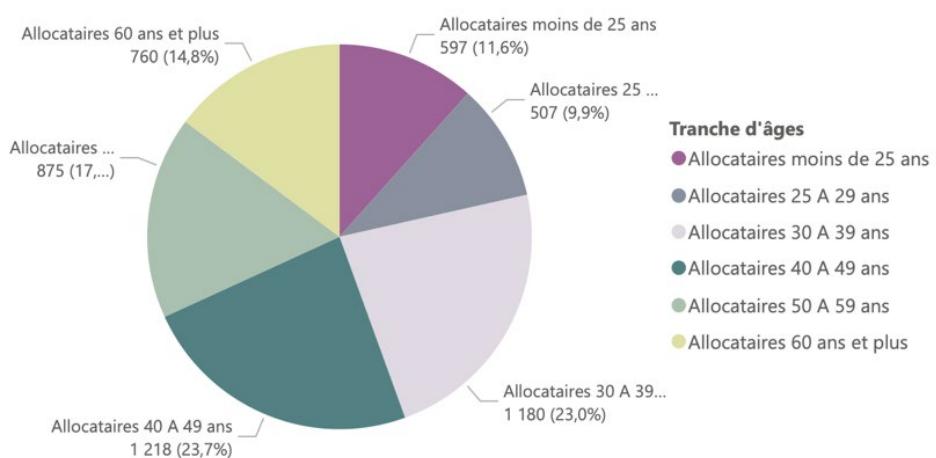
La répartition par âge des allocataires montre une forte concentration sur les classes d'âge actives.

Les 30-49 ans représentent 46,7 % des allocataires. Les jeunes adultes sont moins nombreux, avec 11,6 % pour les moins de 25 ans et 9,9 % pour la tranche 25-29 ans.

Les 50-59 ans représentent une part significative des allocataires et les 60 ans et plus regroupent 14,8 % des foyers.

Cette structure traduit un recours aux prestations qui s'étend au-delà des familles avec jeunes enfants, accompagnant les parcours professionnels et familiaux tout au long de la vie.

Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier



D. LES ENFANTS

Parmi les 2 066 familles allocataires avec enfants, la majorité se compose de foyers de petite taille. 80 % des familles sont composées de familles avec deux ou un seul enfant.

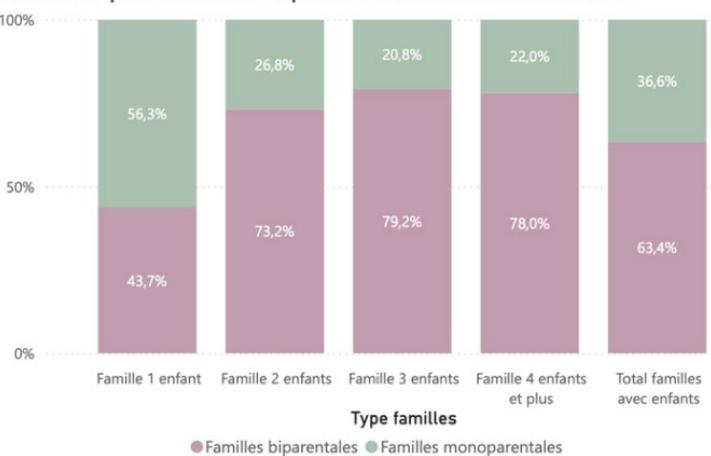
Les familles nombreuses sont moins représentées, regroupant 19 % des allocataires, soit environ 400 familles avec trois ou quatre enfants.

Nombre de familles allocataires et enfants

Familles allocataires	Nombre de familles	En %
Famille 1 enfant	767	
Famille 2 enfants	899	
Famille 3 enfants	318	
Famille 4 enfants et plus	82	
Total familles avec enfants	2 066	

Au total, 3 875 enfants vivent dans ces foyers. La tranche des 6 à 11 ans est la plus importante, avec 32 % des effectifs (un peu plus de 1 200 enfants). Les 12-15 ans représentent 25 % des enfants (près de 950), et les 16-19 ans 16 % (environ 610). Ce profil, centré sur l'école primaire et le collège, traduit des besoins soutenus en matière de périscolaire, de loisirs éducatifs et d'accompagnement à la réussite éducative.

Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants



La structure familiale varie également selon le nombre d'enfants. Les familles biparentales constituent 73 % des foyers avec deux enfants et près de 80 % des familles plus nombreuses.

À l'inverse, les familles monoparentales sont majoritaires parmi celles avec un seul enfant, où elles représentent 56 % des cas.

Cette répartition met en évidence une fragilité accrue des foyers monoparentaux de petite taille, notamment en termes de pauvreté et de conciliation entre vie familiale et emploi.

E. FOYERS ET ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

La CAF définit les bas revenus ainsi : les données sur les allocataires à bas revenus concernent seulement les allocataires dits de « référence » pour lesquels la Caf peut avoir connaissance des ressources.

Parmi ces allocataires dits de « référence », les « foyers allocataires à bas revenus » sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ».

Comme le seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus est estimé par l'Insee mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment).

Foyers allocataires et population à bas revenus (en %)

Part des foyers allocataires à bas revenus	32,9 %
Part des personnes couvertes CAF à bas revenus	31,9 %
Taux de bas revenus (population moins de 65 ans)	20,9 %

Sur la commune de Millau, en 2021, près d'un foyer allocataire sur trois est recensé comme étant à bas revenus. Ces sont principalement des personnes isolées sans enfants (53 %) et des familles monoparentales (27 %).

La structure familiale au sein de ce public à bas revenus appelle une attention spécifique. Les familles monoparentales sont les plus exposées : 461 foyers sur 757 (soit 60,9 % de cette configuration) sont sous le seuil.

Les personnes isolées sans enfant sont également nombreux en bas revenus (911 foyers).

Les couples sans enfant et les familles biparentales présentent des taux moindres (20,0 % pour chacun de ces groupes).

Structure familiale des foyers allocataires

Structure familiale	Total foyers allocataires	Dont à bas revenus
Couples sans enfant	285	57
Familles biparentales	1 309	262
Familles monoparentales	757	461
Isolés sans enfant	2 768	911

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



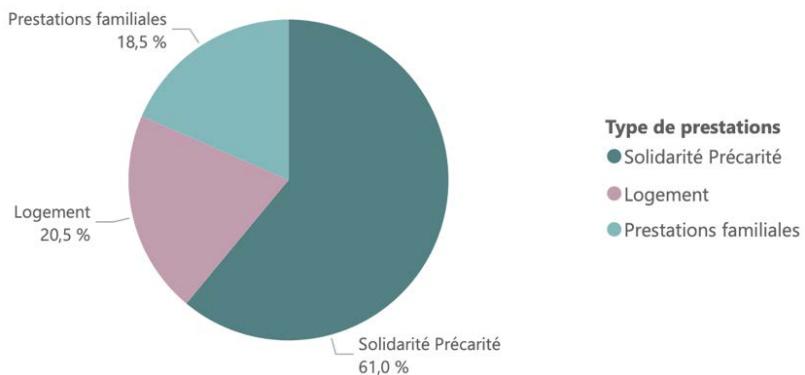
F. TYPOLOGIE DES PRESTATIONS CAF

Définition de la typologie des prestations

Les prestations sont classées selon leur « degré de précarité », les allocataires ne sont comptabilisés que dans une seule catégorie selon la prestation perçue.

À Millau, 61 % des foyers allocataires relèvent du champ « Solidarité-Précarité », 20,5 % du « Logement » et 18,5 % des « Prestations familiales ». Cette structure, dominée par la catégorie Solidarité-Précarité, confirme le profil globalement fragile d'une majorité d'allocataires et met en évidence l'importance des dispositifs de soutien aux revenus et à l'insertion.

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations (Part des allocataires par type de prestations)



En complément, le tableau des « allocataires par groupe de prestations versées » (comptes non exclusifs) permet de préciser les volumes mobilisés sur le territoire. Ainsi, 2 557 foyers bénéficient d'une aide au logement, 1 976 de la prime d'activité, 1 322 d'allocations familiales, 593 du RSA et 743 de l'AAH. Par ailleurs, 1 305 foyers sont comptabilisés dans la catégorie « Solidarité enfance-jeunesse » et 519 dans la PAJE. Ces chiffres ne s'additionnent pas entre eux, car un même foyer peut percevoir plusieurs prestations. Ils illustrent néanmoins les principaux leviers de soutien, en particulier les aides au logement et la prime d'activité.



Synthèse des données allocataires CAF

■ Structure familiale des allocataires

- La majorité des familles allocataires compte un ou deux enfants, représentant ensemble 77 % des foyers.
- Les familles nombreuses (trois ou quatre enfants) sont minoritaires, soit environ 20 % des foyers.
- La proportion de familles biparentales augmente avec le nombre d'enfants, tandis que les familles monoparentales sont plus fréquentes parmi les foyers d'un enfant.

■ Répartition par âge des allocataires

- Les tranches d'âge actives dominent : 30-39 ans et 40-49 ans représentent chacune environ un quart des allocataires.
- Les jeunes adultes (moins de 30 ans) représentent environ 21 % des allocataires, tandis que les 50 ans et plus constituent près d'un tiers du total.
- Cette répartition montre que le recours aux prestations concerne toutes les phases des parcours professionnels et familiaux.

■ Profil des enfants

- La majorité des enfants des foyers allocataires se situe dans la tranche 6-11 ans (31 %), suivie des 12-15 ans (25 %) et des 16-19 ans (16 %).

■ Allocataires à bas revenus

- Près d'un tiers des foyers allocataires est considéré comme à bas revenus.
- Les personnes isolées sans enfant (53 %) et les familles monoparentales (27 %) sont les plus concernées.
- Les familles monoparentales représentent 61 % des foyers de ce type

■ Typologie des prestations CAF

- La majorité des foyers allocataires (61 %) relève de la catégorie « Solidarité-Précarité », suivie des prestations logement (20,5 %) et familiales (18,5 %).
- Les principaux leviers de soutien mobilisés sont les aides au logement et la prime d'activité, mais un foyer peut percevoir plusieurs prestations simultanément.
- Les allocations spécifiques à l'enfance et à la jeunesse (PAJE, Solidarité enfance-jeunesse) concernent un volume significatif de foyers, soulignant l'attention portée aux besoins liés à l'éducation et à l'accompagnement des enfants.

IV. DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

A. CHÔMAGE

Le bassin d'emploi de Millau se caractérise par un taux de chômage relativement contenu par rapport aux moyennes observées à l'échelle régionale et nationale. Au premier trimestre 2025, il s'établit à 6,3 %, contre 8,8 % en Occitanie et 7,2 % en France métropolitaine. Cette situation traduit une relative résilience du marché de l'emploi local. Le taux de chômage est stable sur le dernier trimestre et enregistre une baisse de 0,6 point sur un an.

Au total, 4 780 demandeurs d'emploi étaient inscrits en juin 2025 dans les catégories A, B et C de France Travail, dont 2 140 en catégorie A, c'est-à-dire sans emploi et disponibles immédiatement.

L'ancienneté d'inscription apparaît comme un enjeu central pour le bassin de Millau. Près de la moitié des demandeurs d'emploi, soit 46 %, sont inscrits depuis plus d'un an, ce qui les classe parmi les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD). Parmi eux, 31 % sont inscrits depuis plus de deux ans (DETLD).

Le bassin de Millau présente toutefois un taux d'accès à l'emploi relativement favorable. Dans les six mois suivant leur inscription, 42,4 % des demandeurs retrouvent un emploi, contre seulement 10 % à l'échelle départementale.

Les jeunes bénéficient d'une insertion plus rapide et parviennent à retrouver un emploi dans un délai réduit. En revanche, les seniors ainsi que les demandeurs de longue durée rencontrent davantage de difficultés. Leur retour à l'emploi demeure incertain et dépend souvent d'accompagnements spécifiques ou de dispositifs adaptés.

Au-delà des difficultés strictement professionnelles, de nombreux demandeurs d'emploi font face à des freins périphériques qui compliquent leur parcours d'insertion. L'exclusion numérique constitue le principal obstacle, touchant 16 % des personnes inscrites. Les problèmes de mobilité et de transport concernent 8 % des demandeurs, tout comme l'état de santé. D'autres facteurs viennent également peser sur la reprise d'activité : les difficultés financières (5 %), les contraintes familiales liées à la garde d'enfants ou à l'accompagnement de proches dépendants (4 %), les démarches administratives complexes ou les problèmes de communication (3 %), et enfin les difficultés de logement (2 %).

Au total, près d'un tiers des demandeurs d'emploi cumulent au moins un de ces freins, avec une intensité plus marquée chez les seniors.

Un élément structurant du marché du travail à Millau est la forte dépendance aux emplois saisonniers. En effet, 55 % des projets de recrutement concernent des postes saisonniers, contre 31 % au niveau national. Les demandeurs d'emploi alternent ainsi entre périodes d'activité et de chômage, ce qui peut freiner leur stabilisation durable sur le marché du travail.

B. BÉNÉFICIAIRES DU RSA À MILLAU (DONNÉES 31 DÉCEMBRE 2024 - CD12)

La population active de la commune de Millau, définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans exerçant ou étant disponibles pour un emploi, s'élève à 12 430 individus. Cette tranche d'âge correspond à la population en capacité de participer directement au marché du travail, et constitue un indicateur clé pour l'analyse de l'emploi, de la précarité et de la dynamique économique locale (INSEE, 2023).

En matière de protection sociale, la commune enregistre 461 foyers bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit 3,71 % de la population active. Le RSA constitue un dispositif d'aide financière destiné à garantir un revenu minimal aux personnes sans ressources ou disposant de revenus faibles, et permet également un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Parmi ces foyers, 199 se situent dans le périmètre du quartier prioritaire « Centre Ancien beau-regard », représentant 43 % des bénéficiaires de la commune. Ce chiffre illustre la concentration spatiale de la précarité au sein de ce quartier, phénomène récurrent dans des zones urbaines où se cumulent fragilité sociale et difficultés économiques (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2024).

À l'échelle départementale, la commune de Millau regroupe 12,05 % des bénéficiaires du RSA de l'Aveyron, ce qui souligne son rôle sur le plan territorial et la nécessité d'orienter des politiques ciblées d'accompagnement et d'insertion.

C. PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

Le taux de pauvreté de la commune est de 16 %, indiquant qu'une personne sur six vit en dessous du seuil de pauvreté, fixé par l'INSEE à 60 % du revenu médian national.

Ce niveau de pauvreté, supérieur à la moyenne, traduit une vulnérabilité économique notable et renforce la pertinence de mesures sociales et territoriales adaptées pour réduire les inégalités et soutenir les populations fragilisées.

Dans le quartier prioritaire Centre ancien - Beauregard, ce chiffre est beaucoup plus élevé avec 35,3 % des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit plus d'un tiers de la population (contre 16,4 % à Millau).

Ce contexte socio-économique difficile est accentué par une forte proportion de familles monoparentales.

V. PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CAF

La Caf soutient financièrement les structures de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale à travers le versement de prestations de service adaptées à leurs activités.

Certaines de ces prestations peuvent être majorées par un bonus territoire, notamment pour les équipements de la petite enfance et le LAEP, lorsque ceux-ci sont implantés dans une commune engagée dans une CTG, comme c'est le cas de Millau.

Dans le cadre de cette convention, des financements spécifiques contribuent également au poste de chargé de coopération. Par ailleurs, la Caf accompagne les structures dans la mise en œuvre de leurs projets, en leur attribuant des subventions de fonctionnement ou d'investissement, votées par son Conseil d'administration.

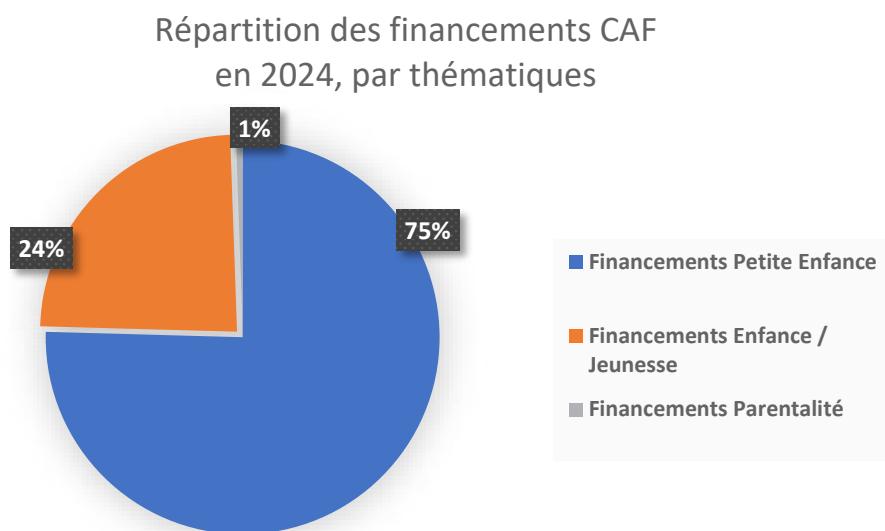
L'ensemble de ces soutiens vise à garantir aux familles l'accès à une offre diversifiée et de qualité, adaptée aux besoins repérés sur les territoires.

A. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE

L'analyse des données financières relatives aux prestations et subvention versées à l'échelle du territoire permet de mieux comprendre la répartition des moyens.

Données CAF 2024

La répartition des prestations versées par la CAF au titre du bonus territoire fait apparaître que les principaux financements concernent la petite enfance.



■ Petite enfance

Le montant total alloué s'élève à 443 386 €. Cette enveloppe regroupe les aides aux crèches, micro-crèches et structures d'accueil collectif de jeunes enfants.

■ Parentalité

Un montant complémentaire de 3 309 € est destiné aux actions portées par le LAEP La Cazelle.

■ Enfance et jeunesse

Les aides concernent les accueils de loisirs, activités éducatives et périscolaires pour un total de 141 065 €.

À noter que la PS Jeunes est calculée sur la base du volume des heures réalisées par les structures sur l'année 2025.

Focus PS Jeunes : le calcul de la PS Jeunes repose sur une prise en charge partielle des dépenses liées aux postes d'animateurs qualifiés et aux frais de fonctionnement afférents.

Plus précisément, la CAF verse une prestation de service équivalente à 50 % des dépenses relatives aux postes d'animateurs qualifiés et aux dépenses de fonctionnement associées (frais de déplacement, frais de formation non qualifiante), dans la limite d'un prix plafond par Équivalent Temps Plein (ETP) fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Les structures bénéficiaires doivent fournir des justificatifs détaillant les dépenses engagées, conformément à la Convention d'Objectifs et de Financement (COF) signée avec la CAF. Le versement de la subvention est effectué sous réserve de la production de ces justificatifs.

VI. ANALYSES PAR THÉMATIQUE

A. PETITE ENFANCE

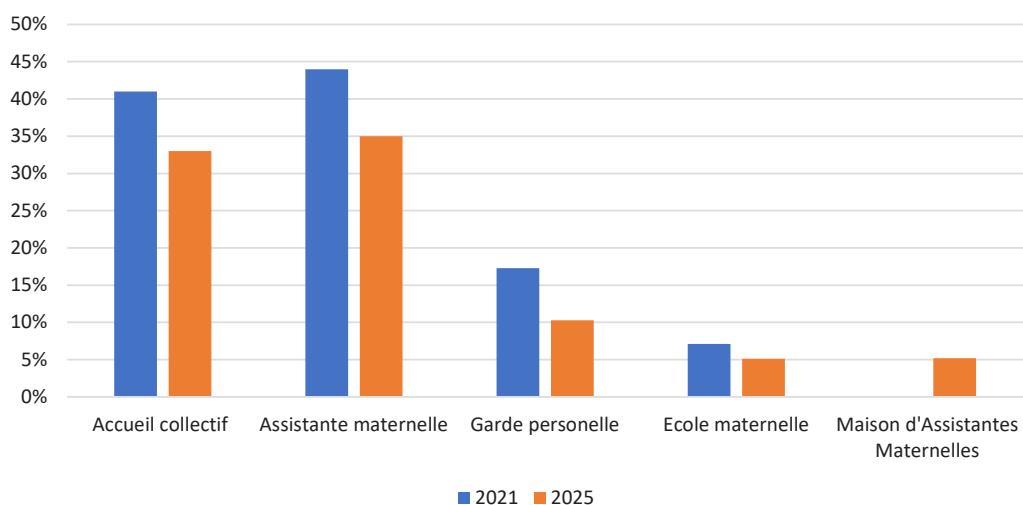
1. Enquête

La consultation des familles a permis de faire ressortir plusieurs points.

Concernant les 0-3 ans, des chiffres qui mettent en avant la qualité du travail accompli par les différents acteurs du territoire :

- 100 % des répondants sont satisfaits ou plutôt satisfaits de leur mode de garde actuel.
- 100 % des répondants sont satisfaits de la qualité de l'accueil choisi.

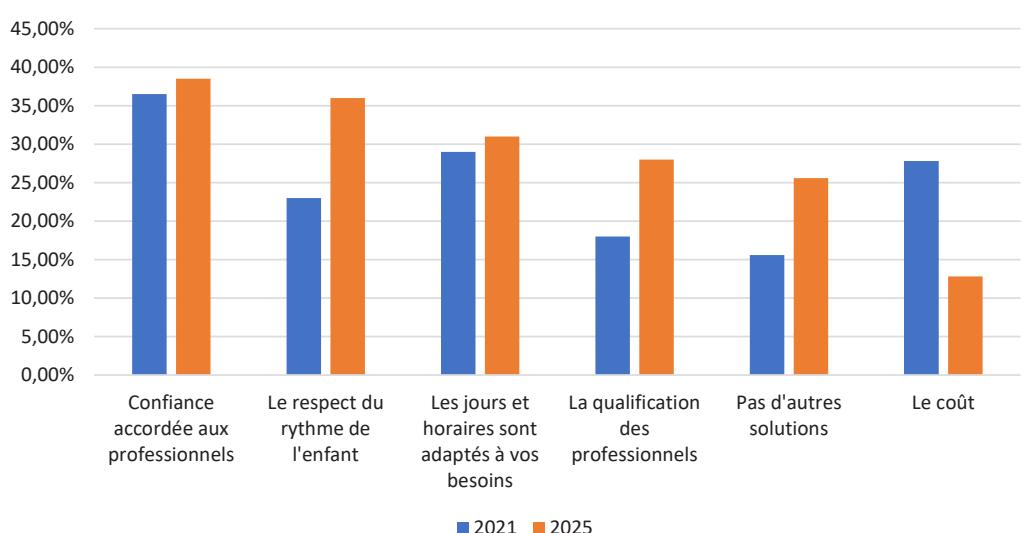
Évolution des choix de modes d'accueil pour les 0-3 ans



Les équipements ou les modes de garde sont à proximité des familles, permettant un accès rapide, preuve d'un maillage dense sur le territoire avec 27 % des parents qui mettent moins de 5 minutes pour se rendre au lieu d'accueil de leur enfant. 67 % mettent de 5 à 15 minutes (-10 %).

Aucun parent ne déclare parcourir plus de 30 minutes depuis son domicile pour se rendre au lieu d'accueil de son enfant.

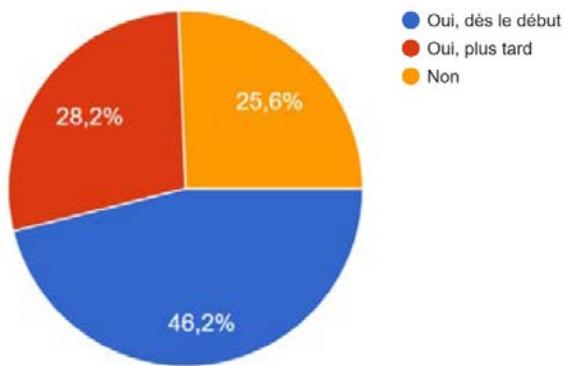
Évolution des critères de choix de mode d'accueil



Les critères de choix des modes d'accueil des jeunes enfants connaissent des évolutions notables. La confiance accordée aux professionnels reste le premier facteur déterminant pour 38 % des familles.

On constate une augmentation non négligeable des parents qui ont fait appel à une solution de mode de garde par défaut. Cette augmentation peut être dû au pic de naissance survenu en 2021.

Avez-vous pu avoir recours au mode d'accueil que vous souhaitiez initialement ?



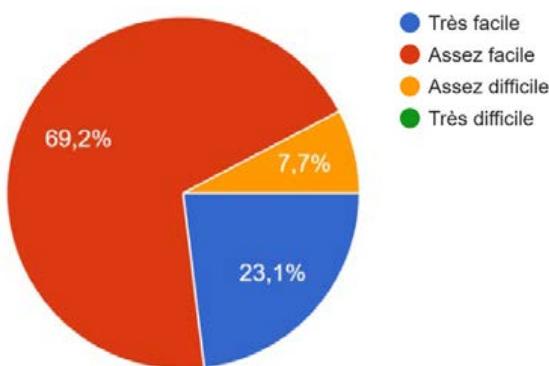
75 % des familles ont pu trouver une solution de garde correspondant à leurs désirs, sur le territoire.

Les parents indiquent avoir toujours des besoins assez tôt le matin et plus tard dans la journée :

- Le matin avant 7h30 : 24 % (idem 2021)
- Le soir après 19h : 26 % (+5 %)
- Le samedi : 15 % (-25 %)
- Le dimanche : 3 % (-10 %)
- Les jours fériés : 0 % (-20 %)

Ces données traduisent des attentes en matière d'amplitude horaire et de souplesse au niveau des modes d'accueil, en lien avec les contraintes professionnelles des parents.

L'accès aux informations liées aux solutions d'accueil a été... ?



L'accès aux informations concernant les solutions d'accueil a été assez simple pour 92 % des familles. Cependant 49 % des parents disent rencontrer des difficultés pour trouver des informations en lien avec les aides financières (+23 % par rapport à 2021).

76 % des répondants bénéficient d'une aide de la CAF (+7 %) et 36,8 % d'un crédit d'impôt (+15 %). Seuls 10 % ne bénéficient d'aucune aide (+2 %).

2. Politique et services de la Ville

Dans le cadre de l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, conformément aux exigences de l'article L. 214 1 3 du Code de l'action sociale et des familles, le diagnostic suivant a été réalisé afin d'identifier l'ensemble des équipements et services existants, de préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles, et de repérer les zones présentant une offre d'accueil insuffisante ou des difficultés d'accès.

La Ville de Millau propose une offre diversifiée en matière d'accueil du jeune enfant, avec des structures municipales, privées et un réseau de travailleurs indépendants couvrant les besoins des familles du territoire.

LA DÉFINITION



Selon les modalités de calcul de la CAF, les « **places d'accueil** » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Le nombre de places en **accueil collectif** est de **116 places** pour les différents modes d'accueil. Celui-ci a diminué de 5 places par rapport à l'enquête CTG menée en 2021, en raison d'un poste non pourvu au 1^{er} septembre 2025 à la crèche familiale.

Il y a aujourd'hui 80 places (2 x 40) sur les multi-accueils : L'Île-aux-Trésors et Récré à Bulles, situés au sein du Pôle petite enfance (rue Mathieu Prévot) et 10 places sur la micro-crèche le Cocon (rue Jean Moulin), cette dernière située dans le périmètre du QPV.

Il existe également une crèche familiale, l'Eau-Vive, dont l'agrément est de 26 places.

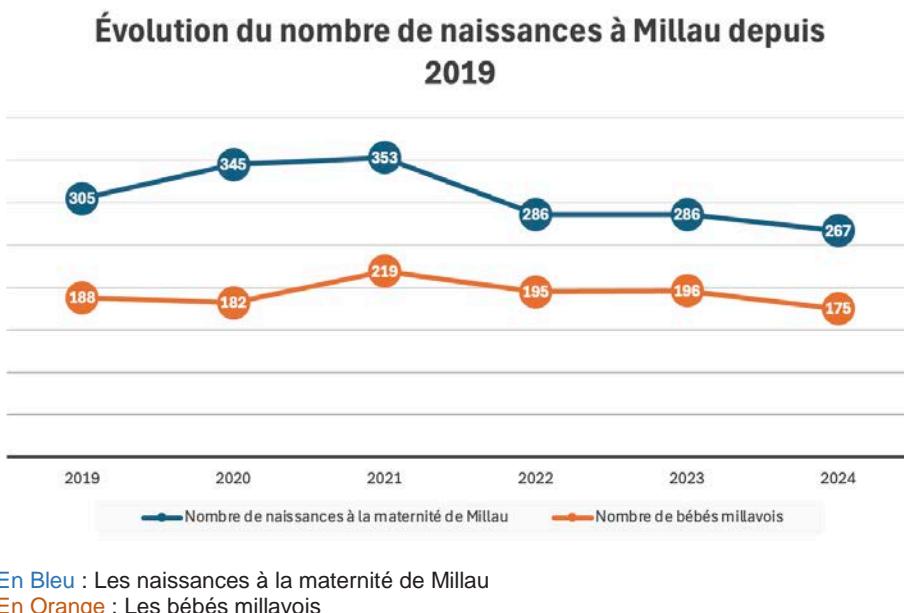
Concernant le secteur privé, on recense 163 places réparties de la manière suivante :

- 12 places à la M La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « Ma Mio » avec 3 assistantes disposant de 4 agréments chacun.
- 139 places auprès d'assistantes maternelles.
- 12 places disponibles dans la micro-crèche privée.

Les assistants et assistantes maternelles agréés sur le territoire qui sont au nombre de 61 référencées, dont trois installées en MAM, portant le nombre d'indépendants à 58 sur le territoire. Cependant seulement 49 sont actives au 1^{er} septembre 2025. La capacité d'accueil est de 139 places. Depuis 2019, on observe une diminution notable du nombre d'assistantes maternelles référencées, qui étaient 96 pour cette année-là. Cette diminution est liée à plusieurs raisons. Les départs à la retraite, des problématiques médicales, des réorientations professionnelles. Ces phénomènes ne touchent pas simplement le secteur privé, on les observe également dans le secteur public.

Enfin, l'offre est complétée par une micro-crèche privée, « Les bébés du Parc », ayant ouvert le 15 octobre 2024 avec une capacité de 12 places. Une deuxième structure portée par le même propriétaire est prévue au niveau de l'Hôtel Dieu, adossée à une résidence senior, avec une ouverture prévue pour le 1^{er} septembre 2026.

Comme beaucoup de territoires, la Ville de Millau connaît depuis 2021 une baisse de sa natalité. Depuis 2022, le nombre de naissances enregistrées à la maternité de Millau, ainsi que celui des bébés millavois, est en diminution.



Au 1^{er} septembre 2025, la liste d'attente du Pôle petite enfance de Millau présente une file active de 65 demandes :

- 12 demandes pour septembre 2025
- 13 demandes supplémentaires pour janvier 2026
- 40 demandes supplémentaires pour septembre 2026

Toujours au 1^{er} septembre 2025, quelques assistantes maternelles n'ont pas toutes leurs places occupées. Ce sujet fait partie des préoccupations partagées par l'ensemble des acteurs et évoquées lors des temps de travail CTG. Il reste des places vacantes mais leur volume est beaucoup moins important qu'au début du mois de juin 2025.

Enfin, on observe aussi des changements dans les contrats des parents-employeurs. Les parents sollicitent des contrats avec moins de jours de garde pour leur enfant.

Le Pôle Petite Enfance recense un nombre croissant d'enfants issus des familles de la Légion Etrangère mais aussi, des familles à faible revenus et des foyers monoparentaux.



3. Synthèse Petite Enfance

- Cadre et objectif du diagnostic : réalisé dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (SPPE), le diagnostic vise à recenser les structures existantes, préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et identifier les zones où l'offre est insuffisante.
- Offre actuelle : la Ville propose une offre diversifiée comprenant des structures municipales, des assistants maternels indépendants et des micro-crèches, pour un total de 279 places collectives et familiales recensées.
- Évolution et disponibilité : le nombre d'assistants maternels diminue depuis 2019, affectant la capacité d'accueil. La liste d'attente au PPE au 1^{er} septembre 2025 compte 12 demandes, tandis que certaines places dans le domaine privé restent vacantes.
- Consultation des familles : la satisfaction est élevée, avec 100 % des parents satisfaits de leur mode de garde et de la qualité de l'accueil. On constate une grande proximité géographique des familles avec les modes d'accueil du territoire.
- Critères et contraintes des familles : les principaux critères de choix sont la confiance envers les professionnels, le respect du rythme de l'enfant et l'adaptation des horaires. Les besoins matinaux et en soirée restent présents, et le coût constitue la principale source de préoccupation.
- Aides et accès à l'information : l'accès aux informations est jugé facile par 92 % des familles. La majorité bénéficie d'une aide CAF (76 %) ou d'un crédit d'impôt (37 %), mais 10 % ne perçoivent aucune aide.
- Évolutions démographiques : depuis 2022, le nombre de naissances diminue, entraînant une baisse progressive des demandes, influençant la planification de l'offre d'accueil.

B. ENFANCE

1. État des lieux et besoins en accueil

■ Effectifs

Les enfants de moins de dix ans représentent 9,5 % de la population millavoise, un chiffre qui rappelle l'importance des politiques locales en matière d'éducation, de garde et d'accompagnement des plus jeunes.

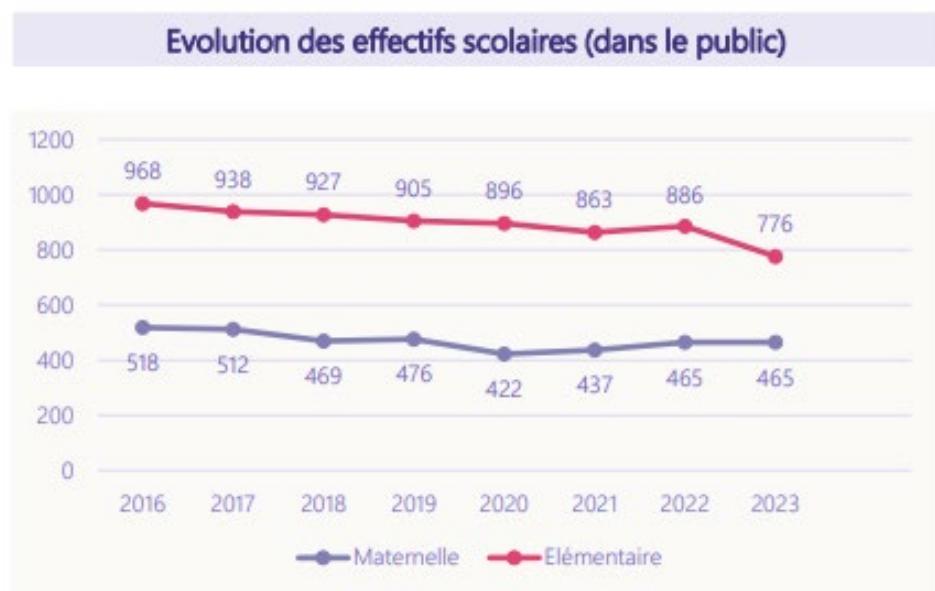
La Ville de Millau a mené, (via le bureau d'étude Opéris) une étude prospective de la population scolaire. Des éléments issus de cette enquête permettent de saisir les dynamiques liées à l'enfance et la jeunesse.

L'évolution des effectifs scolaires dans les écoles publiques maternelles et élémentaires entre 2019 et 2023 met en évidence des variations selon les établissements, avec certaines hausses ponctuelles mais surtout des baisses significatives au niveau des effectifs.

La Ville de Millau dispose de 9 écoles maternelles et élémentaires publiques :

- Beauregard (en QPV)
- Le Crès
- Groupe Scolaire Jean Macé / Paul Bert
- Jean Henri Fabre
- Jules Ferry
- Le Larzac
- Martel
- Puits de Calès

Depuis 2016, on constate une diminution des effectifs scolaires notamment en élémentaire.



Malgré la baisse des effectifs en maternelle et en élémentaire, la nécessité pour la Ville de maintenir une offre d'accueil et de services suffisamment souple et adaptée aux fluctuations démographiques reste présente.

■ Une mixité sociale au sein des écoles

Selon l'étude de la population scolaire, les moyennes des quotients familiaux permettent de voir la tranche médiane à laquelle appartiennent les familles des élèves d'une école.

Ainsi en règle générale, le quotient familial moyen appartient à la 3^{ème} tranche (entre 801 et 1000). Certaines écoles ont une moyenne moins élevée, à savoir : la maternelle Beauregard, la maternelle J. Macé et l'élémentaire P. Bert, la maternelle et l'élémentaire J.H Fabre. Cela signifie que les familles de ces élèves sont les moins favorisées de Millau, situées dans le secteur où en lisière du QPV.

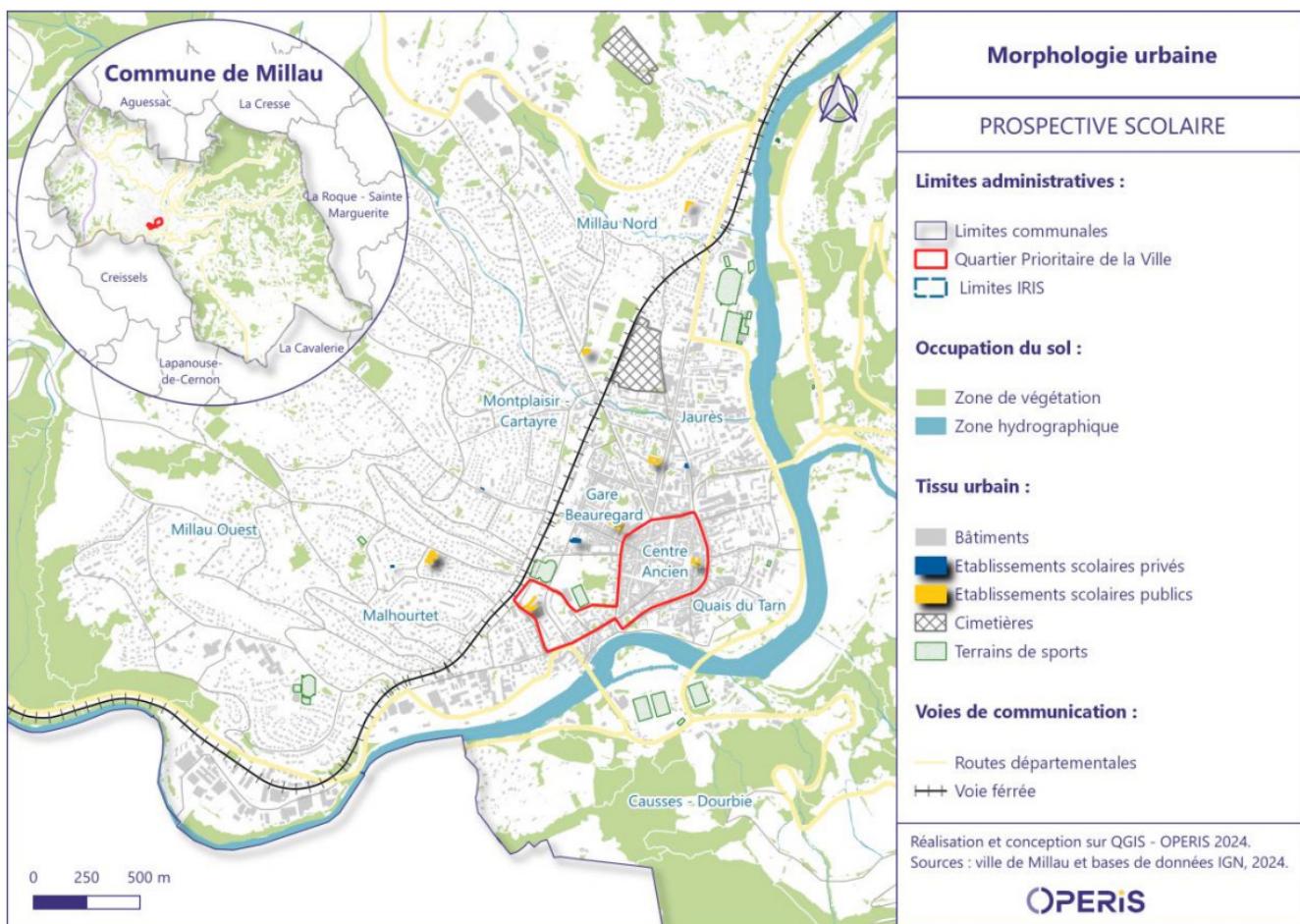
À l'inverse, le quotient familial moyen des familles de l'élémentaire du Crés et du groupe scolaire des Puits de Calès dépasse la troisième tranche. Cela signifie qu'en 2023, les élèves scolarisés dans ces écoles sont ceux qui appartiennent aux familles les plus aisées de Millau.

Dans l'ensemble des écoles le coefficient de variation est proche de 0.5 cela signifie que la **répartition des catégories de familles est hétérogène**.

La ville de Millau compte 4 établissements scolaires (maternelles et élémentaires) privés sur son territoire :

- Jeanne d'Arc
- Marguerite Marie
- Sacré Cœur
- Calendreta

Voici une carte présentant la répartition des établissements scolaires sur la commune de Millau.



■ Accueil des 3-6 ans

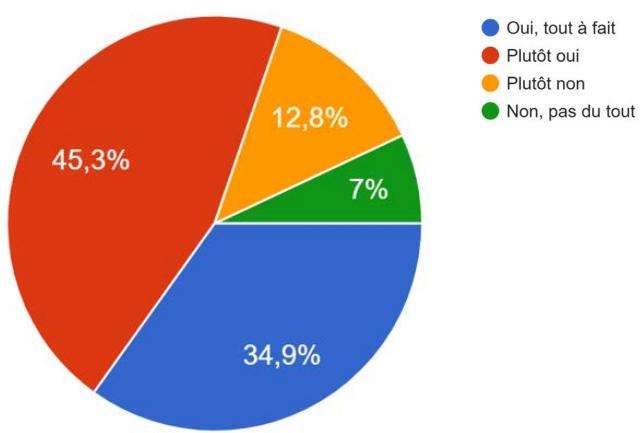
Les résultats de l'enquête conduite dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) permettent de mieux cerner les pratiques et attentes des familles.

Pour les 3-6 ans, l'accueil périscolaire ou en garderie reste le mode le plus utilisé (53 %), suivi par la garde parentale (42 %, en recul par rapport à 2021). Enfin, seulement 4 % des enfants sont pris en charge par des grands-parents, membres de la famille ou proches, un recul de 20 % par rapport à 2021.

Le mercredi, plus de la moitié des enfants (51,7 %) sont encore gardés par leurs parents, mais cette part est en baisse, tandis que 21 % fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs municipal. Les critères qui orientent le choix des familles confirment une recherche de praticité : le coût (35,4 %), la souplesse des horaires (34,1 %) et la proximité avec le domicile (30 %) sont les premiers critères qui guident les choix des familles.

La satisfaction globale reste élevée puisque 80 % des parents se déclarent satisfaits de l'organisation actuelle, mais des difficultés persistent : manque de places en accueil de loisirs, séparation des fratries, horaires insuffisamment adaptés aux contraintes professionnelles.

Êtes-vous satisfaits de l'organisation de l'accueil de vos enfants ?



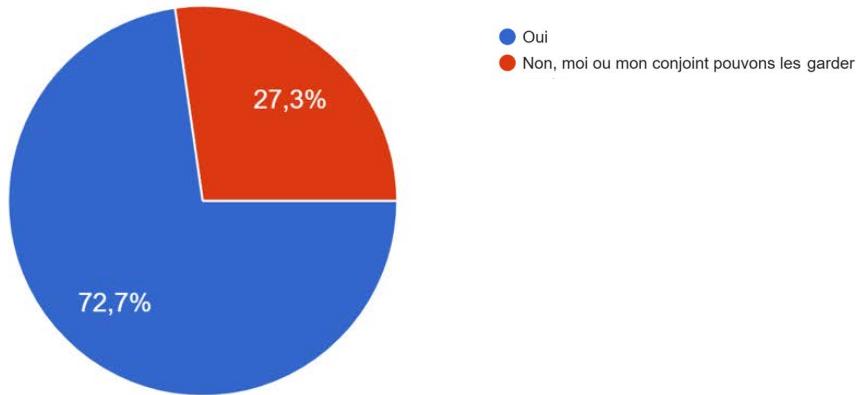
L'accueil de loisirs Louis Bonniol est très sollicité et largement apprécié par les familles, entraînant parfois quelques difficultés pour accueillir tous les enfants. En effet, 73 % des parents expliquent avoir rencontré des difficultés pour obtenir une place en accueil de loisir (+ 58 % par rapport à 2021).

L'offre sur le territoire reste diversifiée grâce aux accueils proposés par les Centres Sociaux, Myriade et la MJC, mais le pic des naissances de 2021 a entraîné une pression supplémentaire sur les structures d'accueil concernant cette génération qui a plus de besoin en modes d'accueil. Aucune de ces structures ne dispose d'un agrément permettant d'accueillir les enfants de moins de 5 ans.

La Ville de Millau va ouvrir une structure supplémentaire à compter des vacances d'automne en 2025. Il s'agit d'une extension de la structure ALSH Louis Bonniol destinée aux 3-4 ans et qui sera basée dans les locaux de l'école du Crès. Cet accueil sera ouvert pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps.

La pression sur les structures est particulièrement forte pendant les vacances scolaires. Les besoins exprimés atteignent 91 % pour les petites vacances, 89 % en juillet et 66 % en août, avec une progression très nette depuis 2021. Cette dynamique témoigne d'une demande croissante et continue pour des solutions d'accueil sur l'ensemble de l'année. À ce titre, l'ouverture récente d'une structure dédiée aux enfants de moins de cinq ans durant l'été, ainsi que la mise en place de la navette « En route pour Bonniol » pour les habitants du quartier prioritaire ne disposant pas de moyens de transports, représentent des réponses innovantes mais encore insuffisantes au regard des besoins.

Avez-vous des besoins lors des vacances scolaires ?



En résumé, la Ville de Millau dispose d'un maillage d'infrastructures et d'actions éducatives solide et reconnu, mais confronté à une demande en hausse et à des tensions sur les capacités d'accueil lié en partie au pic de natalité. Les attentes des familles invitent à renforcer les solutions pour les moins de cinq ans, élargir les places disponibles et adapter davantage l'offre aux contraintes horaires et aux périodes de forte sollicitation.

2. Politique et services de la Ville

■ **Le Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Les projets éducatifs menés à Millau s'inscrivent dans une démarche de cohérence entre l'école et les temps périscolaires, notamment à travers le Projet Éducatif Territorial. Ils visent à renforcer la transmission des valeurs citoyennes, le vivre-ensemble, l'ouverture culturelle et artistique, ainsi que la promotion de la santé et du développement durable.

Des actions spécifiques ont été portées ces dernières années autour de la santé, de l'environnement et du développement durable : intégration d'enfants en situation de handicap grâce à des dispositifs adaptés, travail commun entre enseignants et personnels municipaux autour des règles de vie à l'école, ou encore actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

Le PEDT permet à la Ville d'obtenir une bonification financière dans le cadre du « Plan Mercredi ».

Durant les 3 premières années du PEDT, une thématique différente et spécifique a été abordée :

- L'alimentation
- La biodiversité
- Le bien-être et le vivre ensemble

En 2025, la Ville a demandé à prolonger d'un an le PEDT actuel permettant de retravailler en profondeur le projet pour les années suivantes et permettre au futur PEDT de suivre les mêmes annualités que la CTG avec un début effectif du nouveau lors de l'année scolaire 2026-2027.

■ **Le Conseil Municipal des Jeunes**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Millau est une instance municipale destinée à associer les enfants à la vie de la cité. Elle a pour vocation de leur offrir un espace d'expression, de participation et d'initiation à la citoyenneté, tout en leur permettant de proposer et de porter des projets utiles à la collectivité.

L'élection des conseillers est ouverte aux élèves de CM1 et CM2, scolarisés dans les écoles publiques et privées de la commune ainsi qu'à l'IME du Puits de Calès. Les jeunes élus s'engagent pour une durée de deux années scolaires et travaillent au sein de commissions thématiques couvrant les domaines de l'environnement et du cadre de vie, de la culture et du sport, de la solidarité et de la citoyenneté, ainsi que de l'information et de la communication.

Encadrés par un élu référent et une animatrice du service municipal, les conseillers juniors participent régulièrement à des réunions de travail et prennent part aux événements de la vie municipale : commémorations, vœux du maire, manifestations culturelles et sportives. Leur rôle ne se limite pas à une présence symbolique : ils contribuent à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions concrètes en direction de la population.

Le mandat 2023-2025, composé de vingt-six jeunes élus, a donné lieu à plusieurs réalisations significatives. Parmi elles, l'inauguration de la première boîte à livres à la plage Gourg de Bades, conçue en partenariat avec le lycée professionnel Jean Vigo, illustre la capacité du CMJ à initier des projets concrets et visibles dans l'espace public. Le CMJ a également mené des actions de solidarité, organisé des collectes de jouets et de denrées alimentaires, participé à des animations intergénérationnelles et développé des actions de sensibilisation, notamment autour de la sécurité routière.

Le renouvellement du CMJ est prévu à la rentrée de septembre 2025. Cette instance constitue aujourd'hui un outil de formation citoyenne et de participation démocratique, permettant aux jeunes Millavois d'être acteurs de leur ville, tout en renforçant le lien social et intergénérationnel.

3. Structures du territoire intervenant dans ce secteur

L'accueil scolaire et périscolaire bénéficie également de dispositifs spécifiques. L'école Jean-Henri Fabre dispose d'une classe d'accueil pour les moins de trois ans (26 places), avec un encadrement renforcé.

Deux unités spécialisées pour enfants autistes complètent l'offre : une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école Jean Macé et, depuis la rentrée 2024, une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école Beauregard.

Pour les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville propose une offre diversifiée. L'accueil de loisirs municipal Louis Bonniol constitue la structure de référence pour les 3-8 ans, très sollicitée et appréciée des familles, l'ALSH Louis Bonniol est également labellisé Eco-Centre.

Le temps périscolaire est complété d'activités nombreuses par les centres sociaux, la MJC et l'association Myriade, qui développent une programmation éducative et culturelle variée.

La Référente Accueil Inclusif, en poste au CCAS, travaille en étroite collaboration avec les équipes du Service Education sur les temps périscolaire et extra-scolaire. Elle vient également en soutien des différentes structures ALSH du territoire.

Offre de loisirs : l'offre proposée par l'ensemble des structures permet de balayer un spectre large au niveau des âges des enfants et des jeunes accueillis.

Nom	Description
Accueils de loisirs municipaux Louis Bonniol et Albert Séguier	L.Bonniol ouvert aux 3-8 ans les mercredis et vacances scolaires et école maternelle A. Séguier pour les 3-4 ans lors des vacances scolaires
Ateliers enfants et ados de la MJC	Une diversité d'ateliers (arts récréatifs, éveil musical, cirque, Mod'Ados, Chanter en scène, improvisation théâtrale,...) pour les 1 – 17 ans
La Ludothèque centrale de la MJC	Ouverte aux parents et enfants à partir de 4 ans, en formule libre ou ALSH dans les locaux de la MJC, en centre-ville, ainsi qu'en
La Ludothèque inter quartiers MJC	« inter-quartiers » sur les quartiers La Ludothèque inter quartiers Malhoutet, Puits de Calès, Cantarane, Beauregard et Viastels.
Accueil de loisirs 8-12 ans de la MJC	Ouvert les mercredis et petites vacances scolaires pour les 8-12 ans : découverte, enrichissement culturel et pratique d'activités physiques et sportives
Action jeunes - formule ALSH 12-17 ans de la MJC	Ouvert en périscolaire, les mercredis, samedis et vacances scolaires pour les 12-17 ans : inciter les jeunes à devenir acteurs de leurs temps libres et de leurs projets.
Action jeunes - « Espace jeunes » (14-17 ans / 18-25 ans) à l'espace « Beffroi » de la MJC	Un pôle « jeunesse », lieu où les jeunes peuvent se rencontrer, s'informer, échanger, et développer des projets avec l'accompagnement de l'équipe d'animation : un accueil de jeunes réservé aux 14-17 ans et un accueil des 18-25 ans sur des créneaux spécifiques (en soirée, jeudi et vendredi) ou dans le cadre de permanences sur demande
Action jeunes Projets et clubs de la MJC	Accompagnement de jeunes autour de passions partagées pour la danse, la musique, le jeu ou le sport, aide aux projets, animation de la plateforme numérique jeunesse en lien avec le « Fablab » de Millau
Accueil de loisirs Myriade	Accueil des 4-16 ans à la demi-journée ou la journée sur les périodes de vacances scolaires (sauf hiver) et en juillet, sur le quartier Cantarane
Accueil de loisirs 6-16 ans des centres sociaux	Accueils de loisirs de proximité des 6-16 ans les mercredis, vendredis, samedis et vacances, animations et séjours, accompagnement de projets
Accueil de loisirs - La Salvage (4-14 ans)	Accueil de loisir en pleine nature de 3 à 14 ans et différentes formules de camps lors des vacances d'été pour les 6-17 ans, sur un site situé sur le plateau du Larzac
Les Mercredis Eveil Sportif	Proposé les mercredis après-midi en période scolaires (hors vacances) pour les 6-12 ans. Création d'un pédibus pour accompagner les enfants
Stages Millau capitale du sport	Stages de sports nature proposés aux 9-16 ans sur les vacances d'été

Celle-ci est complétée par un large éventail d'associations proposant des actions pour les enfants et les jeunes, près de 160 sur le territoire millavois.

Des activités d'aides aux devoirs existent sur le territoire. Celles-ci sont portées par Myriade. Avec des actions d'aides aux devoirs et d'apprentissage du français. D'ailleurs, l'association est signataire d'un CLAS.

Le CLAS vise à soutenir les élèves du CP à la 3^{ème} dans leurs apprentissages scolaires, en complément de l'enseignement dispensé à l'école. Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier de deux séances hebdomadaires d'accompagnement, encadrées par des adultes bénévoles ou salariés, dans des locaux associatifs situés dans les quartiers de Cantarane, Beauregard, Malhourtet et en centre-ville.

Les séances sont organisées en petits groupes, favorisant ainsi une attention individualisée et un cadre propice à l'apprentissage. Les enfants peuvent être accompagnés dans leurs devoirs, leurs lectures et leurs apprentissages, tout en participant à des projets ludo-éducatifs développés chaque année.

Le CLAS est proposé gratuitement aux familles, sous réserve d'une adhésion à l'association.



4. Synthèse Enfance

■ Effectifs et démographie

- Part des enfants de moins de 10 ans : 9,5 % de la population millavoise, un chiffre inférieur à la moyenne nationale, confirmant la structure démographique vieillissante.
- Tendance générale : baisse des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires entre 2019 et 2025, avec quelques hausses ponctuelles dans certains établissements mais un recul global.

■ Structures éducatives et périscolaires

- Écoles : Écoles : accueil < 3 ans et dispositifs inclusifs (UEMA/UEEA).
- Loisirs/périscolaire : ALSH Louis Bonniol, SPOT, MJC, association Myriade.

■ Projet Éducatif de Territoire (PDET)

- Axes développés ces dernières années :
 - > Vivre-ensemble : actions communes enseignants/personnels municipaux autour des règles de vie.
 - > Développement durable : sensibilisation au gaspillage alimentaire.
 - > Inclusion : intégration d'enfants en situation de handicap grâce à des dispositifs adaptés.
- Outil de coordination éducative à l'échelle locale.

■ Résultats de l'enquête auprès des familles

- Modes de garde des 3-6 ans :
 - > Accueil périscolaire/garderie : 53 %.
 - > Garde parentale : 42 % (en baisse).
 - > Garde par famille/proches : 4 % (-20 points depuis 2021).
- Mercredis :
 - > 51,7 % des enfants gardés par leurs parents (en baisse).
 - > 21 % accueillis au centre de loisirs municipal.
- Critères de choix des familles :
 - > Coût (35,4 %), souplesse des horaires (34,1 %), proximité (30 %).
- Satisfaction et difficultés :
 - > 80 % des parents satisfaits globalement.
 - > Mais tensions fortes : manque de places en ALSH, séparation des fratries, horaires peu adaptés.
 - > 73 % des parents déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir une place en centre de loisirs (+58 % par rapport à 2021).

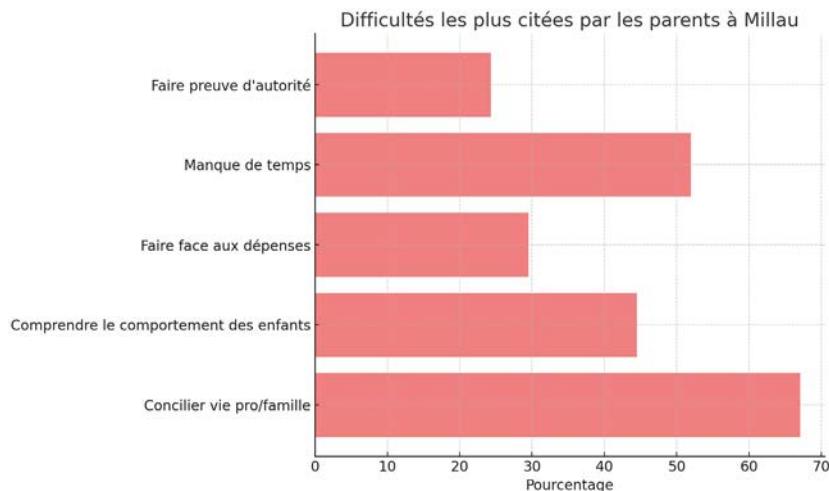
■ Demandes auprès des structures

- Demande croissante sur toutes les périodes de vacances :
 - > Petites vacances : 91 %.
 - > Juillet : 89 %.
 - > Août : 66 %.
- Attention particulière pour les moins de 5 ans
- Réponses récentes :
 - > Ouverture d'une structure dédiée aux moins de 5 ans durant l'été.
 - > Mise en place d'une navette « En route pour Bonniol » pour améliorer l'accès de puis le quartier prioritaire.
 - > Ouverture annoncée d'une nouvelle structure par la Ville (Toussaint).

C. PARENTALITÉ

1. Enquête

L'analyse des réponses au questionnaire met en évidence la satisfaction quant à leur rôle éducatif pour 88% des répondants, tout en soulignant l'importance des questionnements qui les accompagnent au quotidien. En effet, 95 % des parents déclarent se poser régulièrement des interrogations sur l'éducation, le comportement ou le développement de leurs enfants.



Source : Enquête CTG, Ville de Millau, 2025

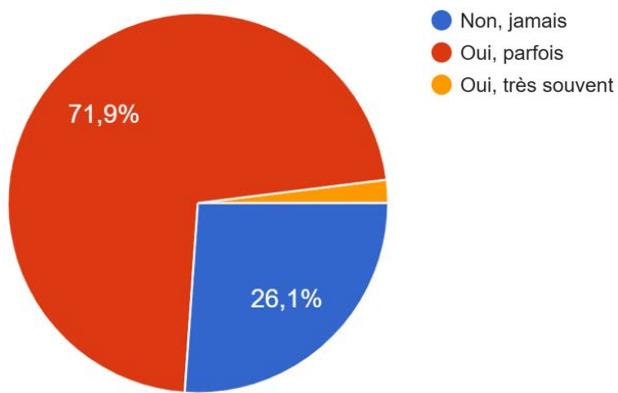
L'enquête menée auprès des parents a permis d'identifier les principales difficultés rencontrées dans leur quotidien ; 63% des parents évoquent des difficultés dans la gestion de la relation éducative.

La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle constitue le premier enjeu avec 65,5%, et qui connaît une augmentation de 8% par rapport à 2021. La moitié des familles soulignent également un manque de temps pour partager des loisirs avec leurs enfants.

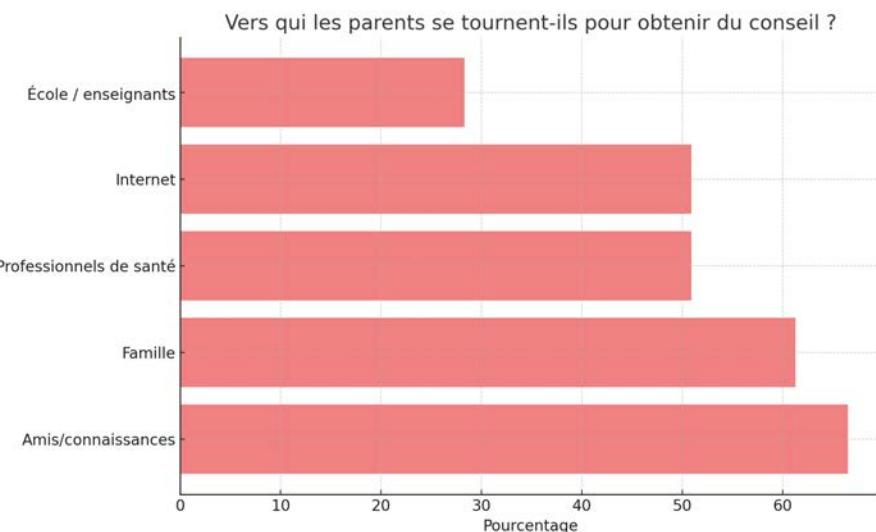
Près d'un parent sur deux évoque des difficultés à comprendre ou gérer certains comportements de leurs enfants, tandis que 40 % déclarent manquer de temps pour eux-mêmes. Les contraintes financières apparaissent dans une moindre mesure (près de 30 %), tout comme le suivi scolaire (28 %) ou l'exercice de l'autorité parentale (26 %). Enfin, dans les propositions exprimées par les répondants, on retrouve les situations particulières comme la monoparentalité, qui vient accentuer certaines de ces difficultés.

Près de trois quarts des parents déclarent se sentir parfois démunis dans leur relation avec leurs enfants, alors qu'un parent sur quatre affirme ne jamais ressentir ce sentiment. Ces résultats traduisent une certaine fragilité de la fonction parentale diffuse et montrent l'importance de proposer un accompagnement adapté et accessible, dont les familles peuvent se saisir comme un soutien dans leur rôle éducatif.

Vous arrive-t-il de vous sentir désemparés ou démunis dans votre relation avec votre (vos) enfants ?



Lorsqu'ils cherchent de l'aide, les parents se tournent d'abord vers leur entourage proche, en priorité les amis (66,5 %) et la famille (61 %).



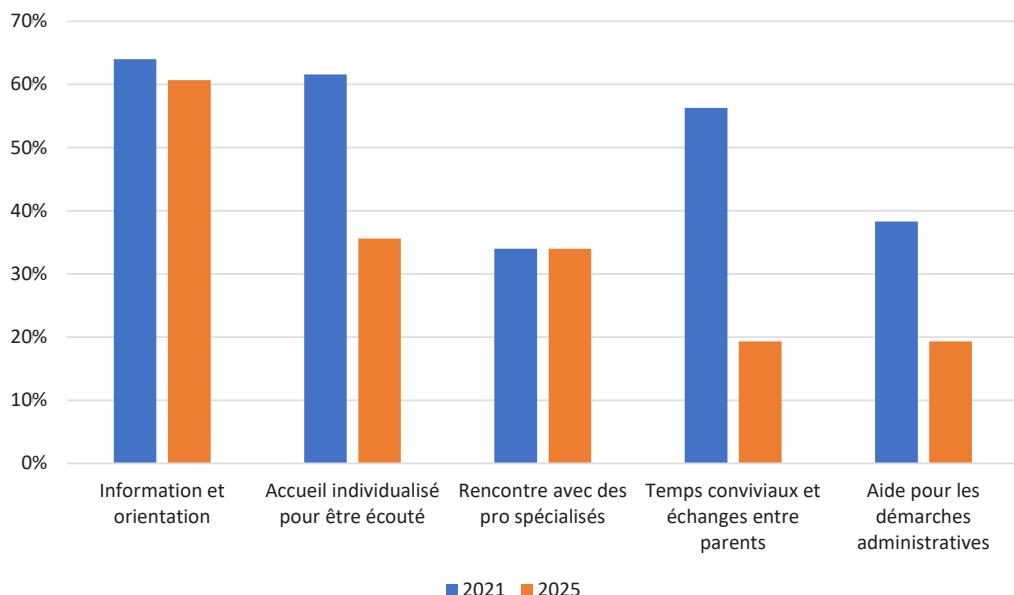
Source : Enquête CTG, Ville de Millau, 2025

Les professionnels de santé restent sollicités par 50% des répondants, mais leur rôle est en recul par rapport à 2021.

L'école et les enseignants constituent un relais d'information pour environ un quart des parents tandis que les travailleurs sociaux et associations restent des canaux plus marginaux. Cette évolution confirme le poids de la sphère personnelle et des ressources numériques dans la recherche de conseils parentaux.

En parallèle, le recours aux ressources en ligne progresse fortement (+12 %), bien qu'il ne soit pas possible de dire si les familles consultent des sites spécialisés (CAF, Amélie, MSA,...) ou de partenaires délivrant des informations claires et sourcées (Réseau Parents en Aveyron). Il est donc impossible de savoir si les informations consultées sont sérieuses. L'usage de l'intelligence artificielle pour la recherche d'information n'a pas été interrogé mais il pourrait poser question.

Evolution des besoins exprimés par les parents



Ces résultats traduisent une attente en matière de lisibilité des ressources, d'accès facilité aux services, mais également un besoin d'écoute et de soutien personnalisé. Le manque de connaissance des dispositifs existants par les parents reste un frein important. Les structures de soutien à la parentalité doivent donc intégrer des stratégies de proximité, d'"aller-vers", et adapter leurs modalités d'accueil.

■ Focus sur les familles monoparentales

Les derniers chiffres issus de l'INSEE indiquent qu'il y a 1 005 familles monoparentales à Millau. Celles-ci représentent 16,5 % des familles (3,5 % de plus qu'à l'échelle de l'Aveyron). Cela représente 2 592 personnes (parents et enfants).

En moyenne, les foyers monoparentaux de Millau sont composés de 1,57 enfants.

Les femmes représentent 70,74 % des foyers monoparentaux, soit 5 % de plus qu'à l'échelle départementale.

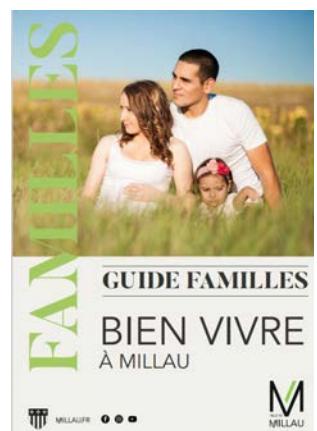
Les familles monoparentales constituent un public qui fait partie des vigilances du quartier prioritaire. Dans le quartier Centre-Ancien Beauregard on compte 36 % de familles monoparentales.

2. Politique et services de la Ville

À Millau, plusieurs outils et événements sont mis en place afin d'accompagner les familles et de renforcer le lien entre les habitants, les institutions et les associations locales. Ces dispositifs sont accessibles aussi bien en version papier qu'en version numérique, pour garantir leur diffusion le plus large possible.

■ Guide familles

Le Guide familles constitue un support essentiel d'information. Il recense les dispositifs, services municipaux et associatifs utiles au quotidien : modes d'accueil de la petite enfance, activités périscolaires, structures culturelles et sportives, aides sociales ou encore accompagnement à la parentalité. Sa vocation est de faciliter l'accès à l'information et de donner une meilleure lisibilité de l'offre existante aux familles, qu'elles soient nouvellement installées ou déjà implantées sur le territoire.





■ **Annuaire familles**

En complément, l'Annuaire familles se présente comme un répertoire pratique, offrant un panorama actualisé des contacts des différents acteurs : crèches, assistantes maternelles, établissements scolaires, associations sportives et culturelles, services de santé, relais d'information jeunesse, etc. Il permet aux familles de trouver rapidement les interlocuteurs adaptés à leurs besoins. Il est réactualisé chaque année, à l'occasion du Forum Familles.



■ **Forum familles**

Au-delà des supports écrits, la Ville organise également le Forum familles. Cet événement constitue un moment fort de rencontre et d'échanges, réunissant les parents, les institutions et les associations locales. Il permet d'informer sur les services existants, de valoriser les initiatives portées par le territoire et de renforcer les liens de proximité. Le forum se compose de stands, d'ateliers pratiques et de temps d'échange, dans un esprit de convivialité et de partage.

Cet événement réuni en moyenne 200 familles par an depuis son lancement.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche plus large de partenariat. En effet, aux côtés de la Ville, de nombreux acteurs du territoire (CAF, associations, établissements scolaires, structures éducatives, services sociaux et culturels) initient également des projets. Parmi eux, on peut citer la Semaine de l'éducation non violente, pilotée par le Collectif Parentalité, qui propose conférences, ateliers pour les parents et animations pour les enfants. Cet événement vise à promouvoir des pratiques éducatives bienveillantes et à sensibiliser les familles à l'importance d'un accompagnement respectueux et non coercitif.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à renforcer la lisibilité de l'offre existante, à encourager la coopération entre partenaires et à soutenir les familles millavoises dans leur vie quotidienne.

D'autres actions sont également mises en place dans le cadre du quartier prioritaire « Centre-Ancien Beauregard ».

3. Structures du territoire intervenant dans ce secteur

■ Collectif parentalité de Millau

Le Collectif Parentalité de Millau est une initiative collaborative existant depuis 2011 et visant à soutenir les parents du territoire. Il rassemble des parents, des bénévoles et des professionnels issus de diverses structures locales. Coordonné administrativement par l'Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses, le collectif fonctionne sur un mode participatif, sans entité juridique propre.

Objectifs

- Proposer des actions répondant aux besoins exprimés par les parents, en complément des dispositifs existants.
- Développer des projets locaux impliquant les parents et les partenaires du territoire.
- Aborder une diversité de thématiques tout au long de l'année, en variant les approches

Actions menées

- Cafés Parentalité : rencontres informelles permettant aux parents d'échanger sur des thématiques liées à la parentalité.
- P'tits Déj' Parentalité : matinées conviviales abordant des sujets spécifiques, tels que la monoparentalité ou la gestion des émotions chez les enfants. Les enfants sont gardés gratuitement pour permettre aux parents de s'y rendre.
- Spectacles et conférences : événements culturels et informatifs destinés aux parents.
- Ateliers et formations thématiques : sessions pratiques sur des sujets variés, en fonction des besoins identifiés.
- Ateliers parents-enfants

Public concerné

Les actions du collectif sont ouvertes à tous les parents, principalement du Sud Aveyron.

Partenaires et financement

Le collectif bénéficie du soutien financier de la CAF de l'Aveyron, via le REAAP, et du Conseil Départemental de l'Aveyron. La Ville de Millau contribue en mettant à disposition des locaux pour les actions et contribuant financièrement à la coordination. Des agents de la Ville et de son CCAS participent activement au fonctionnement du collectif.

■ LAEP « La Cazelle »

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un espace de rencontre destiné aux jeunes enfants et à leurs parents ou adultes référents. Il permet aux enfants de jouer librement et de développer leur socialisation, tout en offrant aux adultes un lieu d'écoute, de dialogue et de partage d'expériences parentales. Encadré par des professionnels, le LAEP favorise le lien parent-enfant et la prévention des difficultés relationnelles ou éducatives. La participation est généralement gratuite ou symbolique, sans obligation d'inscription.

Créé en 1998, le LAEP La Cazelle est le premier de l'Aveyron. Il a évolué au fil des années en termes de localisation, mais a conservé son nom et sa mission : offrir un espace de rencontre et de soutien aux familles avec de jeunes enfants. Actuellement, il est situé au Pôle Petite Enfance de Millau.

Public accueilli

Le LAEP La Cazelle s'adresse aux enfants de la naissance à 4 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, assistante maternelle, etc.). La présence d'un adulte est obligatoire durant toute la durée de l'accueil.

Objectifs et fonctionnement

La Cazelle propose un espace convivial où les enfants peuvent jouer librement et rencon-trer d’autres enfants, favorisant ainsi leur socialisation. Pour les adultes, c'est un lieu d'écoute, d'échange et de partage d'expériences parentales. Deux professionnelles de la petite enfance assurent l'accueil et l'animation, garantissant un environnement bienveillant et sécurisé.

■ Aveyron Services Solidarités à Millau, dont PMI

Les Services du Département accompagnent au quotidien les familles aveyronnaises en assurant des actions de prévention et de protection auprès des enfants, des futurs parents et des parents.

Le Département peut aussi accompagner les parents en difficulté de manière préventive. Pour soutenir la fonction parentale, il peut proposer des aides financières, des aides éducatives à domi-cile, des intervention sociales ou psychologiques.

Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent une mission de santé publique gratuite auprès des femmes enceintes, des jeunes enfants (moins de 6 ans), des futurs parents et des jeunes. Ils proposent des consultations médicales, des actions de prévention, des suivis de grossesse, des conseils en éducation à la santé, ainsi que des formations pour les assistantes ma-ternnelles et la surveillance des établissements d'accueil de la petite enfance.

Il met en place des consultations d'infirmières puéricultrices dans les lieux de consultations ou à domicile permettent de répondre aux questions concernant l'enfant : pleurs, portage, sommeil, alimentation, modes de garde

Ces services participent au Forum Familles qui est mis en place sur la commune depuis 2023.



4. Synthèse Parentalité

■ Satisfaction et questionnements

- 88 % satisfaits de leur rôle éducatif.
- 95 % se posent régulièrement des questions (éducation, comportement, développement).

■ Difficultés principales

- Relation éducative : 63 %.
- Conciliation vie pro/perso : 65,5 % (+8 % depuis 2021).
- Manque de temps : pour loisirs (50 %) et pour soi (40 %).
- Gestion des comportements : ~50 %.
- Monoparentalité : facteur aggravant.

■ Ressenti parental

- 3 parents sur 4 se sentent parfois démunis.

■ Soutiens mobilisés

- Amis (66,5 %) et famille (61 %) en priorité.
- Professionnels de santé : 50 % (en recul).
- École : ~25 %.
- Travailleurs sociaux/associations : rôle marginal.
- Ressources en ligne : forte progression (+12 %), fiabilité incertaine.

■ Attentes exprimées

- Information/orientation : 61 %.
- Écoute individualisée : 36 % (en forte baisse).
- Rencontres professionnelles : 34 %.
- Échanges conviviaux entre parents : 19 % (forte baisse).
- Aide administrative : 19 %.
- Global : besoin de lisibilité, proximité, accueil adapté.

■ Focus : familles monoparentales

- 1 005 familles (16,5 % des foyers, +3,5 % vs Aveyron).
- 2 592 personnes, 1,57 enfant/foyer.
- 71 % dirigées par des femmes (+5 % vs département).
- QPV Centre-Ancien Beauregard : 36 % de familles monoparentales.

■ Acteurs et dispositifs locaux

- Ville : guides, annuaires, forums familles, actions éducatives, soutien aux acteurs, communication, QPV.
- Collectif Parentalité (2011) : cafés, p'tits déj', ateliers, conférences, spectacles, ouvert à tous ; soutenu par CAF, Département, Ville.
- LAEP « La Cazelle » (1998) : accueil enfants 0-4 ans avec adultes, socialisation, écoute, prévention ; encadré par pros petite enfance.
- Aveyron Services Solidarités, dont PMI : consultations, prévention, suivi grossesse, formation assistantes maternelles, surveillance EAJE ; soutien à la fonction parentale.

D. JEUNESSE

1. Enquête

Les jeunes occupent une place importante dans la dynamique démographique de la Ville : environ un habitant sur sept est âgé de 15 à 29 ans, soit plus de 3 100 personnes. Si l'on élargit à l'ensemble des enfants et adolescents, les moins de 14 ans représentent une part équivalente (près de 3 240 individus). Ces chiffres confirment que la jeunesse constitue une composante significative de la population millavoise, malgré une population vieillissante.

Les parcours scolaires apparaissent globalement solides jusqu'à la fin du lycée. À Millau, presque tous les adolescents de 11 à 14 ans sont scolarisés, et la grande majorité des 15-17 ans poursuit des études. En revanche, à partir de 18 ans, la situation se diversifie : seuls quatre jeunes sur dix sont encore inscrits dans un cursus, ce qui traduit à la fois les entrées dans l'enseignement supérieur, l'accès à l'apprentissage ou l'interruption des études au profit de l'emploi.

Du côté de l'insertion professionnelle, le passage à l'âge adulte reste marqué par des fragilités. Parmi les 15-24 ans, moins de la moitié est active, et à peine un tiers occupe effectivement un emploi. Les moins de 25 ans représentent environ 12 % des demandeurs d'emploi. Pour ce qui est des jeunes présents dans la quartier prioritaire « Centre Ancien Beauregard », en 2024, 25,2 % des 16-25 ans étaient ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi.

La dimension économique pèse fortement sur cette tranche d'âge. Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans affichent un taux de pauvreté de 27 %, bien supérieur à la moyenne communale qui se situe autour de 16 %. Cette donnée rappelle la vulnérabilité accrue des jeunes face aux aléas économiques : entrée dans l'autonomie, accès au logement, mobilité, stabilité de l'emploi et ressources financières limitées.

En somme, la jeunesse millavoise se caractérise par un poids démographique non négligeable, une scolarisation élevée jusqu'à la majorité, puis une diversification rapide des parcours.

Si l'on s'attarde sur les parcours scolaires, on constate que le niveau d'études de la population millavoise connaît une progression ces dernières années. En 2022, 18,3 % des habitants de 15 ans ou plus ne possèdent aucun diplôme, une part en recul par rapport à 2010 (27,8 %). La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur a fortement augmenté, passant de 20,9 % en 2010 à près de 31 % en 2022. Les titulaires d'un CAP ou BEP restent nombreux (25,2 %), de même que les bacheliers (19,4 %).

Les niveaux Bac + 2 à Bac + 4 représentent désormais 23 % de la population, et 7,7 % des Millavois détiennent un diplôme Bac + 5 ou plus, une proportion supérieure à la moyenne nationale. Sur Millau, on constate une baisse significative du nombre de personnes sans diplôme et par une montée en qualification, témoignant d'une amélioration durable du capital humain local. L'analyse des données recueillies auprès des familles et des jeunes met en évidence des attentes différentes concernant les actions destinées à la jeunesse.

En 2024, 63 % des parents ayant des enfants âgés de 10 à 20 ans estiment qu'il serait nécessaire de proposer des actions spécifiques à destination des jeunes, un résultat en recul de dix points par rapport à la précédente enquête. Ce chiffre, bien qu'en baisse, montre le désir des familles de voir une offre développée à destination des adolescents.

Les jeunes, au contraire, sont satisfaits de ce qui leur est proposé sur le territoire. Nous pourrions parler de « jeunesse perçue » et « jeunesse vécue », qui montrent une divergence entre les aspirations des jeunes et les représentations parentales.

Du côté des jeunes, le ressenti est globalement plus positif : 56 % des 17–25 ans déclarent se sentir bien à Millau et ne pas souhaiter vivre ailleurs, un chiffre en nette progression (+ 20 %) par rapport à 2021. Les raisons évoquées sont : la proximité de la famille et des amis, activités disponibles, le caractère agréable de la ville et l'attachement aux habitudes de vie locales.

En 2023, le paysage local de l'action jeunesse s'est enrichi avec l'arrivée d'un nouvel interlocuteur, la Maison des Adolescents (MDA). Depuis 2025, la structure est devenue la Maison des Adolescents et des Familles, reprenant la gestion du Réseau Parents en Aveyron.

Le réseau jeunesse animé par la ville et ses partenaires, a permis la réalisation d'une enquête sur le temps disponible des jeunes ayant déjà recueilli 450 réponses et qui sera prochainement actualisée. Les premiers résultats de ces déclarations indiquent que, hors temps scolaire et devoirs, une large part du temps libre des jeunes est consacrée aux jeux vidéo (43 %) et à la lecture (40 %), tandis que 20 % pratiquent une activité sportive hors licence. Par ailleurs, 70 % déclarent disposer de temps disponible pendant les vacances scolaires, malgré les contraintes liées aux devoirs et aux autres engagements. Ce temps pourrait constituer un levier d'action. En effet, 46 % des jeunes interrogés ont déjà exprimé l'envie de créer des projets, qu'il s'agisse de vidéos, d'événements ou d'initiatives bénévoles.

En ce qui concerne l'accès à l'information et aux ressources, deux tiers des jeunes affirment savoir à qui s'adresser pour des sujets tels que l'orientation, la mobilité ou la santé. En revanche, cette proportion tombe à 50 % lorsqu'il s'agit de thématiques plus sensibles comme les violences, les addictions ou la sexualité, laissant apparaître un besoin d'information ciblée et de dispositifs d'accompagnement et de prévention mieux identifiés.

2. Politique et services de la Ville

■ La Carte Millau Jeune

Pour les adolescents et jeunes adultes, la Ville met en place la « Carte Jeunes » (12-18 ans) permet d'accéder à des réductions dans les structures culturelles, sportives et de loisirs partenaires, tandis que les « Chantiers Jeunes » (15-18 ans) associent missions d'intérêt collectif et activités citoyennes.

500 jeunes de Millau et des communes environnantes bénéficient actuellement de la carte.

■ Les chantiers jeunes

Les chantiers jeunes de Millau sont des dispositifs municipaux permettant aux adolescents âgés de 15 à 18 ans de s'impliquer dans des missions d'intérêt collectif pendant les vacances scolaires. Ces chantiers, d'une durée de trois à cinq jours, sont encadrés par les animateurs du service Éducation-Jeunesse et incluent également des activités de loisirs et de découverte.

L'objectif principal des chantiers jeunes est de favoriser l'engagement citoyen des participants, de développer leurs compétences pratiques et professionnelles, et de leur offrir une première expérience valorisante dans le cadre d'actions concrètes pour la collectivité. Ils contribuent également à l'entretien et à l'embellissement de la ville.

Les missions confiées aux jeunes sont variées et adaptées aux besoins de la commune. Elles peuvent inclure le débroussaillage et l'ouverture de sentiers, la peinture de mobilier urbain, des actions de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets, ou encore l'animation d'activités sportives et culturelles lors de manifestations locales.

Chaque participant perçoit une contribution financière de 30 € par jour, qui peut être utilisée pour financer des examens, des formations (BNSSA, BAFA) ou le permis de conduire. La participation aux chantiers jeunes peut également être reconnue dans le cadre du Service National Universel (SNU).

Plusieurs sessions sont organisées chaque année une aux vacances d'automne et de printemps, deux aux vacances d'été durant le mois de juillet.

Ainsi, les chantiers jeunes représentent un outil concret de formation citoyenne et d'insertion sociale, offrant aux adolescents une expérience de participation active à la vie de la commune tout en valorisant leur engagement et leur sens des responsabilités.

■ **Réseau Jeunesse**

Le réseau jeunesse de Millau est une dynamique locale regroupant les acteurs éducatifs du territoire qui ont pris l'habitude de se réunir régulièrement depuis plusieurs années pour échanger sur divers sujets au gré des actualités du territoire. Par exemple, réfléchir aux solutions face aux difficultés de recrutement d'animateurs.

Au sein de ce réseau se trouvent : le service éducation de la Ville de Millau, les Centres Sociaux de Millau, la MJC, La Salvage, Myriade...

A l'échelle départementale, un réseau jeunesse est également en train de se structurer à l'initiative du SDJES et appuyé par la CAF et l'URQR, regroupant des chargés de coopération CTG, des référents jeunesse pour les collectivités ainsi que les coordinateurs jeunesse des structures associatives du département.

■ **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Millau constitue une instance partenariale présidée par la maire et coordonnée par une chargée de mission dédiée.

Réunissant régulièrement les principaux acteurs institutionnels et associatifs du territoire (services de l'État, Parquet, Département, éducation nationale, bailleurs, associations), il a pour objectif de prévenir la délinquance, de renforcer la tranquillité publique et de coordonner les actions locales de sécurité.

Le CLSPD s'articule autour de quatre commissions thématiques : la prévention auprès des jeunes, la tranquillité publique, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, ainsi que la prévention de la radicalisation. Des réunions restreintes peuvent également être organisées afin de traiter rapidement les situations émergentes.

Ses actions, à destination de la jeunesse, sont variées et s'inscrivent dans une logique de proximité. Elles concernent notamment la sensibilisation des jeunes aux risques liés au numérique, au harcèlement ou encore à la désinformation, en partenariat avec l'Éducation nationale et des associations spécialisées. Le dispositif de rappel à l'ordre, mis en place en lien avec le parquet, permet également de responsabiliser les auteurs d'incivilités mineures dans une approche éducative.

■ **Enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur à Millau repose sur une offre diversifiée, qui combine des formations dispensées localement en présentiel et des dispositifs innovants permettant de suivre des cursus à distance, tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité.

Le principal acteur est Millau Enseignement Supérieur (MES), créé en partenariat avec le Cnam Toulouse. Implanté depuis 1991, ce campus accueille chaque année plusieurs dizaines d'étudiants, avec un taux de réussite avoisinant 88 % en 2023-2024. Les formations proposées couvrent différents niveaux et champs disciplinaires comme le commerce, du marketing, de la gestion des organisations, de la comptabilité et de l'informatique, accessibles en alternance ou en formation continue. L'année 2025 marque par ailleurs l'ouverture de deux nouvelles licences en alternance : l'une en Comptabilité, Contrôle et Audit et l'autre en Gestion des Organisations, témoignant du dynamisme et de l'adaptation du campus aux besoins des entreprises locales et régionales.

Au-delà de ce campus, Millau accueille également d'autres structures de formation supérieure. L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) forme les futurs professionnels de santé, tandis que le lycée Jean-Vigo propose plusieurs BTS dans le domaine tertiaire.

En parallèle, la ville bénéficie depuis 2020 d'un outil innovant : le **Campus Connecté Millau Grands Causses**, implanté au Pôle d'Enseignement Supérieur, en centre-ville et porté par la Communauté de Communes Millau Grands-Causses. Labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, ce dispositif permet aux étudiants de suivre à distance des cursus universitaires – BTS, licences, diplômes universitaires ou masters – tout en étant accompagnés localement. Le Campus Connecté s'adresse à un public large, qu'il s'agisse de jeunes bacheliers, d'adultes en reconversion, de demandeurs d'emploi ou encore de personnes en situation de handicap. L'accompagnement repose sur la présence d'une tutrice référente, qui guide les étudiants tant sur le plan méthodologique que dans le suivi de leur parcours. L'accès au dispositif est gratuit, à l'exception des frais d'inscription dans l'établissement d'origine. Du matériel informatique peut être mis à disposition. Les étudiants s'engagent à une présence régulière d'au moins douze heures par semaine, dans un cadre flexible et adapté.

Depuis son ouverture, le Campus Connecté a accueilli près d'une cinquantaine d'étudiants et affiche un taux de réussite d'environ 80 %. Il constitue ainsi un véritable levier d'égalité des chances et un outil d'ancrage territorial, en permettant de poursuivre des études supérieures sans quitter Millau. Son ambition est de croître significativement dans les prochaines années, avec un objectif affiché de 1 000 étudiants d'ici 2030.

3. Structures du territoire intervenant dans ce secteur

■ **Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**

La MJC de Millau constitue un acteur central de l'animation jeunesse et de l'éducation populaire sur le territoire. Elle propose une large palette d'activités favorisant l'autonomie, la créativité et l'engagement citoyen des jeunes. Son « Action Jeunes » s'adresse principalement aux 12-17 ans, avec des clubs et ateliers (musique actuelle, danse K-Dance, cosplay, ateliers numériques, etc.), des espaces d'accueil et d'écoute, ainsi que des activités de découverte telles que les « Mercredis Cuisine » où les jeunes expérimentent une alimentation raisonnée et équilibrée.

La MJC organise des séjours estivaux conçus et gérés en partie par les jeunes eux-mêmes et développe des projets de mobilité internationale grâce à son rôle de relais Erasmus+. Son « Pass Spectacle Jeunesse » permet par ailleurs d'élargir l'accès à la culture, en offrant aux jeunes la possibilité d'assister à des représentations et de rencontrer des artistes.

■ **SPOT Millau (Centres Sociaux)**

Le SPOT, constituent un autre pilier de l'action jeunesse locale. Il a pour mission de renforcer le vivre-ensemble, l'émancipation et la solidarité. Son action en direction des 10-17 ans prend la forme d'animations périscolaires, de clubs ados, de projets d'animation culturelle et sportive, ainsi que de séjours et sorties collectives. Ces dispositifs favorisent la participation active des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des projets, leur permettant ainsi de s'engager pleinement dans la vie locale et de développer des compétences sociales, sportives et citoyennes.

■ **Myriade**

Son action se déploie autour de plusieurs axes qui allant du soutien éducatif, loisirs, inclusion à l'ouverture culturelle.

Le CLAS porté par Myriade se poursuit également sur la tranche d'âge des ados jusqu'à la troisième. Ils aident les jeunes à réaliser leurs devoirs, à améliorer leur compréhension des cours ou encore à progresser en lecture. Les séances se déroulent dans un cadre collectif, propice à l'entraide.

Un deuxième axe important concerne les loisirs éducatifs. Durant les vacances scolaires, Myriade organise un accueil de loisirs sans hébergement, situé dans le quartier de Cantarane. Destiné aux enfants jusqu'à 14 ans, cet espace propose des activités variées qui favorisent la découverte culturelle, la créativité et le vivre-ensemble. L'association porte une attention particulière aux enfants nouvellement arrivés sur le territoire, notamment ceux qui ne maîtrisent pas encore la langue française, afin de faciliter leur intégration.

Parallèlement, Myriade intervient au sein du SPOT Les Amandiers, dans le cadre du Pôle Jeunes, qui s'adresse aux 6-17 ans. Les séances d'accompagnement scolaire y sont organisées plusieurs soirs par semaine, dans un cadre adapté et structurant. Cette présence au cœur d'un équipement social de quartier permet de renforcer le lien avec les familles et d'offrir un suivi de proximité.

■ **Mission Locale**

La Mission Locale de l'Aveyron dispose d'une antenne à Millau (4 rue de la Mégisserie). Elle exerce une mission de service public de proximité destinée aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les personnes en situation de handicap), sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Ses domaines d'action comprennent l'emploi, la formation, le logement, la santé et la vie quotidienne.

Elle propose un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes à construire leur projet professionnel, à partir de bilans de compétences, de stages, d'orientations vers des forums ou des visites d'entreprises. Les formats contractuels comprennent le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune), adaptés selon les profils et les projets des jeunes. La Mission Locale développe également des actions dans le cadre du quartier prioritaire pour favoriser le repérage et l'insertion des jeunes.

La Mission Locale accompagne chaque année environ 3 000 jeunes, dans un contexte où leur niveau de formation est en hausse, mais les situations de précarité restent marquées (mobilité, logement, santé).

La présence à Millau de la Mission Locale constitue un levier majeur pour l'insertion des jeunes de la ville et de ses alentours. En 2025, les initiatives concrètes (jobs day, soutien à l'emploi, mobilité internationale) illustrent sa capacité à mobiliser des ressources partenariales.

L'ensemble de ces dispositifs forme une offre cohérente et complémentaire, articulant loisirs, accompagnement éducatif, accès à la culture, prévention et inclusion. La diversité des acteurs garantit une réponse large aux besoins des jeunes millavois, tout en favorisant leur autonomie et leur engagement citoyen.

■ **Le Planning Familial**

L'antenne du Planning familial de Millau est implantée au CREA. Elle constitue un lieu d'accueil, d'écoute et d'information, ouvert à toutes et tous.

Les permanences sont assurées un mercredi sur deux, de 14h à 17h, en accès libre et anonyme. Selon les besoins, un accueil peut également être organisé sur rendez-vous, notamment le mardi matin et certains vendredis.

Au-delà de ses missions quotidiennes d'accompagnement et d'information, l'antenne s'implique régulièrement dans la vie locale à travers des actions de sensibilisation. À l'automne 2024, elle a ainsi participé à la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes, en distribuant le « violentomètre » dans des boulangeries, en organisant une projection-débat au cinéma et en tenant un stand sur le marché. Le planning familial a également réalisé une présentation auprès des partenaires impliqués dans le contrat Local de Santé, piloté par le Parc des Grands Causses.

Cette présence contribue à renforcer la prévention et l'accès aux droits, en proximité avec les jeunes millavois.

■ **Centre de santé sexuelle**

Implanté à Millau au sein d'Aveyron Services Solidarités, le centre de santé sexuelle est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation ou de suivi dans le domaine de la vie sexuelle, affective et de couple. Il accueille de manière anonyme et gratuit sans RDV les mercredis après-midi de 14h00 à 16h30, les autres jours sur rdv. L'équipe de professionnels de santé peut réaliser des consultations gynécologiques de prévention et de contraception, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse, et échanger autour de la sexualité...

■ **Maison des Adolescents**

Inaugurée en octobre 2024, l'antenne de la Maison des Adolescents (MDA) de Millau constitue un lieu ressource essentiel pour les jeunes de 11 à 25 ans, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent. Implantée au 13 rue Jean Moulin, elle dépend du dispositif départemental de la MDA de l'Aveyron et a pour mission d'offrir un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement autour des problématiques spécifiques à l'adolescence.

Gratuite et confidentielle, la MDA accueille les jeunes avec ou sans rendez-vous, dans un cadre bienveillant et pluridisciplinaire. L'équipe, composée de professionnels de santé, de psychologues, d'éducateurs et de travailleurs sociaux, propose des entretiens individuels ou familiaux, des consultations spécialisées (médicales, psychologiques, sociales ou juridiques) et des actions collectives telles que des groupes de parole.

Les horaires d'ouverture actuels sont fixés au mardi de 13h à 17h, et les mercredi et vendredi de 12h à 18h. Bien que restreints, ces créneaux visent à offrir une accessibilité adaptée au public adolescent.

La MDA de Millau se distingue par sa pluridisciplinarité, son accès libre et gratuit, et la souplesse de son accueil, favorisant la prévention et la prise en charge précoce des difficultés rencontrées par les jeunes.



4. Synthèse Jeunesse

■ Poids démographique

- Environ 1 habitant sur 7 a entre 15 et 29 ans (~3 100 personnes).
- Les moins de 14 ans représentent près de 3 240 individus, confirmant l'importance de la jeunesse dans la population malgré un vieillissement général.

■ Parcours scolaire

- Très majoritairement scolarisés jusqu'à 17 ans.
- À partir de 18 ans, seulement 40 % des jeunes restent dans un cursus scolaire, du fait de l'entrée dans l'enseignement supérieur, de l'apprentissage ou de l'accès à l'emploi.

■ Insertion professionnelle

- Parmi les 15-24 ans, moins de la moitié est active et seulement un tiers occupe un emploi.
- Les jeunes des QPV (quartier prioritaire de la ville) sont particulièrement concernés par ces fragilités.

■ Dimension économique

- Taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans : 27 % (supérieur à la moyenne communale de 16 %).
- Vulnérabilité face à l'autonomie, l'accès au logement, la stabilité de l'emploi et les ressources financières limitées.

■ Dispositifs municipaux

- « Carte Jeunes » (12-18 ans) : accès à des réductions culturelles, sportives et de loisirs.
- « Chantiers Jeunes » (15-18 ans) : missions d'intérêt collectif et activités citoyennes.
- D'autres dispositifs peuvent compléter cette offre (à compléter avec les informations locales).

■ Structures sur le territoire

- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- SPOT
- Myriade

■ Nouvelle structure

- La Maison des Adolescents (MDA) est devenue en 2025 la Maison des Adolescents et des Familles, intégrant le Réseau Parents en Aveyron et renforçant les liens avec le secondaire.

■ Mission Locale de Millau

- Public cible : jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les personnes en situation de handicap), sortis du système scolaire.
- Domaines d'action : emploi, formation, logement, santé et vie quotidienne.

■ Accès à l'information et prévention

- 2/3 des jeunes savent à qui s'adresser pour orientation, mobilité ou santé.
- Seulement 50 % pour des thématiques sensibles : violences, addictions, sexualité, soulignant un besoin d'information ciblée et de dispositifs mieux identifiés.

E. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1. Enquête

L'enquête a permis de souligner la montée de la participation des habitants à la vie locale : +13 %. Les bénévoles sont une ressource primordiale et non négligeable pour les associations locales. Celle-ci représente, pour certaines associations, plusieurs Équivalents Temps Plein (ETP) permettant aux structures de produire et pérenniser les actions à destination des publics et, ainsi, répondre aux besoins du territoire.

Les personnes qui ne pratiquent pas d'activité ou ne participent pas à la vie associative de la commune indiquent trois raisons principales : le manque de temps, le manque d'intérêt pour l'offre proposée, le coût, la pratique d'autres activités en dehors de la commune. Par exemple, 27 % des répondants indiquent ne jamais s'impliquer dans la vie associative de la commune. -19 % par rapport à 2021.

Parallèlement, les Millavois expriment une appréciation croissante de leur cadre de vie. En 2024, 95 % des répondants se disent satisfaits de leur qualité de vie, soit une progression de 7 points par rapport à 2021. La satisfaction à l'égard de la qualité des relations sociales atteint 86,5 %, également en hausse de 7 points.

Le sentiment de sécurité s'améliore de manière significative, 91,2 % des habitants se déclarant satisfaits ou très satisfaits (+10 points par rapport à 2021). Ces indicateurs positifs confirment l'impact d'actions concertées pour renforcer la cohésion sociale et l'attractivité résidentielle.

Toutefois, certains domaines suscitent des mécontentements. Par exemple, les transports et la mobilité restent un point de tension, avec 48 % des répondants se déclarant insatisfaits (+15 % par rapport à 2021). Chiffres qui sera à nuancer en raison des changements entrepris depuis septembre. En effet, la municipalité a instauré la gratuité des lignes de transport urbain MIO, mesure destinée à faciliter les déplacements quotidiens et à réduire les inégalités d'accès.

L'ensemble de ces éléments dessine un tableau plutôt positif : une vie sociale locale dynamique, portée par un engagement et un tissu associatif fort et une satisfaction croissante vis-à-vis du cadre de vie.

2. Politique et services de la Ville

La Ville de Millau a créé un service dédié à la vie associative, véritable guichet unique pour les associations locales situé au sein du CREA. Ce service est également inscrit dans le réseau Guid'Asso Aveyron. L'Espace Vie Associative centralise l'information, accompagne les responsables dans leurs démarches administratives et financières, facilite l'accès aux salles municipales et met à disposition un annuaire actualisé.

Au-delà de cet appui logistique, le service propose des formations et temps d'échanges afin de renforcer la professionnalisation des acteurs associatifs et de dynamiser le réseau local. Il a également pour mission de favoriser la rencontre entre bénévoles et associations, en développant des outils et actions spécifiques.

Pour piloter cette dynamique, la Ville a créé un poste de chef de projet, chargé d'animer le tissu associatif, de coordonner les dispositifs de soutien et d'assurer une meilleure visibilité des ressources existantes. Ce nouveau service constitue ainsi un levier pour structurer, accompagner et valoriser la vie associative millavoise.

3. Structures du territoire intervenant dans ce secteur

L'animation de la vie sociale constitue un pilier central du lien social et du vivre-ensemble à Millau. Elle repose sur un tissu associatif dense, des équipements de proximité tels que le SPOT Millau, Myriade, le Bar'bouille et d'autres structures relais, ainsi que sur des partenariats entre La Ville, la CAF et les associations.

Le SPOT Millau, anciennement **centres sociaux de Millau**, représentent structures de proximité agréées par la Caf de l'Aveyron. Le terme « SPOT » traduit une volonté de redéfinir leur mission plus explicitement autour de la proximité, de l'ouverture à l'ensemble de la population, sans condition, et de renforcer le lien social et la citoyenneté. Leur objet s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire : accueil, lutte contre l'isolement, renforcement des solidarités et participation des habitants. Le projet social 2021-2025, adossé à la première Convention Territoriale Globale, précise trois fonctions clés (accueil, animation de la vie sociale, animation en direction des familles et des jeunes) et se décline en thématiques transversales : inclusion, citoyenneté, culture, numérique, santé-bien-être, environnement.

Le SPOT structure ses actions autour de pôles : accueil, familles, adultes/animation de quartier, jeunes 6-17 ans. Plusieurs sites sont répartis sur plusieurs quartiers pour une présence de proximité à Malhoutet (SPOT les Amandiers), Viastel (SPOT les Moineaux), Beauregard (SPOT 260) et « La Tour ».

Le plan d'actions combine animations collectives, accompagnement de projets d'habitants, actions jeunesse (6-17 ans) et démarches « d'aller-vers » (comme avec le triporteur mobile) afin d'impliquer les publics dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Les fiches-actions précisent objectifs, publics, indicateurs et partenariats, en cohérence avec l'axe « Animation de la vie sociale » de la CTG. Exemples : actions citoyennes et intergénérationnelles, prévention santé, ouverture culturelle et environnementale, événements de quartier et co-constructions portées par des bénévoles et professionnels.

Du côté des publics, le SPOT accueille « toute la population » dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle, avec une attention particulière aux familles et aux jeunes. La présence multi-sites et l'ouverture élargie (6 jours sur 7 selon l'organisation) permettent d'ajuster les réponses au plus près des besoins des habitants.

Myriade, est une association agréée établissement de vie sociale (EVS) implantée à Millau depuis près de quarante ans. Elle relève de l'éducation populaire et agit pour l'accueil et l'intégration des personnes arrivant sur le territoire, la promotion de l'interculturalité et de la citoyenneté, ainsi que la lutte contre les discriminations. Ses missions visent la cohésion sociale par l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes, avec un accueil inconditionnel et des actions ouvertes à tous. Le plan d'actions de Myriade se traduit par des activités d'accueil et d'orientation, des temps de convivialité et de médiation interculturelle, des ateliers participatifs (langues, parentalité, vie quotidienne), et des projets favorisant l'initiative des habitants et le vivre-ensemble. Comme évoqué dans la partie concernant l'enfance, Myriade contribue également au volet éducatif du territoire. Les publics concernés par Myriade sont mixtes et intergénérationnels, avec un accent sur les nouveaux arrivants et les familles, dans une logique d'accessibilité sociale et culturelle.

Le **Bar'bouille** est un café associatif parental, devenu Espace de Vie Sociale agréé par la Caf. Sa mission est de proposer un lieu ouvert à toutes et tous, où les familles se retrouvent pour tisser des liens, partager des moments conviviaux et participer à des ateliers parents-enfants gratuits, animés par des professionnels et des bénévoles : par exemple cuisine, gym, ateliers multilingues, jardinage).

Ses actions mettent en avant l'initiative d'habitants et la co-construction : le faire ensemble, les événements conviviaux, la programmation d'ateliers selon les envies des adhérents, et ouverture sur le réseau parentalité.

Les publics visés par le Bar'bouille sont prioritairement les familles avec enfants, dans une approche intergénérationnelle.

Concernant le renouvellement des agréments, celui de Myriade est prévu pour début 2026 tandis que les agréments des Centres Sociaux et du Bar'bouille sont prévus pour 2026 et 2027.

L'association **Grands Causses Bénévolat**, créée en 2011, a pour but d'organiser le Forum des associations annuel de la Ville de Millau, de mieux connaître le tissu associatif local et d'encourager l'engagement. En 2025, le Forum a réuni plus de 130 associations et 35 clubs de la MJC.



4. Synthèse Vie Sociale

■ **Enquête auprès des habitants**

- Participation à la vie locale : hausse de +13 % de l'implication des habitants.
- Rôle des bénévoles : ressource essentielle pour les associations, représentant plusieurs équivalents temps plein (ETP) et permettant de pérenniser les actions.
- Freins à la participation : manque de temps, pratique d'activités hors commune.
- 27 % des répondants ne s'impliquent jamais dans la vie associative (-19 % par rapport à 2021).
- Qualité de vie :
 - > 95 % satisfaits (+7 pts depuis 2021),
 - > 86,5 % satisfaits des relations sociales (+7 pts),
 - > 91,2 % satisfaits du sentiment de sécurité (+10 pts).
- Mobilité et transports : 48 % insatisfaits (+15 % depuis 2021).
- Introduction de la gratuité des lignes de transport urbain MIO en septembre.
- Conclusion : un tableau globalement positif, marqué par une dynamique sociale forte et une appréciation croissante du cadre de vie.

■ **Politique et services de la Ville :**

- Création d'un nouveau service dédié à la Vie associative

■ **Structures du territoire**

- SPOT : accueil, animation sociale, actions familles/jeunes ; thématiques transversales (inclusion, citoyenneté, culture, numérique, santé, environnement) ; présence multi-sites, logique d'aller-vers et mixité sociale.
- Myriade (EVS) : accueil des nouveaux arrivants, interculturalité, lutte contre les discriminations ; ateliers participatifs, aide aux devoirs, apprentissage du français ; publics mixtes, accent sur familles et nouveaux habitants.
- Bar'bouille (EVS) : café associatif parental, lieu de convivialité et ateliers parents-enfants gratuits ; co-construction et ouverture sur le réseau parentalité ; cible prioritaire : familles.
- Perspectives : renouvellement des agréments entre 2026 et 2027, garantissant la continuité et le renforcement du maillage partenarial.

F. ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

1. Enquête

L'accès aux droits est un principe fondamental, mais encore partiellement effectif pour certaines catégories de la population millavoise. Les publics dits « vulnérables » – personnes en situation de précarité, familles monoparentales, jeunes sans qualification, seniors isolés, personnes en situation de handicap ou sans domicile – sont confrontés à des freins multiples : méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, isolement social, fracture numérique.

L'enquête fait apparaître que 1/3 des répondants s'estime mal informé des services existants. Seuls 20 % des usagers déclarent avoir eu recours au CCAS, 57 % aux services de la CAF, 14 % à la Maison des Solidarités départementales. Ce taux souligne un déficit de visibilité des dispositifs.

Des besoins exprimés en matière de soutien... mais qui diminuent (besoins classés par ordre décroissants) :

- Une meilleure information et orientation sur les services d'aides existants : 60,7 % (-3,3 %)
- Un accueil par les services compétents pour écouter et trouver des solutions : 35,6 % (-26 %)
- Des temps de rencontre avec des professionnels spécialisés pour apporter des réponses : 34,1 % (-7 %)
- Des temps conviviaux pour rencontrer d'autres personnes : 19,3 % (-37 %)
- Une aide et un accompagnement pour les démarches administratives : 19,3 % (-17 %)

Pour compléter ces chiffres, une enquête réalisée en 2021 pour l'analyse des besoins sociaux révèle le besoin, pour 33 % des répondants (830 personnes), d'une meilleure information sur la mobilité et les transports, les ressources et services en cas de difficultés relatives à la santé ou au logement.

Les actions portées lors de la CTG précédente portaient sur 3 axes :

- Renforcer l'« Aller vers »
- Lutter contre la fracture numérique
- Améliorer l'accueil et l'orientation des publics en s'appuyant sur une dynamique d'un réseau d'agents d'accueils

L'accès aux droits repose sur un principe fondamental : l'accueil inconditionnel. Inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment à l'article L.345-2-2, il stipule : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

Ce principe garantit à toute personne, sans distinction de statut administratif, nationalité ou situation personnelle, un accès immédiat et sans condition aux services sociaux essentiels.

L'accueil inconditionnel peut se structurer autour de sept modalités principales :

- 1. Accueil physique sans rendez-vous
Offre une réception immédiate, permettant aux usagers de s'exprimer librement et d'être orientés vers les services appropriés.
- 2. Accueil téléphonique
Assure une écoute et une orientation à distance, facilitant l'accès aux informations et services pour ceux qui ne peuvent se déplacer.
- 3. Accueil numérique
Propose des services en ligne, tels que des formulaires ou des plateformes de chat, pour répondre aux besoins des usagers à distance.
- 4. Accueil de jour
Permet aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'un lieu sûr durant la journée, offrant des services de base et un accompagnement.
- 5. Accueil de nuit
Garantit un hébergement temporaire pour les personnes sans abri, assurant leur sécurité et leur dignité pendant la nuit.
- 6. Accueil d'urgence
Répond aux situations critiques nécessitant une prise en charge immédiate, comme les personnes en détresse médicale, psychique ou sociale.
- 7. Accueil spécialisé
Destiné aux publics spécifiques, tels que les demandeurs d'asile ou les personnes en situation de handicap, offrant un accompagnement adapté à leurs besoins particuliers.

2. Politique et services de la Ville

■ Le CCAS

À Millau, le CCAS, centre communal d'action sociale, constitue l'outil privilégié de la Ville pour déployer les solidarités et organiser l'aide sociale en faveur des habitants. Celui-ci comprend deux pôles : le pôle petite enfance et le pôle social. Bien que géographiquement distincts, ils disposent d'une direction commune, ainsi que d'un service administratif et de ressources humaines partagé. Le CCAS emploie 85 agents, dont une vingtaine au sein du pôle social. Ces derniers sont répartis sur six services : service social, épicerie sociale, foyer-restaurant pour personnes âgées, Point Info Séniors, service handicap-inclusion et accueil.

Les missions du CCAS

Conformément à l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées. Ses missions se déclinent en deux volets : les missions légales définies par la Loi, les missions facultatives, confiées par la municipalité et validées par le conseil d'administration.

Service public de proximité, le CCAS agit selon les principes de continuité, d'équité et de solidarité. Ses valeurs de référence reposent sur l'écoute, le respect et la bienveillance. Les équipes s'attachent à garantir un accueil inconditionnel, l'accès aux droits, la confidentialité, l'accompagnement global, l'inclusion et le maintien du lien social.

L'accueil social inconditionnel

L'accueil constitue la première étape de l'accompagnement. Il garantit à toute personne en difficulté d'obtenir une écoute attentive et une orientation adaptée, dans le respect de son adhésion et de sa participation aux décisions la concernant.

Ce dispositif répond à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018), qui vise à améliorer l'accès aux droits et à réduire le non-recours. Dans ce cadre, le CCAS de Millau a fait évoluer ses pratiques d'accueil, en renforçant la professionnalisation des agents et en favorisant la coopération interprofessionnelle.

■ **Les missions spécifiques du pôle social**

Les aides sociales légales

Le pôle social assure l'instruction des dossiers d'aide sociale pour le compte du Département (maintien à domicile, hébergement en établissement, obligation alimentaire). Il gère également la domiciliation des personnes sans résidence stable, le registre des personnes vulnérables (plan canicule et grand froid), ainsi que l'Analyse des besoins sociaux (ABS), outil de diagnostic et d'orientation de la politique sociale du territoire.

Les aides sociales facultatives

Le CCAS a mis en place un dispositif d'aides soumises à évaluation sociale : secours financiers d'urgence, aides à la mobilité (transport, permis de conduire), aides alimentaires (chèques service, paniers solidaires), accompagnement administratif, soutien au lien social (participation à des activités associatives). L'entretien social constitue le fondement de ces démarches, avec pour objectif de favoriser l'autonomie des bénéficiaires.

Deux commissions pour attribuer des aides :

- La commission Coorafin, qui constitue un dispositif innovant à Millau, en réunissant dans une même instance les principaux acteurs sociaux et associatifs afin de coordonner leurs interventions financières. Son organisation collégiale, avec des réunions régulières et un plafond d'aide partagé entre partenaires, garantit une réponse rapide, équitable et adaptée aux situations individuelles. Elle incarne ainsi une approche coopérative originale, qui évite les doublons et optimise les ressources au service des publics les plus fragiles.
- La commission permanente, composée de membres du conseil d'administration, attribue des aides ciblées et aborde les questions techniques relatives au pôle social.

Les actions spécifiques

Le CCAS valorise l'accès à la culture et à la santé pour tous, par le biais de partenariats avec les services municipaux, les établissements scolaires ou encore le Contrat local de santé. Il coordonne également la cellule de veille sociale mise en place durant la crise sanitaire, afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs. Enfin, il s'implique activement dans les dynamiques locales et nationales (CLSPD, lutte contre l'habitat indigne, Union nationale des CCAS) et développe des projets innovants via des appels à projets.

L'espace alimentaire de Millau, devenu épicerie sociale et solidaire

L'ancien espace alimentaire de Millau, géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS), a cessé son activité en décembre 2024 pour être transformé en une épicerie sociale et solidaire. Cette nouvelle structure, baptisée Au P'tit Panier du Quai, a ouvert ses portes le 28 avril 2025 au 50 quai Sully Chaliès et a été inaugurée le 13 mai 2025.

L'accès à l'épicerie est conditionné à un accompagnement social. L'orientation vers l'épicerie se fait à partir d'un dossier élaboré avec un travailleur social et encadrant un projet précis.

L'épicerie sociale s'inscrit dans une démarche d'insertion et de prévention de l'exclusion. Les bénéficiaires sont invités à participer à des ateliers collectifs portant sur l'alimentation, la santé, la cuisine, la gestion du budget ou encore la nutrition. Ces animations, organisées avec des partenaires locaux et soutenues par des bénévoles, visent à renforcer les compétences des usagers tout en recréant du lien social.

L'objectif est d'atteindre environ cent foyers aidés sur la première année de fonctionnement.

■ Ville de Millau

Aussi, la commune de Millau a mis en œuvre des tarifications sociales équitables et solidaires pour les services périscolaires, assurant un accès facilité pour toutes les familles. Pour la cantine scolaire, le tarif est calculé selon le quotient familial, avec un taux d'effort de 0,39 %, garantissant un tarif minimal de 1 € par repas pour les familles les plus modestes, et un plafond fixé à 5,55 €, le tout étant subventionné par la municipalité pour rester en dessous du coût réel du repas. Cette mesure permet de garantir à toutes les familles l'accès à une alimentation de qualité, privilégiant le bio et le local.

De plus, la Ville collabore avec le CCAS autour du Foyer Capelle, restaurant solidaire ouvert aux enfants et retraités, proposant une offre alimentaire de qualité (bio, circuit court) à tarifs différenciés, dans une dynamique de mixité sociale et intergénérationnelle.

La Ville de Millau a mis en place plusieurs dispositifs de tarification sociale afin de faciliter l'accès de tous aux services essentiels. Ces mesures, adaptées en fonction des ressources des foyers, traduisent une volonté municipale d'assurer l'égalité d'accès aux services publics et de soutenir les habitants les plus fragiles.

L'accessibilité aux activités sportives fait également l'objet d'une attention particulière. Au complexe Alice Milliat, les personnes dont le revenu imposable annuel par part est inférieur ou égal à 11 500 € bénéficient d'un tarif préférentiel de 6 € la séance (au lieu de 10 €). Ce dispositif est limité à 12 séances par an et par personne, la Ville prenant en charge la différence.

■ Autres aides sur le territoire

La Banque de France assure une permanence à Millau afin de rapprocher ses services des usagers. Elle est installée au Centre communal d'action sociale (70, place des Consuls, 2^e étage) et accueille le public les 1^{er}, 3^e et éventuellement 5^e vendredis du mois, de 9h à 12h puis de 13h15 à 16h15/16h30.

Ces permanences permettent aux habitants d'accéder à un ensemble de services essentiels : traitement des dossiers de surendettement, droit au compte, consultation des fichiers d'incidents bancaires, médiation de crédit, ainsi qu'un accompagnement dédié aux petites entreprises (TPE, PME, start-ups) en matière de diagnostic financier et de développement. La Banque de France y remplit également une mission d'éducation financière et d'information, contribuant ainsi à la prévention et à l'accompagnement des difficultés économiques et sociales.

3. Structure du territoire intervenant dans ce secteur

■ Aveyron Services Solidarités

Aveyron Services Solidarités constitue le réseau de proximité du Conseil départemental de l'Aveyron. Ils succèdent aux anciennes Maisons des Solidarités Départementales (MSD) et rassemblent des équipes pluridisciplinaires – assistants sociaux, éducateurs, psychologues, conseillers en économie sociale et familiale, sage-femmes, puéricultrices, médecins... Leur mission est d'offrir un accompagnement global et personnalisé aux habitants du département s'inscrivant dans la continuité de la politique sociale départementale, avec un rôle de proximité et de prévention auprès de la population.

Le territoire d'action sociale Millau - Saint-Affrique dénombre 2 sites d'Aveyron Services Solidarités à Millau et Saint-Affrique, et assure une présence renforcée, afin de répondre aux besoins spécifiques d'une population répartie sur un vaste espace rural et urbain.

Ses missions couvrent un large champ de l'action sociale départementale

- Accueil et accès aux droits et aide administrative,
- Protection de l'enfance et accompagnement des familles,
- Protection maternelle et infantile,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Accompagnement vers le logement et maintien dans le logement,
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Accompagnement budgétaire et prévention du surendettement

A travers son offre de services de proximité, elle accueille et accompagne les publics en difficulté aux côtés de ses partenaires et autres lieux d'accueil du territoire. Elle est labellisée Point Conseil Budget. Aveyron Services Solidarités dispose également d'une antenne de la MDPH et permet d'apporter un accompagnement de proximité aux personnes en situations de handicap et à leurs familles.

■ **Autres partenaires**

La ville de Millau, dispose d'un tissu associatif riche dans le domaine de la solidarité. Ces associations jouent un rôle essentiel dans le soutien des populations en difficulté, dans la promotion de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que dans le renforcement du lien social.

Certaines associations se concentrent sur l'aide directe aux personnes en difficulté, qu'il s'agisse d'aide alimentaire, matérielle ou morale.

Secours Populaire Français - antenne de Millau

Cette association lutte contre la pauvreté et l'exclusion en proposant des aides alimentaires, des aides vestimentaires, ainsi que des actions de solidarité internationale et locale.

Croix-Rouge Française - antenne de Millau

La branche locale de la Croix-Rouge organise des collectes alimentaires, des distributions de colis et participe à des actions de santé publique, telles que les collectes de sang. L'association organise également des maraudes régulières dans Millau pour venir en aide aux personnes sans domicile fixe.

Les Restos du Cœur

Présents à Millau, ils offrent une aide alimentaire et matérielle aux personnes et familles en grande précarité, tout en développant des activités d'insertion et d'accompagnement social.

Le Secours Catholique

Le Secours Catholique de Millau est une antenne locale de la délégation Tarn-Aveyron du Secours Catholique, située au 15 rue de la Liberté, 12100 Millau, qui propose aux personnes en difficulté des services d'accueil, d'écoute et de solidarité. En plus d'une boutique solidaire, l'équipe milavoise mène des actions de proximité telles que le conseil social, familial ou encore l'économie privée, afin de répondre aux besoins urgents des habitants.

À Tous Cœurs Millau

Fondée en 2009, cette association apporte soutien et accompagnement aux personnes en difficulté. Elle est notamment connue pour ses actions de soutien aux enfants, à travers des initiatives locales de solidarité.

Association Saint Vincent de Paul

L'association Saint-Vincent de Paul à Millau est une organisation de solidarité engagée dans l'entraide locale, notamment par sa participation aux collectes de la Banque alimentaire et aux actions de soutien aux personnes démunies. Elle intervient également via un « Accueil de jour » (Accueil 15), qui vise à apporter aide matérielle et compagnie aux hommes en grande précarité, tout en favorisant leur réinsertion sociale.

Myriade

Cette association œuvre également pour l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle notamment pour les personnes étrangères à travers la médiation, l'accompagnement et la mise en relation avec les structures locales.

Guichet France Services de Millau

Géré par l'association Familles Rurales, il est situé au 39 avenue de la République, au sein de la Sous-Préfecture. Il offre un accompagnement gratuit et personnalisé pour toutes les démarches administratives du quotidien, en partenariat avec 12 services publics nationaux tels que la CAF, l'ANTS, l'Assurance Maladie, France Travail, et la MSA

CHRS Trait d'Union

Il s'agit d'une structure d'accueil, d'hébergement et de réinsertion sociale. Il accueille toute personne en situation de précarité, qu'elle soit isolée ou en famille, pour l'aider à retrouver son autonomie personnelle et sociale. Le centre propose un hébergement d'urgence, un accompagnement socio-éducatif et des solutions de logement temporaire. Il dispose également de places en Halte Soins Santé (LHSS) et de logements relais pour les personnes en situation de grande précarité.

Tremplin pour l'Emploi

Une association d'insertion par l'activité économique, elle offre des opportunités professionnelles adaptées et accompagne les personnes vers une réinsertion durable.

Le Jardin du Chayran

C'est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) portée par l'association éponyme. Depuis sa création en 2001, il accompagne des personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans le domaine du maraîchage biologique. Les salariés en insertion y acquièrent des compétences professionnelles tout en contribuant à la production de légumes bio, locaux et solidaires.

Ces trois structures portent ensemble un projet collaboratif intitulé Territoire Insertion Mutualisation. Ce projet a émergé d'un diagnostic territorial mettant en évidence la nécessité de créer un dispositif spécifique pour accompagner les personnes encore plus éloignées de l'emploi que celles déjà prises en charge par ces structures.

Dans l'ensemble, ces associations contribuent à faire de Millau une ville solidaire où le lien social, l'entraide et l'insertion sont des priorités. Leur action couvre des domaines variés : aide matérielle, accompagnement social et professionnel, promotion de la culture, et défense des droits et de l'égalité.

■ Accès au numérique

Face à la fracture numérique croissante, la ville de Millau a mis en place plusieurs dispositifs visant à accompagner les publics éloignés du numérique. Ces initiatives sont portées par des structures locales telles que la Médiathèque du Sud-Aveyron (MéSA) et l'association Assistance Informatique Millau Grands Causses. Leur objectif commun est de permettre à chacun d'acquérir des compétences numériques et d'accéder aux services en ligne essentiels.

La MéSA, propose un accompagnement numérique gratuit et personnalisé. Ce service est assuré par un conseiller numérique, qui accompagne les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne, l'utilisation d'ordinateurs, tablettes ou smartphones, ainsi que l'accès aux services numériques locaux et nationaux.



4. Synthèse Accès aux droits et aux services

■ Accès aux droits et publics vulnérables

- Publics concernés : personnes en précarité, familles monoparentales, jeunes sans qualification, seniors isolés, personnes en situation de handicap, sans domicile.
- Freins : méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, isolement social, fracture numérique.
- Niveau d'information : 1/3 des répondants mal informés ; recours aux services : CCAS 20 %, CAF 57 %, Maison des Solidarités 14 %.

■ Besoins prioritaires (en ordre décroissant)

- Information et orientation : 60,7 %
- Accueil pour écoute et solutions : 35,6 %
- Rencontres avec professionnels spécialisés : 34,1 %
- Temps conviviaux : 19,3 %
- Accompagnement administratif : 19,3 %
- Besoin d'infos sur mobilité, santé, logement : 33 % (enquête 2021)

■ Accueil inconditionnel

- Modalités : accueil physique, téléphonique, numérique, de jour, de nuit, d'urgence et spécialisé.
- Objectif : garantir à tous un accès immédiat et adapté aux services sociaux essentiels.

■ CCAS - missions et services

- Structure : 85 agents, deux pôles (petite enfance et social), six services principaux.
- Le point Info senior communautaire implanté au sein du CCAS depuis 2024
- Actions spécifiques : cellule de veille sociale, coordination avec acteurs locaux et appels à projets, coorafin
- Ouverture d'une épicerie sociale - Au P'tit Panier du Quai depuis avril 2025

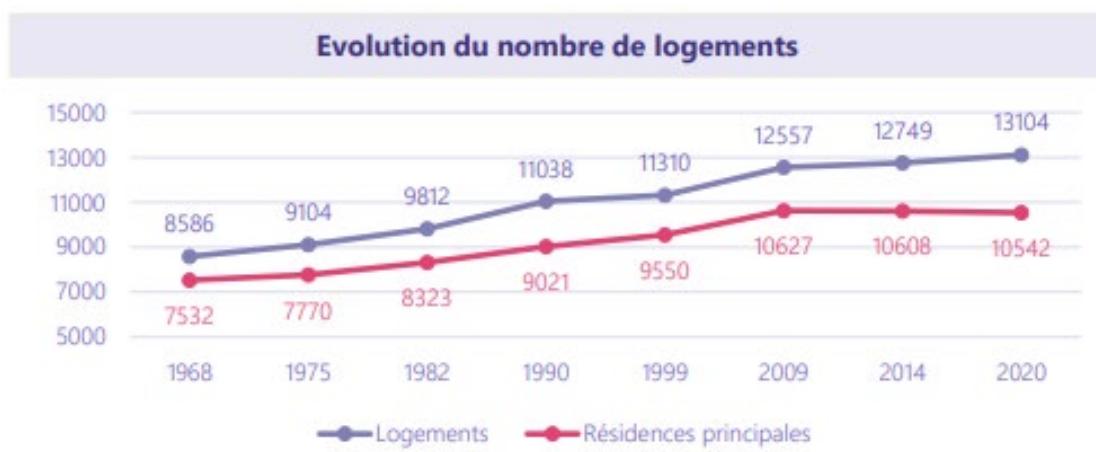
■ Partenaires et territoire

- Aveyron Services Solidarités : accompagnement global et personnalisé (enfance, insertion, handicap, seniors, logement, santé, budget).
- Réseau partenarial et associatif dense : Secours populaire, Restos du Cœur, Entraide Millavoise, Croix Rouge, Secours catholique, St Vincent de Paul, Trait d'Union, Tremplin pour l'emploi, le jardin du Chayran

G. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Si la question du logement constitue un enjeu majeur pour de nombreux territoires, elle n'a pas été retenue comme axe de travail prioritaire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de Millau. Le diagnostic n'a donc pas été approfondi sur ce thème. Néanmoins, quelques éléments généraux permettent de situer la commune dans son contexte actuel.

De la trame urbaine du centre ancien, très dense, au tissu pavillonnaire des coteaux, plus lâche, et jusqu'au mitage des écarts, on recense plus de 13 000 logements sur la commune de Millau, un total qui a augmenté d'environ 50 % en l'espace d'un demi-siècle. Par-delà le rayonnement touristique saisonnier du pays des Grands Causses, les résidences secondaires ne représentent que 8 % du parc de logements. Celui-ci se compose de résidences principales à 80 %. La vacance du logement dépasse 11 %.



Evolution de la part des résidences principales dans le parc de logements



Depuis 1968, le nombre de logements de Millau augmente progressivement. Il est passé de 8 586 en 1968 à 13 104 en 2020, soit une augmentation de + 4 518 en 50 ans.

Pour rappel, une résidence principale est « un logement occupé de façon habituelle à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. » (INSEE).

Nous observons également une diminution de la part des résidences principales dans le parc de logements.

Aveyron habitat est le seul bailleur social présent à ce jour sur le territoire. Il dispose de 369 logements dans le QPV représentant 27 % de leur parc social sur la commune de Millau. La demande de logement social sur la commune de Millau est en constante augmentation (+ 22 % en 2023 par rapport à 2022).

Un programme de démolition-reconstruction (90 démolitions - création de 95 Logements Locatifs Sociaux + 22 Logements en PSLA) au sein du parc HLM pour adapter les logements aux nouvelles normes d'habitabilité et aux attentes des ménages au sein du quartier Beauregard est en cours avec un objectif d'amélioration d'un point de vue énergétique mais aussi de confort des pièces d'eau et de création d'espaces extérieurs. Les 1^{ers} logements seront livrés en fin d'année 2025.

Les Sablons, une opération de réhabilitation du centre ancien

Débutés en mars 2024, les travaux de démolition de 11 immeubles permettent de libérer près de 1300 m² de surface.

Ces derniers seront partagés entre un espace public avec îlot de fraîcheur et 8 immeubles réhabilités avec la création de 14 logements sociaux portés par Polygone. Un habitat en adéquation avec les attentes actuelles, à des loyers modérés pour une mixité sociale et fonctionnelle, mais aussi un quartier plus résilient face au changement climatique, qui revalorisera le centre-ville et améliorera le cadre de vie des habitants.



BC ARCHITECTURE

Opération Cogédim

La Ville de Millau, en partenariat avec le promoteur COGEDIM mène un projet de construction de 96 logements. Le site de l'ancien EHPAD situé au 16 boulevard de l'Ayrolle, en cœur de Millau, va être transformé dans le cadre d'un projet urbain ambitieux piloté en partie par la Ville et le promoteur Cogédim. L'opération vise à redonner vie à une friche urbaine tout en répondant aux besoins croissants en logements diversifiés et potentielles structures culturelles ou sociales.

La partie arrière du bâtiment sera destinée à la construction d'un ensemble de 90 à 96 logements, mixant accession à la propriété (libre ou sociale) et location sociale, pour différents profils de ménage : primo-accédants, jeunes, familles, personnes âgées ou en situation de handicap.

Le cadre de vie ressenti par les habitants

La concertation publique organisée en octobre 2023 sur le quartier prioritaire ainsi que les questionnaires diffusés aux habitants témoignaient dans leur ensemble d'un sentiment positif sur leur quartier avec le côté agréable des quartiers qui ressort en grande majorité. Les ressentis négatifs sont souvent liés à la problématique liée au bruit, à la saleté dans les points négatifs évoqué par les habitants pour décrire leur quartier. Il s'agit surtout de nuisances sonores produites par les motos et scooters et les conflits de voisinage.

Depuis septembre 2024, afin de renforcer l'action publique, notamment dans le cadre des procédures vis à vis des « marchands de sommeil » et propriétaires indélicats, la Communauté de communes a instauré le permis de louer pour lutte contre l'habitat indigne. Cette demande d'autorisation de mise en location concerne le nord du centre ancien de Millau. Cette démarche fait l'objet d'une convention de partenariat signée entre la CAF 12 et la Communauté de communes, pour objet l'échange de données.

Au-delà de l'offre de logements, la question de la précarité énergétique constitue un enjeu important pour de nombreux ménages. L'augmentation des coûts de l'énergie et la présence d'un parc ancien ou mal isolé accentuent la vulnérabilité de certaines familles, particulièrement dans le centre ancien. Face à cette réalité, le CCAS de Millau mène un travail spécifique d'accompagnement.

Il assure tout d'abord une mission d'accueil et d'orientation des personnes rencontrant des difficultés pour régler leurs charges d'énergie, en facilitant l'accès aux dispositifs existants (chèque énergie, Fonds de solidarité logement, aides départementales). Il peut attribuer des aides ponctuelles afin d'éviter les coupures et propose un accompagnement budgétaire individualisé. Parallèlement, le CCAS déploie des actions de prévention et de sensibilisation, notamment dans le cadre d'actions.

Enfin, des ateliers mis en place dans le territoire du quartier prioritaire collectifs sur la maîtrise de l'énergie et la réduction des charges complètent ce dispositif. Ces interventions permettent non seulement de répondre aux situations d'urgence, mais aussi de contribuer à une amélioration durable des conditions de vie des ménages les plus fragiles.

H. SANTÉ

1. État des lieux en santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et les communautés de communes sud-aveyronnaises ont confié au Syndicat mixte du Parc naturel régional la coordination et la mise en œuvre du CLS, contrat local de santé, pour la période 2024-2029.

La question de l'accès aux soins ne saurait être envisagée sous le seul angle de l'éloignement géographique. Les inégalités d'accès se rapportent également aux coûts à engager, tant en raison des taux de remboursement variables selon les mutuelles (soins bucco-dentaires, ophtalmologie) que des frais induits par l'accompagnement en santé mentale (non-remboursement des psychologues libéraux non conventionnés).

La fracture numérique influe aussi sur les inégalités d'accès aux soins, alors que les plateformes de rendez-vous médicaux en ligne (par ex. Doctolib) sont en plein essor depuis la crise du Covid.

Sur le seul plan de la proximité géographique, Millau possède une offre de soins plutôt dense, avec un centre hospitalier, un centre de santé mentale, plusieurs centres de soins infirmiers, cabinets médicaux de généralistes et de spécialistes, un laboratoire d'analyses médicales, deux maisons de santé : la Maison médicale des Ondes au sud-ouest de Beauregard, la Maison de santé de la Capelle au nord-est du Centre ancien.

Au-delà la mobilisation de la Ville de Millau et de la Communauté de communes pour l'offre de soins, leur compétence en matière de santé s'exerce dans les domaines de la sensibilisation, du sport-santé et de l'alimentation. Par exemple, la cuisine centrale municipale a atteint en 2023 la proportion de 61% de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts pour la fabri-

cation des repas servis aux écoliers à la cantine et aux seniors en portage à domicile. Une tarification sociale permet l'accès du plus grand nombre à ces deux services. En 2024, l'offre a été étendue aux étudiants. La cuisine centrale tend vers l'objectif 100% bio et circuits courts à l'horizon 2026.

La Cnam indique à l'aide de ces données de 2023 qu'à Millau, 4 760 personnes sont bénéficiaires d'une Affection de Longue Durée (ALD). Ces bénéficiaires regroupent les assurés pris en charge à 100 % pour une pathologie chronique, ce qui représente une part significative de la population locale.

Concernant le recours aux soins de première ligne, 1 958 habitants n'ont pas eu de consultation chez un médecin généraliste au cours des 24 derniers mois. Ce chiffre indique le nombre de personnes qui, malgré leur affiliation au régime général, ne sont pas entrées en contact avec un médecin traitant ou un autre généraliste sur cette période.

Par ailleurs, 768 bénéficiaires n'ont eu aucun recours aux soins au cours des 24 derniers mois. Cette donnée comprend l'ensemble des actes médicaux, et pas seulement les consultations de généralistes, ce qui met en lumière la part des assurés n'ayant eu aucun contact avec le système de soins.

Enfin, en 2023, 12,17 % des habitants de 16 ans et plus ne disposent pas de médecin traitant déclaré. Ce chiffre se traduit par une part d'assurés dont le suivi médical n'est pas rattaché à un praticien référent dans la base de données de l'Assurance Maladie.

2. Politique et services de la Ville

■ *La mutuelle communale de Millau*

La Ville de Millau a mis en place une mutuelle communale en partenariat avec Le Refuge Mutualiste, afin de faciliter l'accès à une couverture santé pour l'ensemble des habitants. Ce dispositif repose sur un contrat collectif, ouvert à tous les Millavois sans condition d'âge ni de santé, et permet de bénéficier de tarifs avantageux grâce à la mutualisation. Les économies réalisées sont estimées à environ 25 % par rapport à une mutuelle individuelle classique.

■ *L'assiette en basket*

La Ville et plusieurs partenaires, Myriade, la MJC, le Bar'Bouille, le Jardin du Chayran et les centres sociaux, mènent des actions de sensibilisation pour promouvoir l'activité physique et l'alimentation saine auprès des enfants et adultes. L'enjeu, dès le plus jeune âge, est d'amener les enfants à changer leurs comportements en devenant acteurs de la santé. L'objectif majeur est d'augmenter le niveau de pratique en activité physique quotidienne des enfants.

En lien avec les partenaires du CLS, la ville participe à accueillir sur le territoire les actions de prévention santé telle que le Carretou de la santé, la caravane du sport mais aussi des actions en faveur de la santé mentale notamment dans le cadre annuel de la semaine annuelle de la santé mentale qui se déroule chaque année en octobre.



3. Synthèse Santé

■ Coordination et cadre stratégique

- Le Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2029 est coordonné par PNR des Grands Causses.
- Objectif : améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités territoriales et sociales en santé.

■ Facteurs d'inégalités d'accès aux soins : financiers, numériques, géographiques

■ Offre de soins locale

- Centre hospitalier de Millau.
- Centre de santé mentale.
- Cabinets médicaux et infirmiers : généralistes et spécialistes.
- Laboratoire d'analyses médicales.
- 2 Maisons de santé

■ Actions municipales et communautaires en santé publique

- Nutrition et restauration :
 - > Cuisine centrale municipale : 61% de produits bio et circuits courts en 2023.
 - > Labellisation 3 carottes pour la Cuisine Centrale et le Pôle Petite Enfance
 - > Tarification sociale pour garantir l'accès à tous.
 - > Extension de l'offre aux étudiants en 2024.
 - > Objectif : 100% bio et circuits courts d'ici 2026.
- Activité physique et sensibilisation à la santé
- Mise en place d'une mutuelle communale

I. INCLUSION ET HANDICAP

1. Enquête

L'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un axe important de la Convention Territoriale Globale. À Millau, un ensemble d'acteurs intervient de manière complémentaire afin de favoriser l'accessibilité, l'autonomie et l'inclusion des personnes concernées. Cette action s'appuie sur des partenariats entre les services municipaux, les structures médico-sociales et les associations spécialisées, qu'elles soient spécialisées ou non.

Les données disponibles indiquent qu'en 2021, 103 allocataires percevaient l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Le questionnaire diffusé dans le cadre de la CTG n'a pas permis de toucher un grand nombre de familles déclarant un enfant ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap, ce qui invite à renforcer les canaux de communication et de recueil d'information auprès de ce public.

Les témoignages des familles révèlent l'impact concret de la situation de handicap sur la vie quotidienne : 100 % des parents interrogés déclarent avoir dû adapter leur temps de travail, souvent par un passage à temps partiel, pour accompagner leur enfant. Par ailleurs, 50 % se disent intéressés par des dispositifs permettant de bénéficier de temps de répit. Ces attentes appellent à développer des solutions concrètes, combinant accueil adapté, accompagnement personnalisé et soutien aux aidants (ex : dispositif « Bulle d'Air »).

Les retours d'acteurs de terrain font apparaître :

- Un déficit de coordination entre les dispositifs médico-sociaux et les services de droit commun ;
- Des difficultés d'accès à l'information pour les familles ;
- Des ruptures de parcours liées à un manque de continuité dans l'accompagnement.

Une enquête approfondie pourrait être intéressante pour mieux connaître les besoins du territoire, en arrivant à cibler les publics concernés.

Dans cette perspective, la future CTG devra renforcer l'approche transversale et inclusive, en consolidant la coopération entre acteurs, en améliorant la circulation de l'information et en sécurisant les parcours, de l'enfance à l'âge adulte, pour garantir une bonne inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

2. Politique et services de la Ville

Depuis 2022, la commune dispose d'un poste de **référent accueil inclusif** basé au CCAS qui a pour mission d'accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, dans les structures ordinaires (crèches, assistantes maternelles, centres de loisirs, temps périscolaires, accueils jeunesse).

Le rôle du référent accueil inclusif est double. Il accompagne d'une part les familles dans toutes les étapes du parcours d'accueil : préparation du projet en fonction des besoins de l'enfant, soutien lors de son intégration dans la structure, suivi et évaluation de l'accueil, et mise en place de passerelles si nécessaire. D'autre part, il apporte un appui aux professionnels des structures d'accueil en les sensibilisant à l'accueil inclusif, en les aidant à élaborer un projet adapté, et en mettant à leur disposition les ressources et partenariats utiles.

Afin de garantir une prise en charge cohérente et adaptée, le référent peut, avec l'accord des parents, élaborer un projet d'éveil personnalisé, consigné dans un livret d'accompagnement. Ce document formalise les besoins spécifiques de l'enfant et favorise le lien entre la famille, la structure d'accueil et les partenaires médico-sociaux du territoire

Le Référent Accueil Inclusif de Millau travaille en partenariat et en réseau avec la CAF, le Pôle Ressources Accueil Inclusif de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs éducatifs et médico-sociaux. Il permet d'assurer une coordination renforcée entre la famille, les structures de droit commun et les services spécialisés.

Ce rôle a contribué, au sein de la CTG, à structurer un réseau d'acteurs locaux, à initier des diagnostics partagés et à mettre en place des actions concrètes, comme le livret « En route pour la scolarisation » destiné aux familles et aux établissements. Ce livret, fruit d'un travail collaboratif, doit permettre aux parents se posant des questions sur le développement de leur enfant de comprendre leur rôle des différentes institutions et les parcours qu'il peuvent être amenés à rencontrer dans le cadre de la reconnaissance d'un handicap ou d'un besoin spécifique de leur enfant. L'année 2024 a marqué une étape significative pour le poste de référent accueil inclusif à Millau, avec une progression notable de son activité et une meilleure reconnaissance auprès des familles et des partenaires.

Au total, 23 familles ont bénéficié d'un accompagnement en 2024, soit le double de 2023, témoignant de l'utilité et de la montée en puissance de ce poste sur le territoire. Parmi elles :

- 3 familles suivies au sein du Pôle Petite Enfance ;
- 10 familles accompagnées dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;
- 7 familles suivies dans d'autres structures ou dispositifs éducatifs et sociaux.

Cet accompagnement individualisé a permis d'identifier les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, de lever certains freins liés à leur inclusion et de faciliter la mise en relation avec les structures.

Le poste s'est affirmé comme un acteur présent dans la dynamique locale et bien identifié par les partenaires locaux avec :

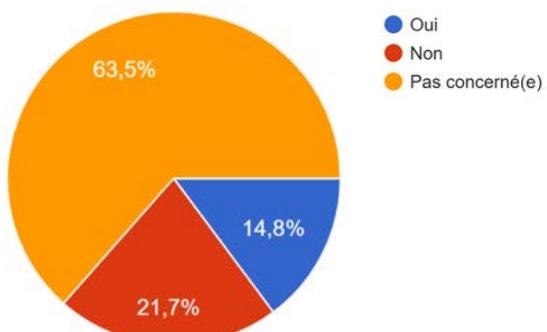
- La participation à des événements grand public comme Parc en Fête, favorisant la sensibilisation des habitants à l'inclusion ;
- L'implication active au sein du collectif Parentalité de Millau, permettant de renforcer les synergies entre acteurs de l'enfance, de la famille et du handicap.

Le référent a également travaillé en complémentarité avec un service civique mobilisé par le Service Éducation, présent dans les écoles et à l'accueil de loisirs, ce qui a renforcé la coordination des actions en faveur de l'inclusion.

Pour 2025, plusieurs perspectives ont été dégagées du bilan afin de consolider et d'élargir le rôle du référent accueil inclusif.

Ce bilan met en lumière le rôle structurant du référent accueil inclusif à Millau. En favorisant l'accès de tous les enfants aux structures de droit commun, en renforçant la coopération entre acteurs et en accompagnant directement les familles. Un poste qui reste rare et donc précieux car sur le département de l'Aveyron, après Onet-Le-Château et Millau, c'est désormais Rodez qui vient de disposer d'un poste de Référent Accueil Inclusif.

Savez-vous qu'à Millau une professionnelle Référente Accueil Inclusif peut accompagner les familles d'enfants en situation de handicap ?



■ **La Convention « Millau Enfance Jeunesse Handicap » : un engagement collectif en faveur de l'inclusion**

La Ville de Millau s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche permettant de travailler pour garantir l'accès de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, aux services éducatifs, sociaux, culturels et de loisirs. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place de la Convention « Millau Enfance Handicap », signée une première fois en 2020, puis renouvelée et étendue à la jeunesse le 2 octobre 2024, devant la convention « Millau Enfance Jeunesse Handicap ».

La convention fixe deux priorités principales. Tout d'abord, assurer la continuité des parcours de vie des enfants et des jeunes (0-20 ans), en garantissant leur accès à la scolarité, aux structures éducatives, aux services sociaux et aux activités de loisirs. Ensuite, Soutenir les parents dans la conciliation de leur vie personnelle et professionnelle, grâce à des solutions d'accueil adaptées et inclusives pour leurs enfants.

La convention s'appuie sur un partenariat large réunissant la CAF de l'Aveyron, l'Éducation nationale, le Département de l'Aveyron, la MDPH, le Centre hospitalier de Millau (service de pédopsychiatrie) ainsi que des associations spécialisées telles que la Fondation OPTEO, les PEP12, l'Association des Charmettes et la Fédération Familles Rurales.

Les signataires de cette convention sont :

- Mairie de Millau Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron
- Éducation nationale Département de l'Aveyron
- Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aveyron
- Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier de Millau
- Fondation OPTEO
- Association PEP12
- Association Les Charmettes
- Fédération Familles Rurales de l'Aveyron

La mise en application de la convention repose sur plusieurs leviers. Premièrement, la formation et la sensibilisation des professionnels de la petite enfance et de l'animation pour renforcer leur capacité d'accueil d'enfants aux besoins spécifiques. Deuxièmement, l'appui direct aux familles, assuré notamment par le Référent Accueil Inclusif. Enfin, le développement de partenariats locaux, permettant de favoriser la cohérence des interventions et de renforcer la visibilité du dispositif auprès des acteurs et des familles.

Cette convention s'inscrit dans un contexte local l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) en 2021 à l'école Jean Macé, puis d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) en 2024 à l'école Beauregard.

3. Structures du territoire intervenant dans ce secteur

Pour mieux organiser la couverture territoriale d'accueil de proximité pour les publics en situation de handicap, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) s'est lancée fin 2023 dans un projet de déploiement d'antennes au sein d'Aveyron Services Solidarités. C'est à Millau et Saint-Affrique que les 1^{ères} ont été déployées.

La mission de cette antenne est d'informer les personnes sur les droits et prestations qu'il leur est possible de solliciter, les aider à compléter les dossiers et les y déposer pour être ensuite instruit par la MDPH. Une « hot line » a été mise en place permettant d'accéder directement un interlocuteur à la MDPH en cas de difficulté particulière. En complément, des permanences assurées par les professionnels de la MDPH sont organisées une fois par mois le vendredi après-midi.

Au-delà de l'antenne, la MDPH a souhaité poursuivre le travail en s'appuyant sur les relais d'information existant tel que le poste de référent accueil inclusif et globalement d'appréhender la question de l'autonomie au travers des partenariats qui se déployeront à terme dans le cadre du Service public départemental de l'autonomie – SPDA.



4. Synthèse Inclusion et Handicap

■ Acteurs et partenariats

- Implication conjointe des services municipaux, structures médico-sociales et associations spécialisées ou non.

■ Données locales

- En 2021, 103 allocataires percevaient l'AEEH.
- Le recueil d'information sur les enfants à besoins spécifiques reste insuffisant, nécessitant un renforcement des canaux de communication.

■ Poste de Référent Accueil Inclusif (depuis 2022)

- Mission : accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques dans les structures ordinaires (crèches, assistantes maternelles, ALSH, périscolaire, accueils jeunesse).
- Rôle double :
 - > Accompagnement des familles : préparation du projet, soutien à l'intégration, suivi et évaluation, mise en lien avec partenaires.
 - > Appui aux professionnels : sensibilisation à l'inclusion, aide à l'élaboration de projets adaptés, mise à disposition de ressources et partenariats.
- Travail en réseau et coordination renforcée avec la CAF, le Pôle Ressources Accueil Inclusif de l'Aveyron, et l'ensemble des acteurs éducatifs et médico-sociaux.

■ Convention « Millau Enfance Jeunesse Handicap »

- Signée initialement en 2020, renouvelée et élargie en octobre 2024.
- Objectifs : continuité des parcours 0-20 ans, soutien aux parents pour concilier vie familiale et professionnelle.
- Actions : formation et sensibilisation des professionnels, appui direct aux familles via le référent, coordination des partenaires, renforcement de la cohérence des interventions.

■ Constats et besoins identifiés

- Ouverture d'une antenne MDPH à Millau pour accompagnement de proximité.
- Impact concret du handicap sur la vie quotidienne des familles : adaptation du temps de travail, besoins de répit.
- Retours des acteurs de terrain : déficit de coordination, difficultés d'accès à l'information, ruptures de parcours.
- Priorité CTG : renforcer l'approche transversale et inclusive, améliorer la circulation de l'information, sécuriser les parcours de l'enfance à l'âge adulte.
- Sur le département de l'Aveyron, seules Millau, Rodez et Onet-Le-Château disposent d'un poste similaire.

J. SPORT

Si Millau possède un taux d'équipement sportif de 87 pour 10 000 habitants, contre 61 en moyenne en Occitanie, ce chiffre tombe à zéro dans le Centre ancien. Deux infrastructures sportives jouxtent néanmoins le périmètre QPV à Beauregard : le gymnase Paul-Tort, rénové en 2023, et le stade scolaire Jean-Moulin.

Face au ressenti d'un isolement social formulé lors de la consultation citoyenne, le développement de la pratique sportive de proximité constitue un réel enjeu. D'autant que Millau, selon son slogan, est une ville « sportive par nature », autrement dit une ville riche de la vitalité de ses clubs, de son travail de sensibilisation des jeunes aux valeurs sportives, mais encore de toutes les possibilités de pratiques « outdoor » que permet le formidable écrin de calcaire des Grands Causses, entre escalade, parapente, trail, VTT ou encore canoë-kayak.

Au sein du QPV, il subsiste un déficit social de participation, notamment pour la féminisation du sport et l'intégration des populations défavorisées. De nombreux freins, culturels et financiers en premier lieu, sont identifiés, alors même que les activités sportives et de loisirs contribuent à l'épanouissement de chacun et à la construction des plus jeunes, au vivre ensemble et à l'émancipation sociale.

Le service des sports de la Ville intervient au moins deux heures par classe et par semaine dans les écoles primaires et propose des mercredis éveil sportif grâce à huit éducateurs sportifs (Etaps).

En lien avec la Ville, les stages d'été de l'association Millau capitale du sport permettent à plus de 300 jeunes Millavois, entre 9 et 15 ans, de découvrir sur cinq jours un éventail d'activités outdoor : nautisme au Parc Aqua Vagues, tir à l'arc, parkour, spéléologie, escalade, trottinette électrique, VTT, tyrolienne. Une tarification sociale favorise l'accès du plus grand nombre à ces sessions. Tout au long de l'année, la Ville de Millau favorise le sport-santé à travers son label « Vivez bougez ».

Millau dispose en outre d'une maison sport santé, « Solution Sport », habilitée par l'ARS Occitanie pour une période de cinq ans et dotée de professionnels en kinésithérapie et sport adapté. Cet espace de remise en forme, de préparation physique et de socialisation, tant pour les jeunes que pour les seniors, contribue à la lutte contre la sédentarité. Son équipe, en liaison avec des partenaires locaux du domaine de la santé et de l'activité physique adaptée à tous, conduit des actions de prévention, sensibilisation et formation autour de la pratique sportive, de l'alimentation et de la santé. Solution Sport a répondu également à l'appel à projet dans le cadre du quartier Centre Ancien Beauregard et propose des actions à destination des mères de famille.

H. CULTURE

Millau dispose d'équipements culturels structurants qui participent pleinement à la vie de la cité et à son rayonnement. Du Théâtre municipal de la Maison du Peuple au Centre de rencontres, d'échanges et d'animation (Créa), en passant par la Médiathèque du Sud-Aveyron, le Musée de Millau et des Grands Causses ou encore le cinéma municipal, l'offre culturelle locale se caractérise par sa diversité, son accessibilité et son ancrage territorial.

Le Théâtre de la Maison du Peuple

Labellisé Scène conventionnée d'intérêt national - Art en territoire, propose chaque saison (d'octobre à juin) une programmation pluridisciplinaire alliant théâtre, danse, musique classique, jazz, chanson, cirque, marionnette ou encore humour. À la quarantaine de représentations tout public s'ajoute une trentaine de séances scolaires, permettant à chaque jeune scolarisé à Millau de découvrir, au cours de sa scolarité, pas moins de 22 spectacles. La démocratisation culturelle s'appuie sur une politique tarifaire adaptée et sur un important travail de médiation : rencontres avec les artistes, ateliers, événements gratuits et dispositifs spécifiques pour favoriser l'inclusion. Plusieurs projets récents illustrent cette dynamique : ateliers créatifs avec des familles, résidences artistiques en milieu scolaire, partenariats avec la MJC ou des associations locales.

Le Créa (Centre de rencontres, d'échanges et d'animation)

Il regroupe la Maison des jeunes et de la culture, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRDA) théâtre-danse de l'Aveyron et plusieurs associations. Ce lieu polyvalent constitue un pôle culturel majeur pour la jeunesse, l'éducation artistique et la vie associative. Depuis avril 2025, il accueille le « Silex », nouvel espace dédié aux pratiques numériques (musique, audiovisuel, fablab, etc.), renforçant ainsi l'ancrage du numérique et de la création contemporaine.

La Médiathèque du Sud-Aveyron (Mesa)

Située à proximité immédiate du centre ancien, propose un fonds de plus de 80 000 documents tous supports, des ressources numériques et des espaces dédiés : salle multimédia, cabines de projection, espace polyvalent. Elle abrite également une micro-folie (musée numérique) et, depuis 2023, un conseiller numérique France Services qui accompagne les usagers face à l'illectronisme. Son programme d'éducation artistique et culturelle en fait un lieu ressource pour les familles, les scolaires et le grand public.

Le cinéma

Enfin, le cinéma municipal de Millau, labellisé Art et essai, complète cette offre en proposant une programmation exigeante et diversifiée, articulée avec des dispositifs d'éducation à l'image. Un nouveau cinéma est en projet et sera situé en proximité des logements du Boulevard de l'Ayrolle.

Le Musée de Millau et des Grands Causses

Installé dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle sur la place Foch, conserve des collections de paléontologie, protohistoire, antiquité gallo-romaine (en lien avec le site de La Graufesenque), Moyen Âge et période contemporaine, notamment autour de la mégisserie-ganterie et d'Emma Calvé. Lieu de valorisation patrimoniale et de transmission, il propose chaque année une exposition temporaire et participe à des événements nationaux tels que la Nuit des musées. Son service éducatif favorise la médiation culturelle, et depuis 2021, l'entrée est gratuite pour tous, renforçant son accessibilité.

Millau, classée Ville d'Art et d'Histoire

Le label Ville d'Art et d'Histoire permet à Millau de développer des actions variées : visites guidées, programmes pédagogiques à destination des scolaires, animations culturelles et partenariats avec les acteurs locaux. La présence d'un service Patrimoine dédié favorise la valorisation et la transmission de cette mémoire collective auprès des habitants et des visiteurs.

L. ACCÈS À L'INFORMATION

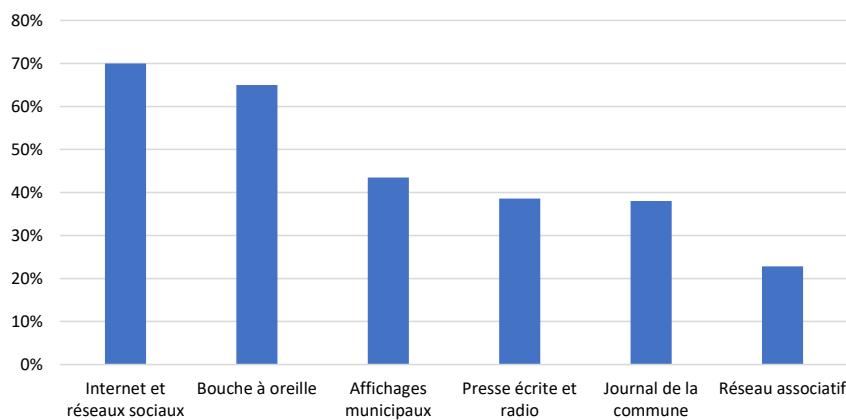
Un dernier, sujet transversal et en lien avec tous ceux évoqués, concerne l'accès à l'information. Celle-ci, lorsqu'elle est claire, fiable et adaptée aux besoins des habitants, constitue un levier essentiel pour garantir l'égalité d'accès aux droits, aux services publics et aux différentes initiatives locales.

1. Des modes de communication diversifiés sur le territoire

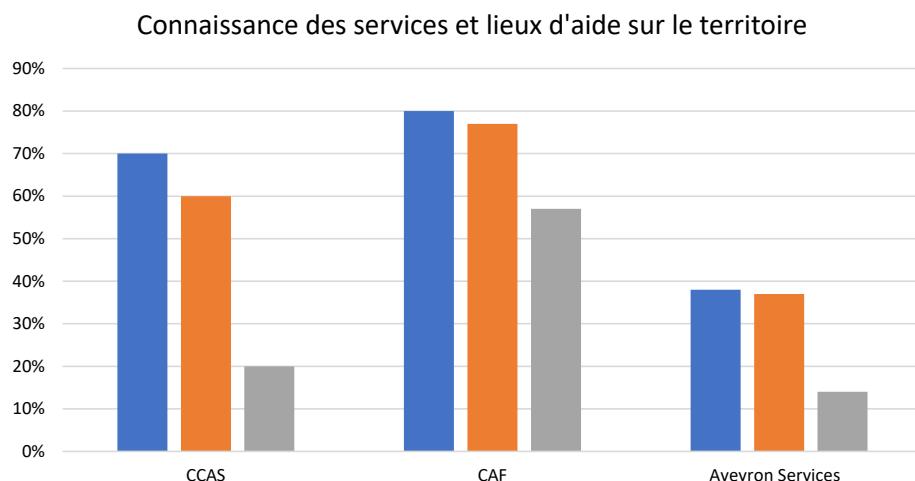
À Millau, la Ville mobilise une palette diversifiée de supports de communication afin de toucher l'ensemble de la population. Les canaux regroupent notamment les réseaux sociaux, qui permettent une diffusion rapide et interactive de l'information, le site internet officiel de la Ville, qui centralise les démarches et actualités, le journal communal, support privilégié pour relayer les projets et événements municipaux, ainsi que les dispositifs d'affichage urbain (« sucettes »), offrant une visibilité directe dans l'espace public et qui peuvent être mobilisé par des partenaires. Ces outils sont complétés par les conférences de presse, qui assurent une diffusion médiatique élargie. À côté de ces moyens formels, le tissu associatif local joue également un rôle clé en relayant les informations auprès de ses adhérents et publics. Celles-ci apparaissent comme un relais croissant, avec 22,8 % des habitants qui y trouvent de l'information, soit une hausse de 10 points, ce qui traduit une montée en puissance du rôle du tissu associatif comme intermédiaire d'accès aux informations locales.

Enfin, un canal plus informel mais toujours déterminant demeure largement mobilisé : le bouche-à-oreille. Ce vecteur d'information, profondément ancré dans les pratiques locales, représente 65 % des habitudes déclarées par les habitants, soulignant son importance dans la circulation et l'appropriation des informations du quotidien.

Comment les millavois s'informent



2. Une méconnaissance des dispositifs



Ces chiffres mettent en évidence plusieurs enjeux, en lien avec les autres thématiques traitées dans la CTG. D'une part, la méconnaissance ou la faible fréquentation de certains services de proximité comme le CCAS ou la MSD (Aveyron Services Solidarités) peut constituer un frein à l'accès aux droits, en particulier pour les publics fragiles identifiés dans le diagnostic CAF (familles monoparentales, personnes isolées, foyers à bas revenus).

Aussi, la forte utilisation d'internet et des réseaux sociaux, montre qu'il pourrait être intéressant de développer des supports numériques, tout en maintenant des relais physiques et humains, pour proposer des offres complémentaires.

Enfin, la montée du rôle des associations comme relais d'information indique leur importance dans la diffusion de l'information.

3. L'importance des accueils physiques pour les millavois

Dans les réponses libres des questionnaires, les répondants ont souligné l'importance pour eux de bénéficier d'accueils physiques que ce soit pour obtenir des informations ou pour se rendre à un rendez-vous.

Dans cette dynamique, la première CTG a permis, grâce à une fiche action dédiée, de mettre en place des groupes d'échanges entre les agents d'accueil des différentes structures du territoire, institutionnelles et associatives. De cette dynamique de partage est né un « outil » : un annuaire partagé et mis à disposition des agents d'accueils. Celui-ci est mis à jour régulièrement par les équipes du Pôle Social du CCAS et permet de fournir les informations les plus actuelles possibles aux agents et ainsi garantir une meilleure orientation des usagers.

Par ailleurs, d'autres guides et annuaires sont régulièrement mis à jour et mis à la disposition des familles lors des évènements locaux.

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (PST)

La Convention Territoriale Globale (CTG) de Millau s'inscrit à la croisée de plusieurs dispositifs, portés par des acteurs aux échelles variées. Cette situation place la CTG dans un rôle stratégique de mise en cohérence et d'articulation, afin de garantir que les orientations et actions conduites localement répondent aux besoins de la population et s'inscrivent dans une dynamique collective. Au niveau du Sud-Aveyron, la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses fixe un cadre qui influence directement certaines politiques locales, notamment dans les domaines du développement économique ou de la santé.

Cette orientation est complétée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui structure l'aménagement du territoire à moyen et longs termes. Il définit les grands axes en matière d'urbanisme, de mobilité, d'habitat et d'équilibre entre zones urbaines et rurales.

Dans le champ sanitaire, le Contrat Local de Santé (CLS) vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, à travers des actions coordonnées entre les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs. Des actions comme le « Carretou de la Santé » permettant un accès au soin et la prévention supplémentaire pour les populations.

Parallèlement, le Plan Alimentaire Territorial (PAT) conduit par les PNR développe des initiatives pour favoriser des circuits courts, une alimentation de qualité et des pratiques respectueuses de l'environnement. Sur le territoire, cette dynamique se traduit par la mise en œuvre de l'appel à projets « Mieux manger pour tous », favorisant l'accès à des produits de qualité et le développement de circuits courts.

À l'échelle départementale, les Schémas départementaux guident l'action dans des domaines aussi divers que l'enfance-famille, l'autonomie ou l'insertion, définissant des objectifs et des priorités partagés avec les territoires et les acteurs locaux. Ils permettent de garantir une cohérence départementale tout en tenant compte des spécificités locales.

La CTG de Millau est également en articulation avec les territoires environnants qui disposent eux aussi d'une convention territoriale globale. Cette dynamique favorise à la fois le partage d'expériences et la mutualisation des moyens, permettant de renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre. Un exemple concret de cette coopération est la journée de formation au baby-sitting, organisée sur Millau, qui a accueilli des jeunes issus non seulement du territoire de Millau mais également de la CTG Larzac et Vallées.

Au-delà des actions ponctuelles, cette articulation se traduit également par une participation croisée aux réunions et temps de travail entre les équipes des différentes CTG, afin de partager outils, méthodes et retours d'expériences.

Enfin, les chargés de coopération jouent un rôle clé dans cette mise en réseau : en lien direct entre les territoires, ils sont en contact notamment au travers de dispositifs transversaux tels que le Contrat Local de Santé ou lors des rassemblements départementaux organisés par la CAF.

Sur le territoire communal, la CTG elle-même constitue un outil d'orientation et de programmation des politiques sociales et familiales. La nouvelle CTG 2026-2030 s'articule avec d'autres dispositifs structurants, parmi lesquels la politique de la ville dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) Centre Ancien-Beauregard.

Ce quartier, classé prioritaire en raison de ses écarts significatifs de revenus et d'indicateurs sociaux, concentre des difficultés multiples :

- Un revenu médian inférieur à 12 000 € par an ;
- Une forte proportion de familles monoparentales ;
- Des freins persistants à l'accès à l'emploi, à la formation et à la mobilité.

Ces fragilités font du Centre Ancien-Beauregard un secteur clé de la cohésion sociale, nécessitant une mobilisation particulière dans le cadre de la CTG 2026–2030. Des moyens financiers sont mis à disposition par l'État et la Ville et leurs partenaires pour permettre aux associations locales de déployer des projets en direction des habitants, en cohérence avec les enjeux identifiés sur le quartier prioritaire.

D'autres dispositifs territoriaux sont mis en œuvre ou peuvent voir le jour (Cœur de ville, CTAI...). Dans ce contexte, il est d'autant plus indispensable de consolider ce projet social de territoire, avec l'ambition de respecter la cohérence des dispositifs, d'éviter les cloisonnements et de favoriser des synergies.

Cette approche permet d'articuler les stratégies institutionnelles et les actions de terrain, en veillant à ce que les dispositifs sectoriels convergent vers des objectifs communs mais également qui puissent être soutenables pour l'ensemble des partenaires.

Cette démarche a pour objectif que les politiques publiques locales se traduisent en interventions opérationnelles, adaptées aux réalités vécues par les habitants, contribuant ainsi au développement social local et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Au terme de ce diagnostic partagé, les partenaires réunis dans le cadre de plusieurs ateliers collectifs ont pu mettre en évidence les grands enjeux qui guideront la nouvelle Convention Territoriale Globale. Ces enjeux traduisent à la fois les besoins exprimés par la population, les constats issus des données objectives et la volonté commune des acteurs d'apporter des réponses concrètes et adaptées en consolidant ce qui nécessiter de l'être, en adaptant certains dispositifs avec une dimension nouvelle ou en développant de nouvelles actions.

Dix enjeux stratégiques ont été identifiés sur les 5 thématiques de la CTG.

VIE SOCIALE

- La réduction des inégalités d'accès à l'information, aux services et amélioration de l'orientation des publics
- Le renfort de l'accompagnement des publics

INCLUSION

- Le renfort de l'inclusion et du vivre-ensemble
- Le maintien des parcours d'accompagnement continus, opérants, adaptés et humains

PARENTALITÉ

- La facilitation de l'accès à l'information et à l'orientation
- Le développement d'un accueil humain et à l'écoute

PETITE ENFANCE & ENFANCE

- L'information visible et compréhensible pour tous
- Le maintien d'une offre d'accueil de qualité pour la petite enfance et l'enfance

JEUNESSE

- Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et les familles
- Aider les jeunes à s'informer, s'exprimer et s'engager

Ces enjeux constituent une feuille de route partagée pour les quatre années à venir. Ils ne sont pas exclusifs : ils définissent les points d'attention majeurs mais la CTG restera un dispositif souple et réactif. Le territoire saura ainsi s'adapter aux besoins émergents, aux nouveaux défis sociaux, économiques ou démographiques, et aux transformations que pourra connaître le territoire les prochaines années.

ANNEXE 2 - LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ ET LA CAF DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Pôle Petite Enfance	16, Rue Mathieu Prévot - 12100 Millau
Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Prestation de Service Unique et Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)	Multi-accueil « Récré à Bulles » Multi-Accueil « Ile aux Trésors » Micro-crèche « Le Cocon » Crèche Familiale « L'Eau Vive »
Etablissements privés	Micro-crèche « Les bébés du Parc »
Maisons d'assistantes maternelles	MAM – Ma Mio
Services d'accueil au domicile des parents	
Relais Petite Enfance	Pôle Petite Enfance - 16, Rue Mathieu Prévot - 12100 Millau
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	Classe d'accueil à l'école Jean-Henri FABRE, Rue de la Croix Vieille - 12100 Millau
Lieux d'Accueil Enfant Parents	LAEP « La Cazelle »
Actions de soutien à la parentalité	Collectif Parentalité de Millau
Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Accueil de Jeunes	Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses - SPOT SPOT Les Amandiers - Rue Paul Claudel - 12100 Millau SPOT 260 - 155, rue Rec - 12100 Millau MJC 10, boulevard Sadi Carnot - 12100 Millau Association Millau Capitale du Sport 16, boulevard de l'Ayrolle - 12100 Millau Association Jeunesse Vacances Millavoises La Salvage - 12100 Millau Association Myriade 14, rue Saint-Antoine - 12100 Millau Ville de Millau Alsh Louis Bonniol et Mercredis Eveil Sportifs Chemin des Hauts de Prignolles - 12100 Millau
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire	Association Myriade 14, rue Saint-Antoine - 12100 Millau
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses SPOT Les Amandiers - Rue Paul Claudel - 12100 Millau SPOT Les Moineaux - Rue Cyprien Trouche - 12100 Millau SPOT 260 - 155, rue Rec - 12100 Millau SPOT La Tour - 19 rue Lucien Costes - 12100 Millau Association Myriade 14, rue Saint-Antoine - 12100 Millau Association Le Bar'Bouille Place des Halles – 12 100 Millau

ANNEXE 3 - PLAN D'ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Les enjeux identifiés dans le projet social de territoire se traduisent en 12 orientations stratégiques à viser pour 2030.

VIE SOCIALE

- Chaque personne a accès à une information de qualité avec une orientation ciblée par un accueil physique
- Les structures se connaissent et ont la capacité de se contacter pour assurer un parcours coordonné des personnes

INCLUSION

- Une réponse adaptée est apportée à chaque enfant et à chaque famille
- La dynamique inclusive reste une priorité pour tous les acteurs du territoire
- Tous les acteurs œuvrant auprès des enfants et leurs familles sont coordonnés et sont en mesure d'assurer une logique de parcours

PARENTALITÉ

- Les millavois ont accès à des informations claires, liées à la parentalité
- Un temps fort pour les familles est maintenu avec pour objectif de valoriser l'offre sur le territoire
- Les structures vont vers des publics les plus éloignés

PETITE ENFANCE & ENFANCE

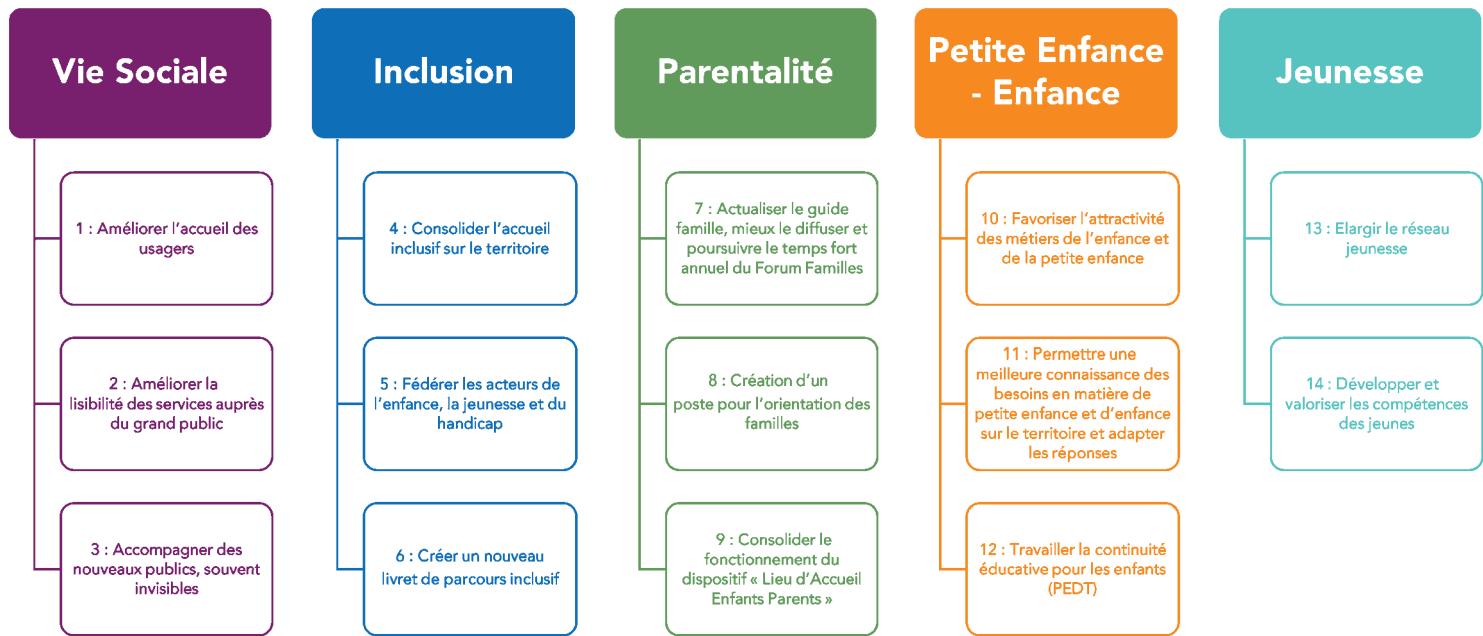
- Chaque enfant peut bénéficier d'une place d'accueil de qualité et adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille (horaires atypiques, transports, souplesse groupe, handicap...)
- Le territoire sait ajuster par anticipation son organisation en fonction des besoins d'accueil

JEUNESSE

- Les jeunes et les familles sont intégrées et impliquées au sein du réseau jeunesse
- Les jeunes identifient les canaux d'information et disposent d'espaces d'expression pour favoriser, à terme, leur insertion.

Ces ambitions se traduisent en **14 fiches-actions** autour de

- 4 actions reconduites
- 5 actions poursuivies avec une dimension nouvelle
- Et 5 actions nouvelles.



Afin de répondre aux attendus de la loi, sous réserve des précisions attendues par décret, le volet petite-enfance de la CTG devra désormais comporter spécifiquement :

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : Commune de Millau

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiées (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU		116	121	121	121	121	0 ETP vacants 0 ETP à créer				
Micro-crèche Paje		24	24	24	24	24					
MAM		12	12	12	12	12					
Assistants maternels (hors MAM)		49	50	50	50	50					
RPE		1	1	1	1	1					
Dispositifs passerelles		1	1	1	1	1					

Fiche-action 1

Améliorer l'accueil des usagers

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Les Millavois expriment une forte attente pour des lieux d'accueil physique afin de les accompagner et les orienter
- Une méconnaissance persistante des services, des lieux, et des dispositifs d'aide sur le territoire
- Des besoins importants en matière d'information, d'accueil, de rencontres et d'orientation, notamment pour les personnes éloignées des droits ou en situation de vulnérabilité
- Manque de lisibilité de l'offre locale pour les professionnels de première ligne (accueil en mairie, CCAS, associations, etc.)

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- Pacte des solidarités
- Premier Accueil Social inconditionnel de Proximité
- Contrat de ville - Quartier 2030
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration

AMBITIONS 2030

- Chaque personne a accès à une information de qualité avec une orientation ciblée par un accueil physique
- Les structures se connaissent et sont en capacité de se contacter pour assurer un parcours coordonné des personnes

PROJET

REFORCER LA DYNAMIQUE DES CHARGÉ-E-S D'ACCUEIL ET DES STRUCTURES OUVERTES AU PUBLIC

- **Le maintien et l'actualisation du répertoire des droits existants** et sa diffusion régulière aux partenaires
- **L'organisation de rencontres régulières** (petits déjeuners, formations, échanges de pratiques) entre agents d'accueil, partenaires institutionnels et associatifs, via un budget dédié et un pilotage partenarial
- **L'animation de sessions thématiques sur des sujets comme l'éducation administrative, les temps clés de l'année** (impôts, rentrée scolaire...), l'orientation vers les droits et services
- **Une valorisation de l'accueil physique** comme point d'entrée clé dans le parcours des usagers

EFFETS ATTENDUS

- Amélioration de l'orientation des publics vers les bons services
- Meilleure compréhension du rôle de chaque acteur local
- Réduction des inégalités d'accès à l'information et aux droits
- Renforcement de la coordination entre professionnels de l'accueil
- Mise en visibilité des structures ressources du territoire

PUBLICS CONCERNÉS

- Professionnels, bénévoles des accueils et des structures accueillants des publics fragiles

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Financements pour l'analyse de la pratique et les formations communes
- Organisation des temps de regroupements des acteurs
- Lier à enquête fiche 2
- Enquête/bilan auprès des professionnels

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'actualisations du répertoire

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Ville, Myriade, SPOT (Centres Sociaux), Aveyron Services Solidarité (CD12), Associations caritatives, CAF, MSA, France Travail, CADA, Mission Locale

ÉQUIPE PROJET

Pôle social du CCAS, pilote
Avec l'appui d'Aveyron Services Solidarités, de la ville, de Myriade

Fiche-action 2

Améliorer la lisibilité des services auprès du grand public



CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Des besoins persistants d'information et de lisibilité de l'offre de services, particulièrement sur les sujets du quotidien (accès aux droits, santé, mobilités...)
- Une méconnaissance des structures de proximité et de leurs missions
- Des demandes régulières d'informations pratiques comme les transports publics, les démarches administratives ou les services disponibles sur Millau
- Des outils adaptés aux différents publics identifiés

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- Premier Accueil Social inconditionnel de Proximité
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration
- Maison France services
- Portails d'information en ligne (CAF, MSA, Ville de Millau,...)
- Stratégie mobilité

AMBITIONS 2030

- Chaque personne a accès à une information de qualité avec une orientation ciblée par un accueil physique
- Les publics dits « invisibles » sont touchées par les actions menées

PROJET

DÉCLINER UNE VERSION DU RÉPERTOIRE ADAPTÉE AU GRAND PUBLIC

- Identifier et prioriser les besoins d'information des usagers à partir de retours terrains et de consultations
- Décliner ces besoins en thématiques (santé, mobilité, éducation, famille, démarches administratives...)
- Proposer une version simplifiée du répertoire des droits à destination du grand public, avec un format co-construit
- Affichage papier dans les lieux d'accueil (mairie, CCAS, lieux associatifs, écoles, lycées, médiathèque...)
- Formats numériques : QR codes, application mobile, panneau interactif ?
- Élaborer un descriptif clair et synthétique des services et partenaires présents sur le territoire
- Tester plusieurs formats auprès d'usagers pour déterminer le support le plus pertinent

EFFETS ATTENDUS

- Amélioration de l'orientation du grand public vers les services existants
- Réduction des inégalités d'accès à l'information et aux droits
- Clarification du rôle des acteurs sur le territoire
- Valorisation des lieux d'accueil et de leurs ressources

PUBLICS CONCERNÉS

- Tous les publics, notamment les personnes peu familiarisées avec les démarches administratives ou peu connectées aux outils numériques
- Usagers des transports, parents, jeunes, seniors, personnes isolées ou en rupture

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Déploiement d'enquêtes
- Tests d'outils

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Retours usagers sur l'utilité et la lisibilité des supports
- Évolution des demandes orientées en première intention

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- ComCom (transports), Ville, Mission Locale, Myriade, SPOT, Département – Aveyron Services Solidarités, CAF, MSA, CADA, Maison France Services, PNR Grands Causses

ÉQUIPE PROJET

- Pôle social du CCAS, pilote.
- Avec appui de la Ville et Aveyron Services Solidarités et Myriade

Fiche-action 3

Accompagner des nouveaux publics, souvent invisibles

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Une part importante de la population ne fréquente pas ou peu les services sociaux, éducatifs ou de santé, malgré des besoins réels identifiés
- Des publics dits « invisibles » : personnes isolées, jeunes décrocheurs, familles en situation de précarité, seniors sans accompagnement, personnes sans droits ouverts
- Les dispositifs existants peinent à capter ces publics, malgré des efforts de communication

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- Contrat de ville - Quartier 2030
- Contrat Local de Santé (CLS)
- Projet Territoire Zéro Non-Recours
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration
- Loi bien vieillir 2024

AMBITIONS 2030

- Chaque personne sera accompagnée de manière adaptée
- Les publics dits « invisibles » sont touchés par les actions menées

PROJET

- Définir les publics « invisibles » localement via les retours des partenaires : absence de droits ouverts, non-recours, isolement, fracture numérique, méconnaissance des dispositifs...
- Élaborer une cartographie des lieux de vie ou de passage de ces publics (quartiers, marchés, centres commerciaux, foyers, lieux informels)
- Proposer une action à l'occasion du Forum des Associations : stand multi-partenarial avec informations et orientations personnalisées
- Développer des permanences « hors les murs » ou « dans des lieux inhabituels » : épiceries sociales, écoles, centre de loisirs, bibliothèques...
- Recenser les permanences déjà mises en place sur le territoire (type, fréquence, publics touchés, porteurs)
- Mutualiser les lieux d'accueil et créer un calendrier partagé accessible aux professionnels et aux usagers

EFFETS ATTENDUS

- Une augmentation du nombre de personnes rencontrées hors des structures classiques
- Une meilleure visibilité des partenaires locaux
- Une réduction des situations de non-recours
- Une dynamique partenariale renforcée autour de la stratégie « d'aller-vers »

PUBLICS CONCERNÉS

- Jeunes décrocheurs ou sans suivi (16-25 ans)
- Familles en précarité, monoparentales ou en situation d'isolement
- Personnes âgées isolées
- Demandeurs d'asile ou publics allophones
- Personnes sans droits ouverts ou sans accompagnement actif

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Actions hors les murs
- Projets à développer sur le territoire

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de permanences mises en place hors les murs
- Nombre de personnes touchées en dehors des accueils habituels
- Nombre de lieux investis
- Taux de recours aux droits (ou non recours)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- CCAS de Millau, PIS, CAF, CPAM, MSA, France Travail, Associations caritatives (Croix Rouge, Secours Catholique, Restos du cœur...), Mission Locale, CIDFF, SPOT (centres sociaux), Ville de Millau, Communauté de communes Millau Grands Causses, Aveyron Service Solidarité (CD12) France Services, Tremplin, Jardin du Chayran, Trait d'Union, CADA, MéSA,...

ÉQUIPE PROJET

- Ville de Millau (pilote) et CCAS avec appui de Territoire Insertion Mutualisation (Jardin du Chayran, Tremplin et Trait d'Union), SPOT, Myriade

Fiche-action 4

Consolider l'accueil inclusif sur le territoire

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Un poste identifié sur le territoire par les partenaires et les familles
- Une progression du nombre de familles accompagnées depuis la création du poste
- La convention concernant le poste de référent accueil inclusif est effective jusqu'à fin 2027

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- Pôle Ressources Accueil Inclusif (PRAI)
- Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)
- Réseau parcours de l'enfant

- Coordination avec la MDPH et les dispositifs de repérage, SPDA
- Convention Millau Enfance Jeunesse Handicap

AMBITION 2030

- Une réponse adaptée est apportée à chaque enfant et à chaque famille

PROJET

MAINTENIR DANS LA DURÉE LE POSTE DE RÉFÉRENT ACCUEIL INCLUSIF, TOUT EN RENFORÇANT SA LISIBILITÉ ET SON INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES LOCALES

- **Favoriser la coordination** avec les autres postes en place sur le territoire, et les acteurs
- **Suivi d'une trentaine de familles**. Ce nombre peut augmenter mais à adapter en fonction des missions annexes demandées au référent
- **Articulation avec la RSAI**, lien à faire pour le suivi et la passerelle de l'enfant vers l'école
- **Renforcer en lien avec la MDPH et le PRAI**, le rôle du référent accueil inclusif afin de bien l'ancrer sur le territoire millavois
- **Penser une meilleure communication** : outils mobilisés pour mieux mettre en avant le poste, multiplier les supports d'information...
- **Proposer un cadre et une durée pour l'accompagnement des familles** en fonction des sollicitations des familles
- **Une convention à renouveler avec la CAF à partir de 2028** pour pérenniser l'action dans la durée
- En fonction de la création d'un poste spécifique sur la parentalité, **un travail de cohérence à mener entre chaque poste** pour assurer une meilleure coordination, visibilité et lisibilité
- **Suivre les données quantitatives et qualitatives pour objectiver le besoin** : nombre d'accompagnements, résultats, freins levés
- **Mettre en place de temps d'accompagnement**, sensibilisation, échanges, groupes de parole...
- **Organiser une journée partenariale** type formation

EFFETS ATTENDUS

- Une amélioration des parcours des familles (plus de lisibilité notamment)
- Créer des repères pour les familles
- Une augmentation du nombre de familles accompagnées
- Le référent est perçu comme une ressource par les familles et les professionnels
- Le poste est reconnu et légitime auprès des professionnels

PUBLICS CONCERNÉS

- Enfants et jeunes de 0 à 17 ans
- Familles confrontées à des besoins spécifiques (santé, handicap, situation sociale, etc.)
- Professionnels de l'enfance et de l'éducation

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Communication et valorisation
- Journées partenariales

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pôle Ressources Accueil Inclusif, MDPH, Département, Structures ALSH,
- Pôle Petite Enfance, Service Education Jeunesse

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre d'accompagnements réalisés, nombre de freins repérés, nombre de projets d'accueil aboutis
- Taux de satisfaction, taux de réussite, retour des professionnels et des familles

ÉQUIPE PROJET

- CCAS, avec le soutien du Service Education Jeunesse

Fiche-action 5

Fédérer et soutenir les acteurs de l'enfance, jeunesse et handicap

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- La convention « Millau Enfance Jeunesse Handicap » a été renouvelée en 2024
- Les partenaires ont exprimé le besoin d'une meilleure compréhension de la convention et de ses implications
- Nécessité de renforcer l'animation et le suivi, dans un souci de lisibilité, de coordination et de partage des pratiques

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Schéma départemental des services aux familles
- Service public départemental de l'autonomie
- Pôle Ressource Accueil Inclusif

AMBITION 2030

- La dynamique inclusive reste une priorité pour tous les acteurs du territoire

PROJET

FAIRE VIVRE LA CONVENTION DE MANIÈRE ACTIVE ET PARTAGÉE POUR QU'ELLE DEVienne UN OUTIL STRUCTURANT DU TERRITOIRE

- **Aller à la rencontre des partenaires** pour (re)mobiliser, recueillir leurs besoins, valoriser les actions déjà menées
- **Temps fort annuel : organiser une journée dédiée aux signataires et partenaires élargis** pour :
 - Partager des retours d'expériences, points de vue, formation
 - Aborder collectivement les évolutions à venir (handicap, inclusion, coordination, accompagnement)
 - Créer du lien entre partenaires (temps informels, temps de co-construction)
 - Organiser des déplacements hors de Millau avec les partenaires
- **Présenter plus en détail la convention et les signataires** aux partenaires du territoire
- **Travailler collectivement à des procédures d'accueil dans les structures ALSH** en appui sur un livret en cours de réalisation à l'échelle départementale par le PRAI
- **Interroger les besoins du territoire**

EFFETS ATTENDUS

- Une dynamique d'inclusion renforcée, partagée, cohérente et le renfort de l'inclusion et du vivre-ensemble
- Les partenaires se retrouvent au moins une fois par an
- L'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la convention sont partagées auprès des partenaires
- Une meilleure appropriation de la convention par les partenaires
- Des retours d'expériences et évaluations partagés pour améliorer en continu les pratiques

PUBLICS CONCERNÉS

- Lister partenaires convention, les structures d'accueil de loisirs

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Journée annuelle - Rencontre des partenaires
- Enquête

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Signataires de la convention
- Structures présentes sur territoire

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de partenaires impliqués dans les temps collectifs
- Nombre d'actions valorisées ou co-construites dans le cadre de la convention
- Suivi des engagements pris dans la convention

ÉQUIPE PROJET

- CCAS avec appui du PRAI et de la Ville.

Fiche-action 6

Créer un nouveau livret de parcours inclusif

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Un premier livret « En route vers la scolarisation » issu de la dynamique des groupes de travail Inclusion, en cours de finalisation par le service communication
- Des parents qui se posent des questions et déclarent manquer de connaissance sur les situations de leurs enfants et les dispositifs existants
- L'accompagnement des enfants est parfois freiné par les familles (difficulté à se saisir des outils, attente d'un accompagnement immédiat,...)

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- PSPDA
- SDSF

- Convention Millau Enfance Jeunesse Handicap

AMBITION 2030

- Tous les acteurs œuvrant auprès des enfants et leurs familles sont coordonnés et sont en mesure d'assurer une logique de parcours

PROJET

CONSTRUIRE UN LIVRET DE PARCOURS ÉVOLUTIF, CLAIR ET ACCESSIBLE, POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE LEUR ENFANT

- Diffuser le premier livret (version papier et numérique) avec les partenaires
- Organiser une enquête auprès des familles pour recueillir leurs besoins, leur compréhension et leurs retours sur le livret
- Créer des outils réellement utilisables par les familles, y compris celles les plus éloignées des dispositifs
- Définir les nouvelles thématiques en lien avec les besoins recueillis

EFFETS ATTENDUS

- Une information plus claire, accessible et lisible pour les familles
- Une amélioration de l'orientation et de la coordination des parcours
- Un meilleur usage des outils existants par les familles et les partenaires
- Une montée en qualité de l'accompagnement

PUBLICS CONCERNÉS

- Les familles ayant des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Production de livrets

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Taux de satisfaction et de compréhension des familles
- Évolution de la sollicitation des services et dispositifs par les familles

PARTENAIRES ASSOCIÉS

MDPH, PRAI, Fondation Opteo, Education Nationale, Structures Accueil de Loisirs (et autre à ajouter)

ÉQUIPE PROJET

CCAS (Référent Accueil Inclusif) et Service Education (Référent Jeunesse)

Fiche-action 7

Actualiser le guide familles et mieux le diffuser, avec un temps fort annuel (Forum familles)



CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- > Les parents expriment des difficultés d'accès à l'information sur les services et les structures existantes
- > La connaissance de l'offre locale est insuffisante
- > Les partenaires manquent de visibilité sur le guide familles existant et sur l'annuaire familles
- > Les supports sont peu diffusés et ne sont pas bien connus des publics

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- > Guichets familles
- > Lieux d'information à destination des familles (CAF, CCAS, centres sociaux...)
- > Relais Petite Enfance
- > Collectif parentalité

AMBITIONS 2030

- > Les millavois ont accès à des informations claires liées à la parentalité
- > Un temps fort pour les familles est maintenu avec pour objectif de valoriser l'offre sur le territoire

PROJET

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

LE GUIDE FAMILLES

- > Renforcer la cohérence des deux outils afin de les rendre lisibles
- > Poursuivre les mises à jour régulières, en format papier et numérique (QR code, lien direct), y inclure des plans d'accès type métro pédestre. Actualiser les documents en même temps
- > Harmoniser les visuels entre le guide et l'annuaire pour les rendre complémentaires
- > Présenter le guide aux agents d'accueil pour intégrer l'outil à leurs pratiques (aide à la diffusion, valorisation)
- > Diversifier la diffusion des guides auprès des structures associatives, clubs sportifs, bibliothèques...

LE FORUM FAMILLES

- > Organiser chaque année un événement valorisant l'offre famille du territoire. Le Forum tel qu'il a été expérimenté montre sa pertinence dans ses modalités actuelles. L'incorporation d'animations à destination des enfants permet de captiver les publics, libérer les parents pour qu'ils puissent interagir avec les partenaires
- > Permettre une meilleure promotion du Forum avec des moyens type aller-vers, amener-vers
- > Associer les familles dans la conception et la communication de l'événement (mobiliser via les réseaux sociaux)
- > Utiliser ce temps pour renforcer l'interconnaissance et une meilleure visibilité des services entre les différents partenaires

EFFETS ATTENDUS

- > Une meilleure orientation des familles, notamment des nouveaux arrivants
- > Une visibilité accrue de l'offre millavoise
- > Une dynamique partenariale renforcée et pérennisée

PUBLICS CONCERNÉS

- > Familles résidant sur le territoire de Millau
- > Nouveaux arrivants
- > Parents en recherche d'informations

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Tester les formats avec des familles
Travailler les mises à jour lors de temps en présentiel

INDICATEURS DE RÉSULTATS

LE GUIDE FAMILLES

- > Retour des échantillons test familles

LE FORUM FAMILLES

- > Nombre de partenaires impliqués
- > Retours des familles via des questionnaires de satisfaction

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Liste partenaires du forum

ÉQUIPE PROJET

CCAS - Référent Petit Enfance avec appui du Chargé de coopération CTG et référent jeunesse

Fiche-action 8

Création d'un poste pour l'orientation des familles

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Les parents manquent de repères et de soutien pour faire face aux difficultés rencontrées avec leurs enfants
- Les professionnels sont peu sollicités par les familles sur ces questions
- Les dispositifs existants sont souvent peu connus ou peu mobilisés par certaines familles

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Schéma Départemental Enfance Famille

AMBITIONS 2030

- Les millavois ont accès à des informations claires, liées à la parentalité
- Les structures vont vers des publics plus éloignés

PROJET

ETUDIER LES CONDITIONS, LA FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UN POSTE DE FACILITATEUR / RÉFÉRENT PARENTALITÉ, QUI JOUE UN RÔLE DE LIEN ENTRE LES FAMILLES, LES PARTENAIRES ET LES STRUCTURES.

Ce poste aurait une fonction de veille, d'écoute active et de médiation pour accompagner les familles sans se substituer aux professionnels dont les travailleurs sociaux. Il s'agit de favoriser un accompagnement individualisé, non stigmatisant, qui facilite les démarches et permet un accès rapide à des réponses de premier niveau. Le professionnel pourrait accompagner physiquement les familles lors de rendez-vous. Il travaillerait en lien avec les partenaires et notamment le collectif parentalité.

Caractéristiques du poste envisagées :

- **Posture neutre**, sans fonction d'évaluation ni de contrôle (ne pas aller sur le terrain des travailleurs sociaux)
- **Complémentarité avec le travail social existant**, sans ajout de complexité ni superposition des intervenants
- **Présence régulière dans des lieux repérés par les familles** (écoles, accueils péri/extra scolaires, centres sociaux), fonction d'aide dans ces lieux
- **Prévention primaire et repérage précoce des situations délicates**
- **Respect du secret professionnel / éthique de confidentialité**

Une phase de diagnostic sera programmée en premier lieu pour :

- Cerner les besoins spécifiques des familles en matière d'accompagnement
- Identifier les attentes des partenaires et leurs zones d'intervention
- Définir les modalités d'intervention du poste

EFFETS ATTENDUS

- Une meilleure lisibilité de l'offre pour les familles
- Les familles disposent d'une première aide et d'une orientation rapide, elles ont des réponses à leur besoin
- Une meilleure mobilisation des partenaires autour des situations familiales
- Un soutien renforcé au parcours des familles, sans rupture ni cloisonnement

PUBLICS CONCERNÉS

Les familles millavoises, en particulier celles qui :

- n'osent pas solliciter les services
- ont peu de relais sociaux
- rencontrent des difficultés de compréhension ou de mobilité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains pour les phases de diagnostic et de recueil des retours des familles

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de familles accompagnées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Retours des familles sur l'utilité du poste

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Education Nationale, Aveyron Services (CD 12), CAF, MSA, Centres Sociaux, MJC, Ville, CCAS

ÉQUIPE PROJET

Service Politique de la Ville et Action Sociale et du Service Education Jeunesse

Fiche-action 9

Consolider le fonctionnement du dispositif lieu accueil enfant parents

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Les parents expriment des difficultés dans leur rôle éducatif
- Les familles ont besoin d'un lieu neutre d'écoute, de soutien et de socialisation
- Le fonctionnement actuel du LAEP ne permet pas de répondre pleinement à ces besoins en termes d'amplitude horaire
- Des publics nouveaux et invisibles captés par le LAEP
- Une convention qui a été actualisée de manière multi-partenariale lors de la première CTG avec obtention de la labellisation CAF

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Agrément CAF
- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Schéma Départemental Enfance Famille

AMBITION 2030

- Les structures vont vers les publics les plus éloignés

PROJET

CONSOLIDER LE TRAVAIL MULTI PARTENARIAL ET PÉRENNISER L'OUVERTURE DES DEUX DEMI-JOURNÉES SUPPLÉMENTAIRES.

Suite à une phase expérimentale, qui s'est déroulée de janvier à juin, et au bilan positif, La Cazelle souhaite maintenir ses ouvertures à deux lundis complémentaires par mois.

- **Pérenniser l'ouverture du lundi matin**, suite à la phase expérimentale, pour répondre à la fréquentation croissante et à l'impact observé auprès des familles.
- **Associer d'autres partenaires** pour élargir les ressources humaines et financières nécessaires à cette ouverture
- **Proposer un avenant ou actualiser la convention multi-partenariale** pour formaliser ces deux demi-journées hebdomadaires (vendredi après-midi et lundi matin 2 fois par mois).
- **Étudier la possibilité d'impliquer des parents dans l'animation ou l'accueil**, selon les conditions du référentiel CAF et les bonnes pratiques.

EFFETS ATTENDUS

- Les parents ont accès au dispositif LAEP les vendredis après midi et 2 lundis matin par mois
- La convention est renouvelée/actualisée pour la période de la CTG
- Une meilleure visibilité et reconnaissance du dispositif par les familles

PUBLICS CONCERNÉS

- Familles de Millau et autres territoires

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Avenant à la convention

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Aveyron Services Solidarités, Hôpital de Millau, les PEEP12, la CAF, Le CCAS

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- La convention, une fois renouvelée, acte l'ouverture des deux lundis matin par mois

ÉQUIPE PROJET

- CCAS – Référente Petite Enfance avec appui du Chargé de coopération CTG

Favoriser l'attractivité des métiers de l'enfance et de la petite enfance

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Des difficultés de recrutement importantes pour répondre aux besoins d'accueil sur le territoire (crèches, ALSH, Périscolaire, accompagnement éducatif...)
- Une hausse de la demande de solutions d'accueil par défaut (+10 % entre 2021 et 2025)
- Des métiers peu attractifs, avec un fort turn-over et une fidélisation difficile y compris sur les postes d'encadrement

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Réseau Sud RPE
- GPEC
- ADAT - Département

- Dispositifs de formations proposées par les IFSI, GRETA, lycées professionnels, centres de formation petite enfance

AMBITION 2030

- Chaque enfant peut bénéficier d'une place d'accueil de qualité et adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille (horaires atypiques, transports, souplesse, groupe, handicap...)

PROJET

VALORISER LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ANIMATION DÈS LE PARCOURS SCOLAIRE

> Identifier et structurer un parcours de découverte/mobilisation/engagement dans les métiers :

Mise en place d'un temps annuel de type TAF Petite Enfance (avec CIO, structures d'accueil, partenaires emploi)
Temps de Valorisation du métier d'Assistante Maternelle (avec France Travail et le GRETA) à développer sur les métiers petites enfance, et des formations liées aux métiers de la Petite Enfance
Lien avec des Ecoles et Centres de formation pour des stagiaires (Clermont, Montpellier, Lozère, etc.)
Soutien aux terrains de stage, mutualisation des lieux d'accueil

> Créer un lien renforcé avec la Communauté de communes et l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et du marketing territorial

> Étudier l'opportunité d'un pool d'intervenants partagés pour limiter les tensions dans les équipes, en s'appuyant sur des retours d'expérimentations

> Réfléchir à la fidélisation des professionnels (valorisation, tutorat, réseaux de pairs, conditions de travail, actions de prévention de l'usure)

> Valoriser l'offre d'emploi localement via les canaux adaptés (salons, forums métiers, réseau sociaux, événements RPE, etc.)

> Benchmarking d'autres collectivités pour identifier des pistes de travail

EFFETS ATTENDUS

- Davantage de professionnels recrutés pour répondre aux besoins croissants
- Une meilleure attractivité des métiers, notamment pour les jeunes ou les personnes en reconversion
- Des professionnels formés, accompagnés, et fidélisés

PUBLICS CONCERNÉS

- Jeunes en formation ou en insertion
- Adultes en reconversion
- Professionnels en poste
- Familles bénéficiaires de l'accueil collectif/enfant

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Campagnes de communication notamment sur les réseaux sociaux
Partage de CV entre structures

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CIO, IFSI, lycées professionnels, GRETA, France Travail, CAF (dispositif bonus formation), Département (politique RH partagée), RPE, crèches, ALSH, accueils périscolaires, associations, IFAC, associations de formation BAFA, Département (ADAT), Formation Sport Aveyron

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Maintien des accueils en EAJE, ALSH et AM
- Taux de fidélisation à 1 an et 3 ans
- Nombre d'actions de promotion des métiers réalisées chaque année

ÉQUIPE PROJET

CCAS – Référente Petite Enfance et appui du chargé de coopération CTG et référent jeunesse.

Fiche-action 11

Permettre une meilleure connaissance des besoins en matière de petite enfance et d'enfance et adapter les réponses

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Baisse des naissances sur le territoire; nécessité d'adaptation, d'anticipation pour les structures
- Intégration du SPPE à la CTG
- Des parents satisfaits de leur mode d'accueil, notamment concernant la confiance accordée aux professionnels et la qualité

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Observatoire Départemental Petite Enfance
- Référentiel SPPE (Décret)
- Site Mon Enfant.fr
- RPE
- Référentiel qualité Petite Enfance

AMBITION 2030

- Le territoire sait ajuster par anticipation son organisation en fonction des besoins d'accueil

PROJET

MAINTENIR UNE OFFRE D'ACCUEIL DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE, DE QUALITÉ, ET COMPLÉMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE. AU TITRE DU SCHÉMA PLURIANNUEL DE LA PETITE ENFANCE

- **Mettre en place une veille partagée** et des données locales actualisées sur les besoins d'accueil, les profils et la typologie des familles, les demandes non satisfaites, les tensions
- **Définir collectivement les indicateurs à recueillir**, en s'appuyant sur l'Observatoire Départemental de la Petite Enfance et des données sur l'enfance (prendre en compte les besoins spécifiques)
Mieux exploiter les données disponibles (site « Mon enfant », commissions d'attribution, retours des équipes terrain, etc.)
Produire 1 retour annuel partagé entre les partenaires, avec des indicateurs de réajustement prospectifs.
- **Construire une gouvernance locale de suivi** :
Intégration de l'observatoire Petite Enfance dans la CTG
Prise en compte des besoins spécifiques : familles en horaires décalés, familles isolées, situations de handicap
Lien avec les RPE pour une remontée régulière du terrain
Constitution d'un groupe de diffusion et d'analyse des données (services, partenaires, structures petite enfance, élus...)
- **Veiller à l'articulation entre les thématiques emploi / insertion / précarité** et la question de l'accueil :
Liens avec les référents RSA, France Travail, etc
Prise en compte des besoins en lien avec la domiciliation, les gardes à domicile non obligées d'être déclarées, les familles sans offre...
Intégration des communes rurales (notamment celles en déficit d'offre)
- **Prévoir une liste des besoins non satisfait**s et réajuster localement l'offre (création de places, adaptation des horaires, concertation avec les gestionnaires)
- **Envisager des modalités de diffusion** des informations adaptées aux besoins de chacun

EFFETS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance du territoire et des besoins des familles
- Une gouvernance renforcée entre partenaires autour des données partagées
- Une meilleure réactivité des structures pour adapter ou repositionner l'offre
- Des réajustements pertinents et adaptés (horaires, places, localisation...)

PUBLICS CONCERNÉS

- Elus, structures, institution, CAF

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Interroger les professionnels
- Constitution et mise à jour d'une base de données

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Ville, Département, CCAS (PPE), Micro-crèche (Mr DA SILVA),
Services Sociaux de l'Armée,

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de places disponibles et taux de remplissage EAJE, ALSH, AM
- Taux de satisfaction des familles concernant la compréhension et la lisibilité de l'offre
- Nombre de réajustements opérés ou décidés suite aux analyses partagées

ÉQUIPE PROJET

- Chargé de coopération CTG - Référent Petite Enfance en appui

Fiche-action 11

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Ville de Millau	+ 10 000	Exercée par la commune	Exercée par la commune ou	Exercée par la commune	La commune conserve cette compétence

Travailler la continuité éducative pour les enfants

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Un PEDT déjà en place entre 2022 jusqu'en 2026 (fin d'année scolaire) pour les enfants en primaire avec un avenant pour une année supplémentaire (fin 2026)

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX OU TERRITORIAUX

- Stratégie nationale de réussite éducative. Inscription dans le cadre des politiques éducatives locales (CTG, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

- Lien avec les orientations départementales et académiques de l'Éducation nationale
- Lien dispositifs Etat (Colos apprenantes)

AMBITION 2030

- Chaque enfant bénéficie d'un parcours éducatif continu, inclusif et de qualité
- Chaque enfant a un accès à des activités diversifiées favorisant la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et la citoyenneté

PROJET

RENOUVELLEMENT DU PEDT

- Préparer le renouvellement du PEDT Plan Mercredi pour 2026 en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs
- Mettre en place un calendrier de co-construction avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Évaluer le PEDT actuel afin d'identifier les forces et marges de progrès
- Intégrer les enjeux d'accessibilité et d'inclusion dans la future version du PEDT

EFFETS ATTENDUS

- Une meilleure coordination entre les acteurs éducatifs locaux
- Une continuité éducative renforcée entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Une participation accrue des familles et une meilleure prise en compte de leurs besoins

PUBLICS CONCERNÉS

- Enfants scolarisés à Millau, structures et associations socio éducatives

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Comité Technique Annuel

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre et diversité des actions éducatives proposées
- Participation des partenaires au comité de pilotage du PEDT
- Formation des agents

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Éducation nationale (DSDEN, écoles, collège, lycée)
CAF de l'Aveyron
Associations sportives, culturelles et socio-éducatives
Services municipaux (éducation, jeunesse, sport, culture)

ÉQUIPE PROJET

Service Éducation / Jeunesse de la Ville de Millau appuyé par SDJES et CAF de l'Aveyron

Fiche-action 13

Elargir le réseau jeunesse

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Depuis 2021, existence d'un réseau regroupant des acteurs liés aux accueils de loisirs Ville, Centres Sociaux, MJC, Myriade
- Construction et diffusion d'une enquête sur le temps disponible des jeunes par ce réseau
- Une volonté d'élargir le réseau à un plus grand nombre d'acteurs, notamment les lycées
- Une méconnaissance de certains dispositifs par les jeunes
- La Maison des Adolescents et les lycées sont encore peu intégrés à la dynamique de réseau

DISPOSITIFS EXISTANTS

- CLSPD
- Carte Millau Jeune
- Emplois Sociosportifs
- Promeneurs du net
- Chantiers jeunes
- Réseau jeunesse départemental

AMBITION 2030

- Les jeunes et les familles sont intégrées et impliquées au sein du réseau jeunesse

PROJET

ÉLARGIR ET RENDRE PLUS INCLUSIF LE RÉSEAU JEUNESSE LOCAL

- **Étendre le réseau jeunesse à de nouveaux acteurs et étudier les nouvelles modalités de collaboration** : Maison des Adolescents, établissements scolaires (collèges, lycées, lycées pro), associations sportives et culturelles
- **Mettre en place une stratégie d'intégration progressive des jeunes** : par thématiques (santé, culture, engagement, emploi), par projets, par territoire
- **Réfléchir collectivement à la capacité d'agir du réseau** en lien avec les moyens disponibles
- **Repenser les modes de communication** adaptés au public
- **Intégrer les jeunes dans les temps forts et dispositifs du territoire** (forums, événements, actions citoyennes)
- **Un réseau qui développe des liens avec les jeunes**, y compris les plus éloignés notamment pour travailler sur les attendus (exemple : Carte Millau Jeunes)
- **Le lien avec les établissements scolaires est à renforcer** notamment avec les lycées
- **Intégrer d'autres structures telles que les clubs sportifs** pour permettre de porter de nouvelles actions, capter des jeunes plus éloignés des dispositifs classiques et créer du lien
- **Les partenaires évoquent des difficultés pour mobiliser les jeunes sur la durée** sur les projets et dans les accompagnements

EFFETS ATTENDUS

- Un réseau jeunesse plus représentatif des réalités locales et élargi à de nouveaux partenaires
- Une implication renforcée des établissements scolaires et du secteur associatif
- Des projets construits avec les jeunes autour de leurs besoins réels
- Des temps de rencontres et d'échanges réguliers avec les jeunes

PUBLICS CONCERNÉS

- Les jeunes de 10 à 25 ans

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Sondages
- Articulation avec le réseau départemental

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans le réseau
- Taux de participation des jeunes aux projets ou instances consultatives
- Retours des jeunes via questionnaires ou entretiens (Carte Millau Jeune)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Éducation nationale (collèges, lycées, lycées pro) -
- Maison des Ados - Myriade - MJC -
- Services Jeunesse et Sport - Associations sportives, culturelles, socio-éducatives - Centres sociaux -
- Mission Locale

ÉQUIPE PROJET

- Service Education jeunesse de la ville - Référent Jeunesse

Fiche-action 14

Développer et valoriser les compétences des jeunes

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Des actions existent en faveur de l'engagement des jeunes, mais leur lisibilité reste perfectible
- Des difficultés persistent dans l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion
- Les jeunes ne perçoivent pas toujours la plus-value de leur engagement associatif ou bénévole
- La valorisation des parcours reste un enjeu de reconnaissance et de motivation

DISPOSITIFS EXISTANTS

- | | |
|-------------------|--------------------|
| ➤ BAFA | ➤ Guid'Asso |
| ➤ Service Civique | ➤ Chantiers Jeunes |
| ➤ CEJ | |

AMBITION 2030

- Les jeunes identifient les canaux d'information et disposent d'espaces d'expression pour favoriser, à terme, leur insertion

PROJET

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE EN CRÉANT DES PONTS VERS LA FORMATION, L'INSERTION OU LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE

- **Soutenir les actions existantes des partenaires** : ateliers de préparation aux entretiens, stages, valorisation des engagements bénévoles
- **Développer un modèle d'attestation de bénévolat** à diffuser via le réseau associatif pour formaliser les parcours et donner une visibilité aux engagements
- **Réfléchir à une fiche « engagement » commune au réseau jeunesse**, à remettre aux jeunes pour leurs candidatures ou dossiers (CV citoyen, BAFA...)
- **Répertorier les événements locaux et les opportunités de mobilisation** pour faciliter l'implication des jeunes (emploi ou bénévolat)
- **Travailler avec les associations, les organisateurs d'événements, les structures éducatives** (lycées)
- **Continuer à valoriser les parcours via les formations** (BAFA, service civique, emploi saisonnier) et les outils existants (bonus, aide au permis, etc.). La CAF a mis en place un nouveau bonus de formation BAFA, qui complète les aides d'une collectivité.
- **Identifier les freins à l'entrée** dans les métiers liés à l'animation ou à la jeunesse, faciliter les ponts vers l'engagement professionnel
- **Continuer à promouvoir l'importance d'avoir le permis de conduire** (des accompagnements existent par la Mission Locale)

EFFETS ATTENDUS

- L'engagement des jeunes est valorisé et reconnu par les structures
- Les jeunes identifient la possibilité de valoriser leurs engagements bénévoles
- Une mobilisation plus large et plus active dans les événements et actions locales
- Une meilleure articulation entre bénévolat, engagement et insertion

PUBLICS CONCERNÉS

- Les jeunes de 16-25 ans

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Promotion des actions
- Dispositifs adaptés

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Jeune Chambre Economique, Mission Locale, MJC, Centres Sociaux, ...

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre d'attestations de bénévolat délivrées

ÉQUIPE PROJET

- Service Education Jeunesse de la ville - Référent Jeunesse, appuyé par le Service Vie Associative

ANNEXE 4 - MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Pour mener à bien les orientations de la Convention Territoriale Globale, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage, d'animation et de coordination.

Tirant les enseignements des échanges menés sur ce sujet tout au long de la démarche d'élaboration de la CTG, l'organisation définie vise à favoriser **la participation de l'ensemble des parties prenantes à la réussite des actions, à rendre fluide et efficiente leur animation et le déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances de la CTG garantira la collégialité des analyses et des orientations, pour favoriser une coopération dans la **transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population Millavoise.

La gouvernance de la Convention Territoriale Globale repose sur une organisation structurée en plusieurs instances complémentaires, permettant de conjuguer pilotage stratégique, coordination technique et suivi opérationnel. Cette architecture garantit que la CTG ne se limite pas à un document de cadrage, mais se traduit concrètement par des actions coordonnées et adaptées aux besoins du territoire.

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- **Un comité de pilotage**, composé de la Ville de Millau, du CCAS et de la CAF de l'Aveyron. Coanimé par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales : constitue l'instance stratégique de la CTG. Il se réunit une à deux fois par an afin de valider les grandes orientations, d'évaluer l'avancement des actions et d'arbitrer les priorités en fonction des évolutions du contexte local. Cette instance assure également la cohérence entre la CTG et les autres cadres de planification et de partenariat existants.
- **Un comité technique**, qui réunit les services de la Ville, du CCAS et de la CAF. Il se réunit plusieurs fois dans l'année, en fonction des besoins, pour coordonner et planifier la mise en œuvre des actions, faciliter la circulation de l'information entre services et identifier les points nécessitant un ajustement ou une mutualisation des moyens.
- **Un comité des partenaires** qui élargit la gouvernance aux acteurs du territoire : associations, structures institutionnelles, établissements, partenaires économiques et sociaux. Réuni au moins une fois par an et animé par le comité technique, il permet de mettre en place un espace d'échange, de partage d'informations et de remontée des besoins et expériences de terrain. Il contribue à enrichir l'évaluation des actions par une vision partagée et une prise en compte des réalités vécues par les acteurs.
- **Des groupes de travail thématiques** sont constitués pour chacune des actions inscrites à la CTG. Leur mission est d'assurer la mise en œuvre concrète et le suivi opérationnel des projets, en se réunissant selon le calendrier et les besoins. Ces groupes permettent d'impliquer directement les techniciens, les animateurs, les partenaires, des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise, dans la construction et l'adaptation des actions.

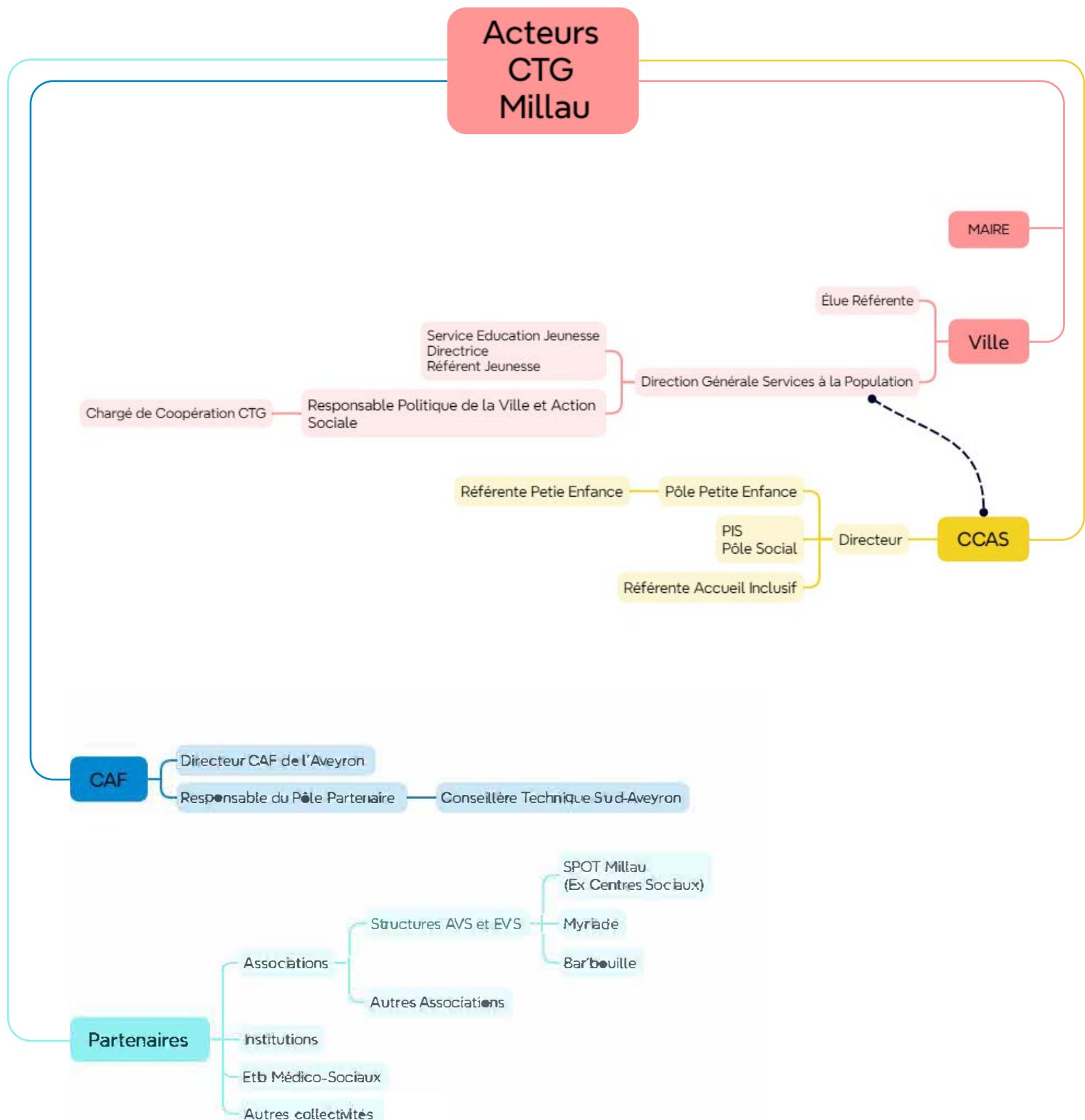
L'ensemble de ce dispositif est animé et coordonné par le chargé de coopération, appuyé par des référents thématiques comme le référent Petite Enfance ou le Référent Accueil Inclusif, qui occupent un rôle pivot mais aussi les services concernés de la ville et du CCAS. Il assure la liaison entre les différentes instances, veille au respect du calendrier, impulse les dynamiques de travail collaboratif et garantit la cohérence globale des interventions.

Le chargé de coopération conduit également des démarches de diagnostic et d'évaluation, mobilise des dispositifs et ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet global et soutient les initiatives des habitants.

La mission du chargé de coopération est positionnée dans un nouveau service municipal créé en 2024 « Politique de la ville et action sociale ». Ce service en lien étroit avec le CCAS assure la mise en cohérence des différents dispositifs et accompagne le projet social de territoire de la Ville en lien avec les différents partenaires.

**ANNEXE 5 - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MILLAU EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2025**

ANNEXE 6 - ÉQUIPE CTG



ANNEXE 7 - GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

AEH : Allocation Enfant Handicapé

AFAS : Aide Financière à l’Action Sociale

ALSH : Accueils de Loisir Sans Hébergement

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

AVS : Animation de la Vie Sociale

CAF : Caisse des Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d’Action Sociale

CCPA : Comité de Coordination des Personnes Agées

CLAS : Contrat Local d’Accompagnement à la Santé

CLS : Contrat Local de Santé

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CMPS : Centre Medico Psycho Social

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CTG : Convention Territoriale Globale

DSDEN : Direction des Service Départementaux de l’Education Nationale

ETAPS : Educateur des Activités Physiques et Sportives

EVS : Etablissement de Vie Sociale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LAEP : Lieu d’Accueil Parents Enfants

MDA : Maison Des Adolescents

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

PAI : Projet d’Accueil Individualisé

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PEDT : Projet Educatif De Territoire

PLU : Plan Local d’Urbanisme

PLUI : Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

PMI : Protection Maternelle Infantile

PPE : Pôle Petite Enfance

PRAI : Pôle Ressource Accueil Inclusif

PSH : Personne en Situation de Handicap

PSO : Prestation de Service Ordinaire

PSU : Prestation de Service Unique

QPV : Quartier Politique de la Ville

RPE : Relais Petite Enfance

REAAP : Réseau d’Ecoute, d’Appui et d’Accompagnement des Parents

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports

SDSF : Schéma Départemental de Services aux Familles

SESSAD : Service d’Education Spéciale de Soins A Domicile

SPOT : Sites de Proximité Ouverts à Tous

TAS : Territoire d’Action Sociale

UEEA : Unité d’Enseignement Élémentaire Autisme

UEMA : Unité d’Enseignement Maternelle Autisme

ULIS : Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire

